



LE PNUE EN 2003 RAPPORT ANNUEL

www.unep.org
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel: ++254-(0)20-62 1234
Fax: ++254-(0)20-62 3927
E-mail: cpinfo@unep.org
web: www.unep.org



PNUE



PNUE

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a pour mission de montrer la voie et d'encourager les partenariats dans la protection de l'environnement en mobilisant, informant et autonomisant les nations et les peuples pour qu'ils améliorent leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

Imprimé sur du papier mat 135 gr/m² sans chlore

Publié en mars 2004

© PNUE 2004

ISBN: 92 - 807 - 2484 - 3

Production de la Division des communications et de l'information du PNUE

Directeur de publication : Eric Falt

Rédacteur / Coordonnateur du projet : David Simpson

Concepteur : Enid Ngaira

Couverture : La Terre la nuit est une image constituée à partir de centaines de photos réalisées par le réseau de satellites du Defense Meteorological Satellites Program des États-Unis entre octobre 1994 et mars 1995.

Données gracieusement fournies par Marc Imhoff du NASA GSFC et Christopher Elvidge du NOAA NGDC.

Image de Craig Mayhew et Robert Simmon, NASA GSFC.

Cette couverture illustre la disparité sur la planète entre l'offre et l'utilisation de l'énergie.

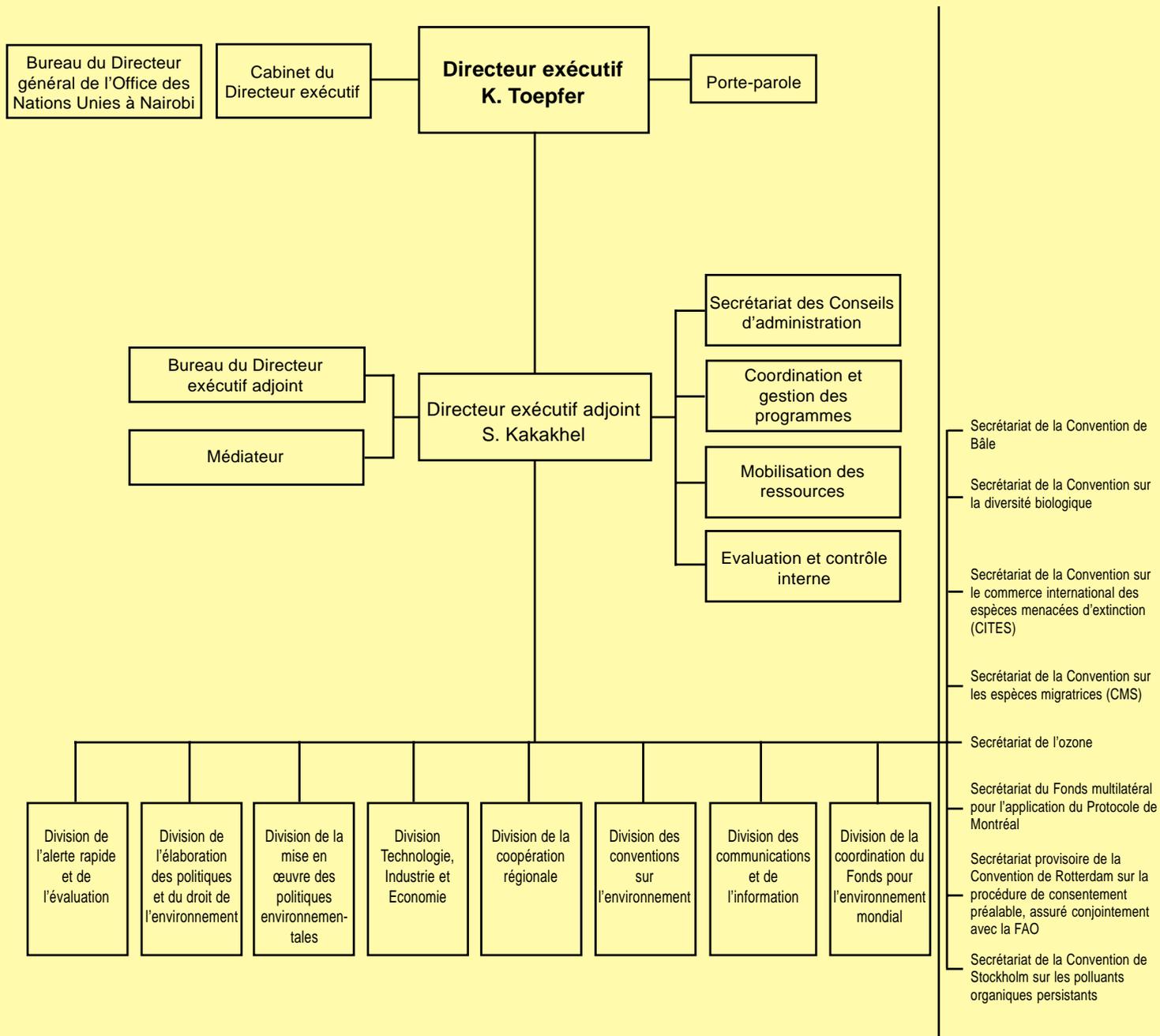
Le signe \$ désigne dans ce rapport le dollar des États-Unis.

Par "milliard", on entend dans ce rapport mille millions.

Toutes les adresses Web ont le préfixe <http://>

La présente publication peut être reproduite en tout ou en partie et sous quelque forme que ce soit à des fins éducatives ou sans but lucratif, sans autorisation spéciale du titulaire des droits d'auteur, à condition que la source soit citée. Le PNUE apprécierait de recevoir un exemplaire de toute publication utilisant comme source le présent rapport. Celui-ci ne saurait en aucun cas être revendu ou utilisé à toute autre fin commerciale sans l'autorisation écrite préalable du PNUE. Les appellations des entités géographiques dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'éditeur ou des organisations participantes, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Structure et organigramme du PNUE



LE PNUE EN 2003

Structure administrative du PNUE	2
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	3
Introduction par le Directeur exécutif du PNUE	4
Environnement et développement	
De l'eau pour l'avenir	6
Environnement et sécurité	14
Protection de l'atmosphère	20
La perspective régionale	26
Montrer la voie vers le développement durable	32
Les connaissances nécessaires à la prise de décisions	38
Consommation et production durables	44
Participation et inspiration	50
Le financement du PNUE en 2003	56
Le PNUE dans le monde	60
Les effectifs du PNUE	64



Structure administrative du PNUE

Le Conseil d'administration du PNUE a été constitué conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 15 décembre 1975 (Dispositions institutionnelles et financières concernant la coopération internationale dans le domaine de l'environnement). Le Conseil d'administration fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Ses 58 membres sont élus par l'Assemblée générale pour un mandat de quatre ans, en tenant compte du principe de la représentation régionale équitable. Des informations complètes sur la composition, les fonctions et les responsabilités du Conseil d'administration du PNUE et du Comité des représentants permanents, officiellement constitué et confirmé en tant qu'organe subsidiaire du Conseil d'administration en vertu de la décision 19/32 du 4 avril 1997, sont disponibles sur le site www.unep.org/governingbodies/French.

Membres du Bureau du Conseil d'administration du PNUE

Président par intérim : S.E. M. Suk Jo Lee (République de Corée) (1^{er} janvier 2004 - 29 mars 2004)
Vice-présidents : S.E. M. Juan Pablo Bonilla (Colombie)
S.E. Mme Tania Van Gool (Pays-Bas)
Rapporteur : S.E. M. Petr Koptøiva (République tchèque)

Membres du Bureau du Comité des représentants permanents auprès du PNUE pour la période allant du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2005

Président : S.E. M. Habeeb Mohamed Farook, Haut Commissaire et Représentant permanent (Sri Lanka)
Vice-présidents : S.E. M. Andrew Kiptoon, Ambassadeur et Représentant permanent (République du Kenya)
S.E. M. Janos Budai, Ambassadeur et Représentant permanent (République de Hongrie) (juillet 2003 – juin 2004)
S.E. M. Petr Koptøiva, Ambassadeur et Représentant permanent (République tchèque) (juillet 2004 – juin 2005)
S.E. M. Frédéric Renard, Ambassadeur et Représentant permanent (Belgique)
Rapporteur : S.E. Mme Margarita Dieguez, Ambassadeur et Représentant permanent (Mexique)

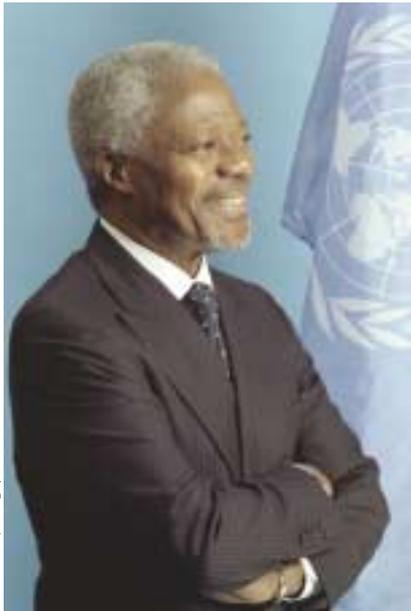
Etats membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2004-2007)

Allemagne *	France *	Pologne **
Antigua et Barbuda *	Ghana **	République arabe syrienne *
Arabie saoudite **	Grèce *	République de Corée *
Argentine *	Hongrie **	République tchèque *
Bahamas **	Inde **	République-Unie de Tanzanie **
Bangladesh **	Indonésie *	Roumanie *
Belgique *	Iran (République islamique d') **	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Brésil **	Israël **	Sénégal **
Bulgarie **	Japon *	Somalie **
Burkina Faso **	Kazakhstan **	Soudan *
Cameroun **	Kenya *	Suède **
Canada *	Kirghizstan **	Suisse *
Cap-Vert **	Maroc **	Tchad *
Chine *	Mexique **	Turquie **
Colombie **	Monaco **	Tuvalu **
Congo *	Myanmar *	Uruguay *
Costa Rica **	Namibie *	Zambie *
Cuba *	Nicaragua *	Zimbabwe *
Etats-Unis d'Amérique *	Nigéria *	
Fédération de Russie *	Pays-Bas **	

* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2005

** Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2007

Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



© UNIDPI / Sergey Bermeniev

Kofi Annan

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

En cette année dominée par la guerre en Irak, il a parfois été difficile de prêter toute l'attention voulue aux nombreuses autres questions urgentes auxquelles nous sommes confrontés, notamment le programme de développement inscrit dans les Objectifs du Millénaire.

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement n'a pas cessé tout au long de l'année d'œuvrer à l'accomplissement de sa mission de longue haleine, à savoir améliorer la compréhension au niveau mondial des problèmes d'environnement et aider les pays à faire face à ces problèmes. Travaillant avec les gouvernements, le secteur privé, la société civile et ses partenaires du système des Nations Unies, le PNUE a aussi cherché à tirer parti de l'élan imprimé par le Sommet mondial pour le développement durable, tenu l'année précédente, qui a mis en évidence des moyens concrets d'accélérer la mise en œuvre d'Action 21 et a forgé plusieurs partenariats prometteurs.

Une gouvernance rationnelle de l'environnement est le fondement essentiel de tous nos efforts pour établir des sociétés où règnent la paix et la justice et des conditions sanitaires satisfaisantes. C'est pour cette raison que les responsables mondiaux ont décidé d'inclure parmi les Objectifs de développement du Millénaire la nécessité d'assurer un environnement durable et pourquoi tout nouvel affaiblissement de la détermination internationale à cet égard serait véritablement dangereux pour la paix et la prospérité des générations futures. Ce rapport annuel illustre les divers moyens par lesquels le PNUE continue d'assumer ses fonctions, jouant un rôle central dans la diffusion d'informations, la fourniture de conseils et le renforcement des capacités pour le développement durable. Son contenu doit être porté à la connaissance du plus grand nombre, contribuant ainsi à mettre davantage en évidence l'urgence de la cause à défendre.

L'environnement pour un avenir viable

par Klaus Toepfer

Directeur exécutif du PNUE



© Ole Magnus Rapp

En août, le Directeur exécutif du PNUE, M.Klaus Toepfer (troisième à partir de la gauche) a rencontré les ministres de l'environnement de l'Afrique du Sud, du Canada, de la Chine, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Islande, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Russie et de la Suède pour examiner les problèmes environnementaux de l'Arctique.

En août 2003, j'ai été invité par le Gouvernement norvégien à passer une semaine en Arctique en compagnie des ministres de l'environnement de plusieurs pays du monde. J'ai eu ainsi l'occasion d'apprécier directement la beauté et la fragilité de cet habitat dont nous percevons de plus en plus l'importance pour le bien-être au niveau mondial.

L'Arctique abonde en richesses de toutes sortes. Outre sa beauté naturelle et sa diversité biologique, cette région regorge de réserves de poisson, bois d'œuvre, pétrole, gaz naturel et minéraux. La course à l'exploitation de ces ressources naturelles engendre une liste de plus en plus longue de situations environnementales critiques. Mais ce ne sont pas seulement les activités locales qui menacent l'Arctique. Les études du PNUE ont mis en évidence des concentrations de mercure et d'autres substances toxiques persistantes bien supérieures à ce qui est produit dans la région, menaçant la santé des populations comme de la vie sauvage.

C'est aussi en Arctique que les effets des changements climatiques mondiaux sont les plus perceptibles. Lorsque la plate-forme glaciaire Ward Hunt — énorme masse de glace flottante en place depuis au moins 3 000 ans — s'est rompue en septembre 2003, se séparant de l'extrémité nord de l'île d'Ellesmere dans l'Arctique canadienne, beaucoup ont vu là la

confirmation que les changements climatiques non seulement se poursuivent mais s'accroissent.

Le plus étrange avec les changements climatiques c'est que les pays qui contribuent le moins au phénomène — comme les petits Etats insulaires en développement et les pays africains — sont parmi les plus touchés par l'augmentation apparente de l'intensité et de la fréquence de graves événements climatiques comme les tempêtes, les inondations et les sécheresses. Ils ne sont pas, toutefois, les seules victimes. L'ensemble de la planète, pas seulement dans le monde en développement, paie un lourd tribut en termes de vies humaines brisées et d'entreprises anéanties. D'après les membres de l'Initiative financière du PNUE, ces coûts augmentent chaque année.

Les changements climatiques n'épargnent personne. Presque toutes les tendances environnementales que nous observons sont exacerbées par ces changements. L'appauvrissement de la diversité biologique, la dégradation des sols et la réduction de la quantité et de la qualité des ressources en eaux douces du monde sont autant de phénomènes qui sont aggravés par le réchauffement de la planète. Il est largement admis aujourd'hui que les activités humaines sont la principale cause des changements climatiques mondiaux ainsi que de nombreux autres problèmes

environnementaux auxquels sont confrontées les sociétés partout dans le monde. C'est donc seulement par nos propres actions — en tant qu'individus, communautés, entreprises et gouvernements — que l'on pourra remédier à ces problèmes.

Le présent rapport décrit de façon détaillée comment le PNUE a travaillé tout au long de l'année avec toutes les parties prenantes pour encourager une protection plus efficace et une utilisation durable de l'environnement mondial. L'année a commencé de façon très positive avec la vingt-deuxième session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui s'est tenue en février au siège du PNUE, à Nairobi (Kenya). Le niveau de participation, l'intensité des négociations et les résultats fructueux de la réunion ont montré que les gouvernements de tous les pays du monde sont de plus en plus conscients de l'importance de l'environnement pour le développement durable.

Se tenant peu après la tenue des élections pacifiques observées avec attention au Kenya et accueillant l'un des principaux architectes du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le Président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, le Conseil d'administration a pu à la fois se féliciter des efforts faits par l'Afrique pour assurer un développement durable et réaffirmer comme prioritaire l'engagement du PNUE à l'égard de l'Afrique.

Parmi les autres faits marquants de l'année, on peut citer les nombreuses activités réalisées par le PNUE dans le cadre de l'Année internationale de l'eau douce, entre autres sa participation au *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, établi conjointement par plusieurs organismes des Nations Unies, et son rôle en tant qu'organisme chef de file du système des Nations Unies pour la Journée mondiale de l'eau. La Journée mondiale de l'environnement a aussi eu l'eau douce pour thème avec pour message-clé : *L'eau : deux milliards de personnes en meurent d'envie !*, alors qu'en Afrique le PNUE a contribué de façon décisive à l'établissement du Conseil ministériel africain sur l'eau, dont la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), en décembre, a été marquée par la mise en place de l'Agence africaine de l'eau et la signature du Partenariat stratégique Afrique-Union européenne sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement.

Le Directeur exécutif du PNUE, M.Klaus Toepfer, au Parc national Meru (Kenya), en compagnie de M. Robert Hepworth, Directeur adjoint, Division des conventions sur l'environnement, et Mme Margaret Oduk, consultante pour la biodiversité. Le PNUE a financé le travail de deux scientifiques chargés d'évaluer les incidences sur l'écosystème du repeuplement du parc.

Alors que l'eau douce était le thème officiel pour 2003, la préoccupation de beaucoup a été la sécurité. La guerre en Irak et les événements tragiques de Bagdad ont fait les gros titres des médias et ont menacé de détourner l'attention des problèmes de développement à long terme. Or, il est de plus en plus reconnu dans la communauté internationale que l'environnement et la sécurité sont indissociables. En 2003, les évaluations publiées par le PNUE de la situation environnementale en Afghanistan, dans les territoires palestiniens occupés et en Irak ont aussi contribué à mettre en évidence l'importance d'un environnement sain non seulement pour assurer une sortie rapide des conflits mais pour empêcher que ceux-ci n'éclatent au départ.

Les évaluations du PNUE sont parmi les produits du Programme qui sont les plus connus et ceux qui ont le plus d'influence. Afin d'accroître son efficacité et son autorité, le PNUE a lancé en 2003 un processus exhaustif destiné à renforcer sa base scientifique. L'Initiative scientifique du PNUE n'est qu'un exemple de la façon dont il s'emploie sans relâche à améliorer son service et à s'acquitter de son mandat.

Le travail réalisé par le PNUE pour promouvoir un système cohérent et efficace de gouvernance environnementale internationale — qui a été renforcé en 2003 avec l'établissement du secrétariat du Groupe de gestion de l'environnement, administré par le PNUE — le large soutien apporté par le Programme au renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques et la gestion écologiquement rationnelle et son portefeuille de plus en plus important d'initiatives de partenariat avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, sont autant d'aspects de son mandat. Le rapport qui suit détaille les activités menées par le PNUE en 2003 pour montrer la voie et encourager les partenariats dans la protection de l'environnement, en mobilisant, informant et autonomisant les peuples et les nations pour qu'ils améliorent leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.



© Eric Falt





De l'eau pour l'avenir

L'Année internationale de l'eau douce a été l'occasion pour le PNUE de souligner combien il était urgent de s'attaquer aux problèmes complexes que pose l'utilisation non viable de la ressource naturelle la plus précieuse du monde. La Journée mondiale de l'eau, qui a eu pour thème L'eau pour l'avenir, et la Journée mondiale de l'environnement, dont le message-clé a été L'eau : Deux milliards de personnes en meurent d'envie!, ont permis de rappeler certains faits essentiels concernant l'eau douce : il s'agit d'une ressource rare, partagée par tous mais inégalement répartie; elle est gaspillée par certains alors que la majorité en manque; elle est indispensable à la vie et au développement mais, lorsqu'elle est altérée, elle est l'une des causes essentielles de la maladie et de la mortalité dans les pays en développement.

Dans le prolongement naturel de l'Année internationale de l'eau douce, le PNUE a choisi les mers et les océans comme thème de la Journée mondiale de l'environnement 2004. Ce choix reflète l'importance qu'il attache aux problèmes du milieu marin. La santé, la productivité et la biodiversité du milieu marin sont de plus en plus menacées par la sur-exploitation des pêcheries, les changements climatiques et la pollution due aux activités humaines terrestres. Près de la moitié de la population mondiale vit à 60 kilomètres de la côte et cette proportion s'accroît. Pas moins d'un milliard de personnes, dont beaucoup parmi les plus pauvres du monde, vivent dans des villes côtières. Ces trois thèmes associés que sont la gestion de l'eau, l'assainissement et les établissements humains sont au centre des activités de la Commission du développement durable pour l'exercice biennal et détermineront nombre des activités du PNUE sur l'eau douce et les problèmes marins dans les années à venir.

Groupe de personnes rassemblées pour puiser de l'eau dans un immense puits dans le village de Natwargadh dans l'Etat du Gujarat, à l'ouest de l'Inde, en juin 2003. Natwargadh a connu sa pire sécheresse depuis plus d'une décennie. Les barrages, les puits et les mares se sont asséchés dans la majeure partie de l'ouest et du nord du Gujarat, la température grimpant jusqu'à plus de 44 degrés centigrade. La Journée mondiale de l'environnement de l'ONU a été célébrée le 5 juin sur le thème : L'eau – Deux milliards de personnes en meurent d'envie !

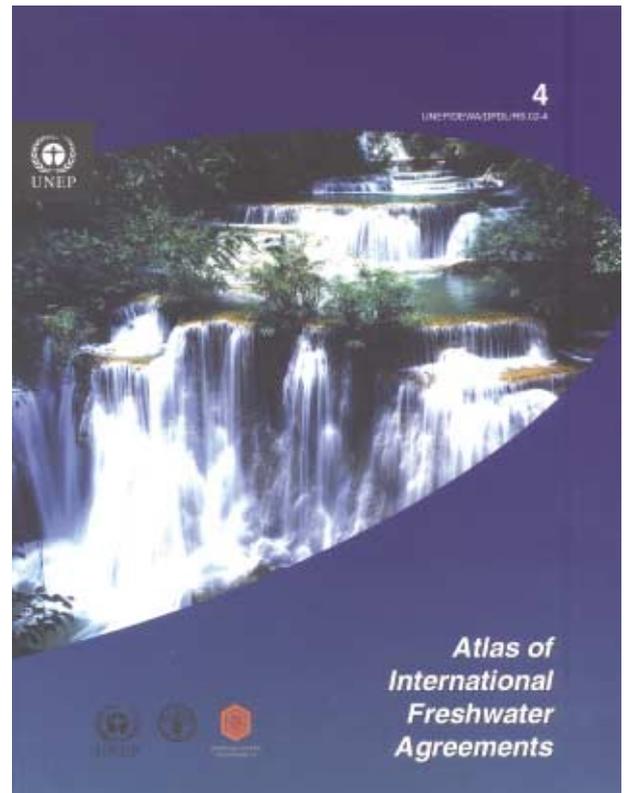
De l'eau pour l'avenir

DE L'EAU POUR L'AVENIR

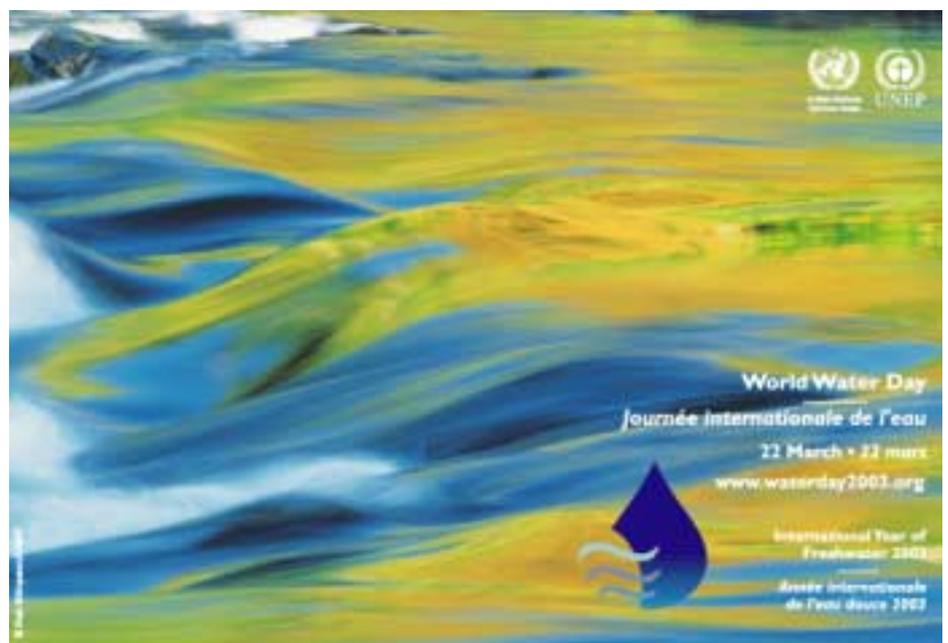
L'eau douce a un rôle central à jouer dans la santé humaine et le développement. Il est donc impératif de s'occuper activement des problèmes de l'eau durant la prochaine décennie, afin de réaliser les objectifs convenus lors du Sommet mondial pour le développement durable et contenus dans la Déclaration du Millénaire. Pour contribuer à ce que l'on prête davantage attention à la résolution de la crise mondiale de l'eau douce, l'ONU a proclamé 2003 Année internationale de l'eau douce. Le premier grand événement de l'année a été la Journée internationale de l'eau, le 22 mars, pour laquelle le PNUE a été l'organisme chef de file du système des Nations Unies. La Journée mondiale de l'eau a été marquée par le lancement par le système des Nations Unies de son premier *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, à Kyoto (Japon), lors du troisième Forum mondial sur l'eau – lui-même un événement clé de l'Année internationale de l'eau douce. Ce rapport, auquel le PNUE a contribué, à côté de 22 autres organismes des Nations Unies et secrétariats de conventions, dresse un bilan complet de l'état des ressources en eaux douces du monde. Il compare les progrès réalisés par rapport aux objectifs dans des domaines comme la santé, l'alimentation, les écosystèmes, les villes, l'industrie, l'énergie, le partage des ressources et la gouvernance.

Le programme mondial du PNUE pour la Journée mondiale de l'eau a été conçu pour encourager l'action politique et communautaire et favoriser une meilleure compréhension de la nécessité d'une utilisation plus viable de l'eau. Dans cette optique, le PNUE a lancé une vaste campagne d'information, fondée sur des

Le PNUE a servi d'organisme chef de file pour la Journée mondiale de l'eau 2003. Il a lancé une vaste campagne d'information, fondée sur des articles dans la presse, un site web, un répertoire des publications de l'ONU concernant l'eau et le lancement de l'Atlas des accords internationaux relatifs aux eaux douces.



articles dans la presse, un site web, un répertoire des publications de l'ONU concernant l'eau et le lancement de l'*Atlas des accords internationaux relatifs aux eaux douces*. Cet atlas montre que, si la coopération est la norme, des risques de conflit existent entre les pays et les communautés à propos des ressources en eau, compte tenu en particulier du fait que, pour 158 des bassins hydrographiques du monde, il n'y a pas d'accords de coopération définissant comment les eaux doivent être gérées et partagées.



COMPRENDRE LA CRISE DE L'EAU DOUCE

Comprendre l'ampleur et les causes des problèmes liés à l'eau est indispensable pour pouvoir résoudre ces problèmes. La stratégie et la politique du PNUE dans le domaine de l'eau comportent de nombreuses activités d'évaluation. Outre ses propres évaluations, le PNUE participe à l'Évaluation des ressources en eaux internationales (GIWA) et à l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire, qui ont toutes deux publié des résultats en 2003. Les équipes régionales de GIWA ont publié leurs résultats pour le bassin de l'Amazone, la mer Caspienne et les îles de l'océan Indien lors du Symposium sur l'eau, tenu à Stockholm (Suède) en août, alors qu'à la Conférence sur la mise en œuvre des initiatives et le partenariat en Afrique, qui a eu lieu à Addis-Abéba (Ethiopie) en décembre, des rapports ont été publiés sur le golfe de Guinée, la vallée du Rift d'Afrique de l'Est et le bassin du lac Tchad. En outre, des projets complets de l'ensemble des évaluations techniques de l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire ont été établis et publiés aux fins d'un examen par les pairs en janvier 2004. Ces volumes comportent des chapitres sur l'importance de l'écosystème hydrologique et les possibilités d'adaptation des services relatifs à l'eau.

Par ailleurs, dans le cadre du processus de renforcement de la base scientifique du Programme sur l'eau de son Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS), le PNUE a organisé la première réunion du Groupe consultatif technique en octobre 2003. Cette réunion était axée sur l'amélioration des systèmes de suivi et de collecte des données, sur la qualité des données et le renforcement des capacités de façon à ce que GEMS/Eau soit mieux à même de fournir des informations sur la qualité de l'eau aux utilisateurs mondiaux. Les nouveaux projets de recherche auxquels a participé GEMS/Eau concernent notamment la vulnérabilité des ressources en eau face aux changements environnementaux en Afrique et le projet relatif au bassin du Mékong.

L'eau douce a aussi été le thème de la Journée mondiale de l'environnement 2003, pour laquelle le PNUE a choisi pour message-clé *L'eau : Deux milliards de personnes en meurent d'envie!* La Journée mondiale de l'environnement est célébrée partout dans le monde le 5 juin, mais chaque année une ville hôte est désignée. En 2003, c'est Beyrouth, au Liban, qui a été choisie. C'est la première fois que la Journée mondiale de l'environnement se tenait dans le monde arabe — région peut-être la plus gravement touchée par la rareté de l'eau. Au niveau international, la Journée mondiale de l'environnement a été célébrée dans plus de 110 pays, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les entreprises, l'industrie et les médias jouant chacun leur rôle pour mieux faire prendre conscience des problèmes d'environnement et des mesures à prendre concernant l'eau douce.

GESTION DES RESSOURCES EN EAUX DOUCES

L'utilisation viable des ressources en eaux souterraines est un aspect essentiel de la gestion des eaux douces. Pour appeler l'attention sur ce point, le PNUE a publié à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement *Les eaux souterraines et leur vulnérabilité*, une évaluation mondiale des réservoirs d'eau souterrains du monde dont dépendent pas moins de deux milliards de personnes et 40 % de l'agriculture mondiale. Le rapport dresse un tableau inquiétant des risques liés à la sur-exploitation et à la contamination dues aux eaux usées et aux ruissellements agricoles. Il formule aussi plusieurs recommandations sur la façon dont les eaux souterraines peuvent être conservées et durablement entretenues. En outre, le rapport met en évidence l'importance d'une gestion prudente des ressources en eaux souterraines pour les centres urbains en expansion du monde, citant 12 mégapoles entièrement tributaires des nappes aquifères.

L'eau, l'assainissement et les établissements humains constituent l'axe central des travaux de la Commission du développement durable pour l'exercice biennal, ainsi que l'un des thèmes du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, prévu à Jeju (Corée), en mars 2004. Le PNUE mène un nombre croissant d'activités associant les problèmes urbains et les problèmes d'eaux douces, en particulier en Afrique. Par exemple, mars 2003 a marqué le lancement du Projet d'évaluation de la pollution et de la vulnérabilité des nappes aquifères approvisionnant en eau plusieurs villes africaines. Il s'agit de la deuxième phase d'une activité, en cours d'exécution depuis 2000. La première phase a été consacrée aux aquifères et à la pollution urbaine en Afrique.

Les solutions aux problèmes intéressant les eaux douces et les zones urbaines sont au cœur des travaux du Centre international d'écotechnologie du PNUE, basé au Japon. Ce centre encourage le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour le développement durable des villes et des bassins d'eau douce des pays en développement et des pays à économie en transition. Lors du troisième Forum mondial sur l'eau, le Centre a organisé des sessions sur la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion intégrée des bassins versants, et l'eau et les villes. Il a mis au point un ensemble d'outils de formation et d'acquisition de connaissances, dont le dernier, SAFFIRE (Alliance stratégique pour l'information, les ressources et l'éducation concernant l'eau douce) fournit sur l'Internet des informations sur la gestion durable des ressources en eau.

MERS ET OCEANS

Les activités terrestres sont à l'origine de 80 % de la pollution des océans. Elles produisent des déchets urbains, industriels et agricoles et des dépôts atmosphériques. Le milieu marin est aussi menacé par les modifications physiques des côtes, notamment la destruction des habitats qui assurent la santé des écosystèmes. Trouver une parade à ces problèmes est la priorité du Programme d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, adopté par 105 gouvernements et l'Union européenne.

Un objectif majeur du travail du Programme d'action mondial est l'établissement de partenariats entre les multiples parties prenantes en vue de la mise au point de solutions technologiques, financières et institutionnelles novatrices face à la dégradation du milieu marin. On citera en exemple l'initiative « Hilltops-2-Oceans » (H2O), lancée lors du Sommet mondial pour le développement durable afin d'atténuer les problèmes de pollution des eaux et de dégradation des ressources et de mettre en évidence l'importance environnementale, économique et sociale des océans, des côtes et des îles. Cairns, ville côtière australienne proche du Parc marin de la Grande barrière de corail, classé au Patrimoine mondial, accueillera, en mai 2004, la Conférence mondiale sur les partenariats noués dans le cadre de l'initiative H2O. Un concept du même type est à la base d'une autre initiative de partenariat public-privé pour améliorer la gestion des bassins versants, « Du sommet à la Mer », qui a été lancée en juin 2003 lors du Forum économique mondial à Amman (Jordanie).

Les partenariats ont été un thème majeur du Sommet mondial pour le développement durable, à l'occasion duquel les gouvernements ont adopté, entre autres, l'objectif de réduire de moitié la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. Dans cette optique, le Programme d'action mondial, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, ONU-HABITAT et le Conseil de collaboration pour l'approvisionnement en eau et la couverture sanitaire, met en œuvre un Plan d'action stratégique sur les eaux usées municipales dans le cadre de projets pilotes et d'activités de formation dans l'ensemble des régions. Pour guider ces activités, une série de dix Directives principales et associées sur la gestion des eaux usées municipales ont été élaborées; elles ont été examinées par les organisations partenaires en 2003.



© Ben Passmore / UNEP

La marée montante fait affluer de la mousse de produits détergents. Quatre-vingt pour cent de la pollution des océans proviennent d'activités terrestres : déchets municipaux, industriels et agricoles et dépôts atmosphériques, entre autres.

Actuellement, environ un milliard de personnes vivent dans des zones côtières urbaines. Près de 50 pour cent des côtes du monde sont menacées par des activités liées au développement. L'intense pression s'exerçant sur les écosystèmes côtiers appelle une action préventive à tous les niveaux : local, national, régional et mondial.



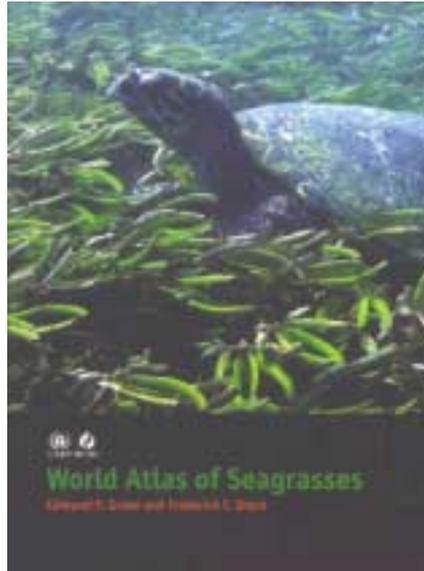
© UNEP Vital Water Graphics

MERS REGIONALES

La gestion des déchets urbains fait partie intégrante de l'approche globale privilégiée par le Programme d'action mondial pour protéger le milieu marin. La même approche explique ses activités en faveur de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants. Pour améliorer la mise en œuvre régionale de ces programmes, le Programme d'action mondial s'emploie à simplifier ses liens avec le Programme pour les mers régionales du PNUE, qui prend de plus en plus en charge les activités liées à la mise en œuvre de son mandat. Par exemple, un atelier pour les mers d'Asie du Sud, tenu à Chennai (Inde) en avril 2003, a débouché sur la mise au point d'un projet pilote sur la gestion intégrée des zones côtières et des bassins versants, qui sera réalisé à Attanagalu (Sri Lanka) avec un financement initial du Programme pour les mers régionales et du Programme d'action mondial.

Depuis 1974, le Programme pour les mers régionales du PNUE a encouragé 17 programmes de partenariat pour les mers régionales et 13 plans d'action régionaux. Mai 2003 a été marqué par l'adhésion de l'Afrique du Sud à la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale. L'augmentation du soutien politique est allée de pair avec un apport financier supplémentaire de 3,9 millions de dollars du Fonds pour l'environnement mondial pour un projet sur l'impact des activités terrestres sur l'océan Indien occidental.

Un nouvel aspect important pour la santé du milieu marin dans toutes les régions est celui de l'état des lits d'algues dans le monde. En octobre 2003, le PNUE a publié l'*Atlas mondial des herbiers marins*, première publication à résumer les opinions et les connaissances des grands experts mondiaux sur l'état mondial des prairies aquatiques. Les herbiers marins rassemblent environ 60 espèces de plantes qui s'épanouissent au fond des mers et que l'on retrouve dans chaque continent à l'exception de l'Antarctique. Malgré leur rôle écologique et économique vital, ces habitats ont reculé de 15 % au cours de la dernière décennie. Ils assurent l'alimentation essentielle d'espèces comme les dugongs, les lamantins et les tortues vertes et jouent un rôle important dans la production des pêcheries. Fruit de la collaboration de plus de 50 auteurs de 25 pays, l'*Atlas mondial des herbiers marins* contribuera de façon déterminante à informer les responsables de l'importance de cet écosystème côtier fragile.



En octobre 2003, le PNUE a publié l'*Atlas mondial des herbiers marins*.

BARRAGES ET DEVELOPPEMENT

La construction et la gestion de barrages constituent un autre domaine relatif à l'eau où le PNUE joue un rôle majeur. Le projet du PNUE sur les barrages et le développement a été établi en 2001 pour donner suite aux recommandations de la Commission mondiale des barrages et encourager le dialogue entre toutes les parties prenantes. L'objectif de ce projet est d'améliorer la planification et la gestion des ressources en eau et en énergie de façon que les décisions soient acceptables pour le public, que les stratégies choisies soient viables et que les risques techniques, environnementaux et sociaux soient réduits au minimum.

Le projet du PNUE sur les barrages et le développement encourage actuellement des dialogues nationaux au Népal, en Afrique du Sud, en Thaïlande et au Viet Nam. Il a été consulté à propos de l'instauration de dialogues dans nombre de pays, notamment l'Argentine, le Ghana, le Lesotho, le Malawi, le Mexique, la Namibie, les Philippines et Sri Lanka. Une initiative régionale concernant les barrages et le développement est parrainée par la Communauté de développement de l'Afrique australe et plusieurs initiatives similaires sont envisagées, en association avec des organisations de bassin d'autres régions. Au niveau mondial, le dialogue a pour cadre le Forum sur les barrages et le développement. La deuxième réunion de ce Forum a eu lieu en septembre 2003 et a rassemblé 100 représentants de gouvernements, de la société civile et de l'industrie afin d'aider la communauté mondiale à réconcilier les nombreux intérêts conflictuels en cause dans la construction de barrages.

PETITS ETATS INSULAIRES EN DEVELOPPEMENT

En novembre 2003, la cinquième Réunion mondiale sur les mers régionales s'est tenue au siège du PNUE, à Nairobi. Au cours de cette réunion, il a été convenu d'établir une série de directives stratégiques pour améliorer l'adaptabilité du Programme pour les mers régionales et des différents plans d'action et conventions eu égard aux objectifs et engagements du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Parmi les pays les plus concernés figurent les petits Etats insulaires en développement (SIDS). Ceux-ci doivent faire face à une pléthore de problèmes, depuis la gestion des déchets jusqu'à l'élévation du niveau de la mer sous l'effet du réchauffement mondial.

Les problèmes auxquels sont confrontés les petits Etats insulaires en développement seront au centre d'une réunion qui se tiendra à Maurice en septembre 2004 afin de faire le point des progrès réalisés dans le cadre du Programme d'action de la Barbade de 1994 pour le développement durable de ces Etats. Dans le cadre des préparatifs de cette réunion, le PNUE a contribué à organiser plusieurs réunions et ateliers d'experts et régionaux tout au long de 2003. Il a aussi établi une brochure et une base de données décrivant les activités du PNUE dans les petits Etats insulaires en développement ainsi qu'un document concernant les

initiatives de partenariat de type II pour ces Etats. Les activités du PNUE en faveur des petits Etats insulaires en développement sont coordonnées au sein du Programme mondial d'action et constituent l'un des principaux supports de la mise en œuvre de ce Programme. Le PNUE prépare actuellement une série de brochures sur l'Avenir de l'environnement dans les petits Etats insulaires en développement des Caraïbes, de l'océan Pacifique et de l'Afrique.



Partage de l'eau potable rare. Bidonville de Cité Soleil, Port-au-Prince (Haïti). Ce bidonville au bord de la mer est vulnérable en cas de tempêtes tropicales. Durant les fortes pluies, les eaux d'égout refluent dans les maisons.

RECIFS CORALLIENS

Une question que de nombreux petits Etats insulaires en développement ont intérêt à voir traiter d'urgence est l'état des récifs coralliens dans le monde. Les récifs coralliens sont parmi les écosystèmes marins les plus importants et les plus vulnérables. On en trouve dans plus de 100 Etats et territoires — dont 39 petits Etats insulaires en développement. Bien qu'ils couvrent seulement 0,2 % des fonds océaniques, ils constituent une ressource naturelle vitale ayant d'importantes fonctions économiques, sociales, politiques et écologiques. Les récifs coralliens assurent à plus d'un milliard de personnes une protection contre l'érosion côtière, des aliments et des emplois et abritent plus d'un quart de toute la biodiversité marine.

Reconnaissant que la gestion et l'utilisation durables des récifs coralliens exigent des efforts concertés et une coopération accrue entre toutes les parties prenantes, le PNUE a renforcé les moyens mis en œuvre pour la défense des récifs coralliens au Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature de Cambridge (Royaume-Uni). Venant rejoindre le Programme pour les mers et les zones côtières et l'Unité de coordination du Réseau international d'action pour les récifs

coralliens (ICRAN), déjà établis au Centre mondial, l'Unité pour les récifs coralliens du PNUE a été relocalisée au Centre en mai 2003 afin d'initier et d'orienter l'évaluation et la mise en œuvre des politiques relatives aux récifs coralliens et fournir des conseils à cet égard. Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE a aussi reçu pour mission en juillet 2003 de fournir un soutien technique et administratif au secrétariat conjoint Royaume-Uni/Seychelles de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI). Le regroupement de ces activités en un seul lieu a permis de mieux comprendre les problèmes relatifs aux récifs coralliens, de renforcer la coopération et d'appliquer une approche plus cohérente dans ce domaine, depuis l'élaboration des politiques jusqu'à leur mise en œuvre.

Divers matériels de sensibilisation ont été produits en 2003 afin de mettre en évidence et de contribuer à inverser la dégradation de l'état des récifs coralliens du monde. *From Ocean to Aquarium*, rapport sur le commerce international de produits d'aquarium, souligne que ce commerce rapporte jusqu'à 300 millions de dollars par an et suppose la capture de plus de 20 millions de poissons tropicaux et la récolte de jusqu'à 10 millions d'autres espèces, comme les mollusques, les anémones et les crevettes dans le milieu sauvage. Ce commerce constitue à la fois une

MER CASPIENNE

Le 3 novembre 2003, les Ministres de l'Azerbaïdjan, de la Fédération de Russie, de l'Iran, du Kazakhstan et du Turkménistan ont signé la Convention-cadre pour la protection de l'environnement marin en mer Caspienne, qui a marqué le point culminant d'un processus, initié voilà près de dix ans par les pays riverains de la mer Caspienne et soutenu par le PNUE.

La mer Caspienne est gravement affectée par la pollution industrielle, les déchets toxiques et radioactifs, les ruissellements agricoles, les eaux usées et les fuites lors de l'extraction et du raffinage du pétrole. Les autres menaces sont notamment la pêche non contrôlée d'esturgeons producteurs de caviar, la sur-exploitation des autres ressources marines et la destruction de la diversité biologique de la région, qui comporte quelque 400 espèces uniques à la mer Caspienne. En outre, les niveaux de l'eau montent actuellement, menaçant les communautés et les écosystèmes locaux. La Convention-cadre, premier traité juridiquement

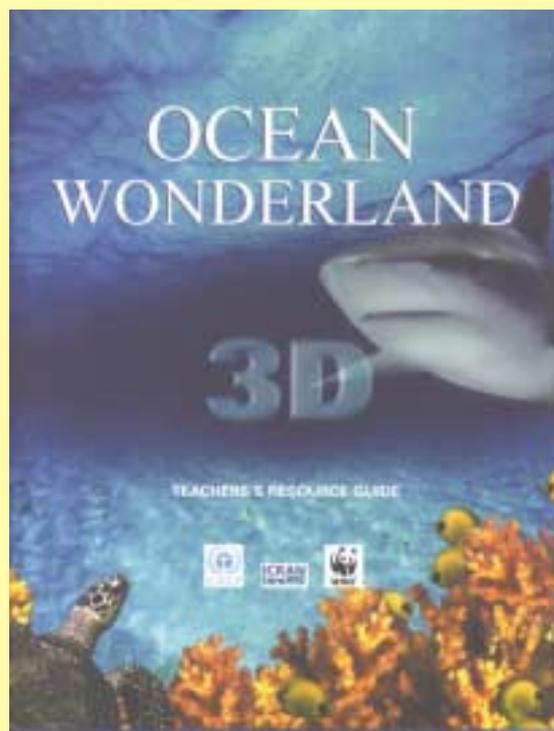
contraignant adopté par les cinq riverains, sert de mécanisme de coordination des efforts régionaux nécessaires pour faire face à ces enjeux.

Après la signature de la Convention-cadre, le Fonds pour l'environnement mondial a approuvé la deuxième phase d'une aide internationale à la région caspienne, axée sur la mise en œuvre d'un Programme d'action stratégique, mené en association avec des plans d'action par les pays riverains et visant à encourager un plus grand sentiment d'appropriation et le renforcement du financement au niveau régional du Programme pour l'environnement de la région caspienne. Le nouveau projet se concentre sur quatre grands sujets de préoccupation dans le domaine de l'environnement : la gestion des pêches, la réduction et la surveillance de la pollution, la protection de la biodiversité, notamment contre les espèces envahissantes, et la protection et le développement durable des communautés côtières. Dans le cadre de ce projet, le PNUE a reçu pour mission d'aider la région à élaborer des documents annexes à la Convention-cadre et à encourager la ratification et la mise en œuvre effective de celle-ci.

menace et une manne, est-il noté dans le rapport. Si certains pêcheurs utilisent des pratiques peu viables et dommageables, comme l'empoisonnement au cyanure pour pêcher les poissons, le commerce pourrait, s'il était géré adéquatement, contribuer à la conservation à long terme des récifs coralliens. Les autres publications de 2003 relatives aux coraux sont notamment *Conventions and Coral Reefs*, une brochure regroupant 14 accords, programmes et réseaux environnementaux multilatéraux concernant les récifs coralliens et un guide électronique permettant de s'informer sur les maladies courantes des coraux dans l'Atlantique ouest. Le PNUE a aussi collaboré à *Ocean Wonderland*, le premier film IMAX consacré aux coraux.

On a aussi pris davantage conscience au cours de cette année de l'importance des récifs coralliens d'eau froide pour la biodiversité marine et les pêcheries commerciales, ainsi que de la vulnérabilité de ces écosystèmes. Le PNUE a établi un partenariat avec la Norvège, l'Irlande, le Royaume-Uni et le WWF en vue de coordonner les efforts faits au niveau international pour protéger, conserver et utiliser durablement ces habitats. Un document sur la répartition connue et potentielle des récifs coralliens en eau froide et des menaces auxquelles ils sont confrontés est en cours d'élaboration pour examen à la prochaine réunion de l'ICRI en 2004.

Ocean Wonderland 3D, le premier film IMAX produit dans le monde sur les coraux, a été lancé en février 2003, à Boston (États-Unis). Le PNUE a établi un Guide pour les enseignants qui accompagne le film.





Environnement et sécurité

Ces dernières années ont été marquées par une inquiétude grandissante quant aux conséquences environnementales des conflits armés, notamment la pollution due à la destruction d'installations industrielles et d'infrastructures urbaines, les conséquences à long terme des mouvements en masse de réfugiés et l'incidence de nouveaux types d'armements, notamment les munitions à l'uranium appauvri. Il a donc été de plus en plus fréquemment demandé au PNUE d'évaluer les conséquences environnementales de la guerre et de faire des recommandations sur la réhabilitation post-conflit. Depuis la première Equipe spéciale sur les Balkans, créée en 1999, le PNUE a réalisé plusieurs missions dans les pays de la région des Balkans touchés par des conflits. L'année écoulée a été particulièrement active pour le Groupe de l'évaluation post-conflit du PNUE, qui a établi des rapports pour l'Afghanistan, les Territoires palestiniens occupés et l'Irak ainsi que sur la contamination à l'uranium appauvri en Bosnie-Herzégovine.

Outre les préoccupations suscitées par l'incidence environnementale des conflits, la communauté internationale est de plus en plus soucieuse d'étudier les liens entre la dégradation de l'environnement et la sécurité. Dans son rapport intérimaire de septembre 2003 à l'Assemblée générale sur la prévention des conflits armés, le Secrétaire général de l'ONU a noté que, parmi les causes profondes des conflits armés, le système des Nations Unies devra accorder une plus grande attention aux menaces potentielles posées par les problèmes environnementaux. C'est dans cette optique que le PNUE propose la réalisation sur quatre ans d'un programme sur l'environnement, la paix et la sécurité. S'appuyant sur l'Initiative environnement et sécurité en Europe ainsi que sur les activités juridiques et d'évaluation existantes du PNUE, ce programme visera surtout à tirer parti de la contribution que l'environnement peut apporter à la confiance, à la coopération et à la consolidation de la paix.

Femme afghane transportant des récipients pour aller chercher de l'eau potable dans un camion-citerne mobile, à Kaboul, Afghanistan, juin 2003. La majeure partie des habitants de Kaboul n'ont pas accès à l'eau potable chez eux. Une évaluation du PNUE, publiée en janvier 2003, montre comment deux décennies de conflits armés ont nui à l'environnement et à l'infrastructure de l'Afghanistan.

ENVIRONNEMENT ET SECURITE

En mai 2003 a pris fin la première phase d'une Initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe, lancée en août 2002 par le PNUE, le PNUD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'objectif de cette initiative est d'encourager le recours à la gestion environnementale en tant que stratégie de renforcement de la coopération et de la réduction de l'insécurité. Une évaluation des questions environnementales intéressant la sécurité, dont les résultats ont été présentés à la Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, tenue à Kiev en mai 2003, a mis en évidence les menaces environnementales pesant sur deux régions pilotes — Asie centrale et Europe du Sud-Est — et a suggéré des stratégies correctrices. Le projet a été bien accueilli par les gouvernements et les organismes de financement et ses travaux sont en train d'être élargis à d'autres sous-régions de l'Europe, comme le Caucase. Le PNUE étudie actuellement la façon dont le projet peut être étendu à d'autres parties du monde.

On comprend aujourd'hui mieux le lien entre l'environnement et la sécurité, grâce en partie au nombre croissant d'évaluations post-conflits réalisées par le PNUE. Ainsi, l'application d'une approche de précaution s'impose de plus en plus en cas de conflit armé. Comme l'a noté le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Toepfer, en novembre 2003, le droit international, comme les Conventions de Genève, a été élaboré pour réduire le plus possible les souffrances humaines liées aux conflits armés et beaucoup de pays respectent ces principes. Néanmoins, le cadre juridique requis pour empêcher les dommages environnementaux en temps de guerre reste limité ou fait défaut, même si l'on se rend de plus en plus compte qu'un environnement dégradé entrave la réhabilitation post-conflit et peut même être à l'origine de nouveaux conflits. Les factions en présence ont non seulement pour devoir de réduire le plus possible le nombre de victimes en temps de guerre, écrit M. Toepfer, mais il leur appartient aussi de minimiser les dommages et la pollution de l'air, de l'eau et du sol. C'est dans cette optique que le PNUE prône un réexamen des normes et mécanismes juridiques existants concernant la guerre et l'environnement ainsi que des possibilités de renforcer le droit ou de modifier les codes de conduite. Pour soutenir ce processus, les missions d'évaluation post-conflit du PNUE continueront de déterminer les incidences des combats sur l'environnement.

EVALUATION DES INCIDENCES DE LA GUERRE SUR L'ENVIRONNEMENT

Le PNUE amasse quantité de données d'expérience dans le domaine de l'évaluation post-conflit. Le principal projet réalisé ces dernières années par le PNUE dans le domaine de l'évaluation post-conflit a concerné l'assainissement des points chauds environnementaux après le conflit du Kosovo. Le nettoyage de l'environnement et les actions de réduction des risques dans les sites les plus touchés ont débuté en 2000 et ont été achevés à la date prévue en décembre 2003. Diverses activités de renforcement des capacités en matière de gestion des déchets et de production moins polluante ont aussi été entreprises avec les autorités environnementales. Un rapport d'évaluation sur les activités de nettoyage sera établi en 2004.

Durant le conflit du Kosovo, l'uranium appauvri a été largement utilisé. L'uranium appauvri (UA) est un métal lourd toxique et radioactif, sous-produit de l'enrichissement du minerai d'uranium naturel utilisé pour les réacteurs et armements nucléaires. De moitié moins radioactif que l'uranium naturel, il est utilisé comme matériau protecteur dans les véhicules blindés et est aussi employé dans les armes en raison de son pouvoir pénétrant. L'UA fait l'objet de beaucoup d'attention depuis qu'il a été introduit durant la première guerre du Golfe en 1991. Il a aussi été utilisé ultérieurement dans la campagne menée par l'OTAN au Kosovo en 1999 et lors de l'invasion de l'Irak en 2003 par une coalition de forces des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

En mars 2003, le PNUE a publié une étude sur les risques et les impacts environnementaux de l'utilisation de l'UA en Bosnie-Herzégovine. Ce rapport, le troisième d'une série d'évaluations réalisées avec succès au Kosovo (2000–2001) et en Serbie et Monténégro (2001–2002), marque la fin des activités sur l'uranium appauvri menées par le PNUE dans les Balkans. L'ensemble des éléments d'information rassemblés par le PNUE donnent à penser que les risques de forte contamination de l'environnement par l'UA sont relativement faibles et localisés sur le site de l'impact. Néanmoins, le PNUE a demandé en avril 2003 que les sites où l'uranium appauvri a été utilisé durant le conflit irakien de 2003 soient inspectés dès que les conditions le permettront.

REHABILITATION POST-CONFLIT EN AFGHANISTAN

L'une des conséquences les plus dévastatrices de la guerre est l'effondrement de l'ordre public. C'est particulièrement le cas pour les guerres civiles, qui, surtout si la période de troubles se prolonge, peuvent

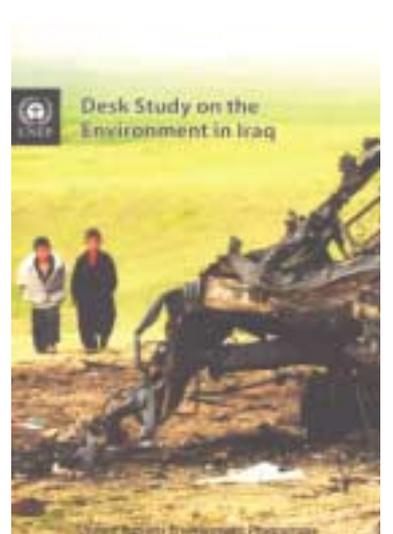
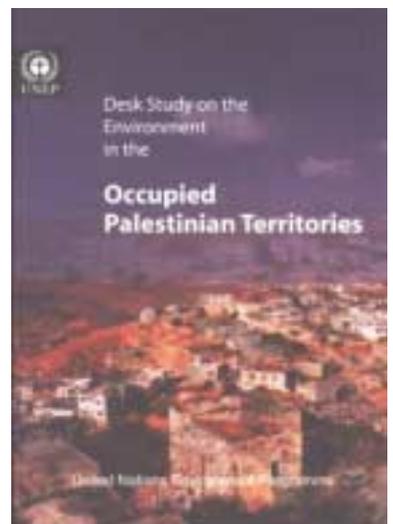
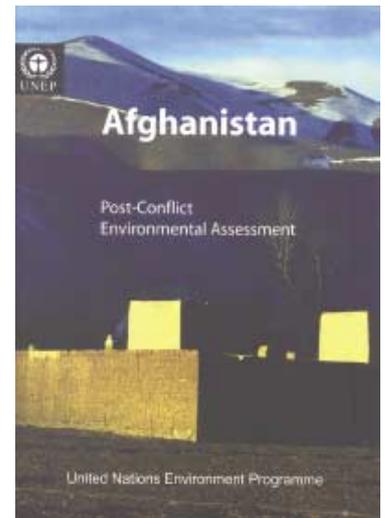
conduire à une destruction massive de l'environnement. Une évaluation du PNUE, publiée en janvier 2003, note que deux décennies de conflits en Afghanistan ont stoppé les stratégies de conservation et de gestion de l'environnement, entraîné un effondrement de la gouvernance locale et nationale, détruit l'infrastructure, entravé l'activité agricole et poussé davantage de gens vers les villes déjà démunies des services les plus élémentaires. D'après ce rapport, une zone humide importante au niveau international, située à cheval entre l'Afghanistan et l'Iran, s'est presque totalement asséchée du fait du manque de coordination dans la gestion des barrages et systèmes d'irrigation dépendant du principal affluent, quatre années de sécheresse n'ayant rien arrangé. Le rapport signalait aussi une importante réduction des massifs forestiers partout dans le pays, les forêts de conifères dans trois provinces se trouvant diminuées de moitié par rapport aux niveaux de 1978. Les vergers de pistachiers — source de revenu potentiellement importante — ont été presque totalement dévastés, puisqu'en 2002 on ne trouvait pratiquement plus aucun arbre dans deux régions où ces vergers couvraient précédemment 55 % et 37 %, des terres, respectivement.

Dans le prolongement direct du rapport, un programme de renforcement des capacités a été lancé en octobre 2003 à la demande du Gouvernement islamique transitoire. Le projet renforcera la capacité du Ministère de l'irrigation, des ressources en eau et de l'environnement de réaliser des évaluations environnementales, en fournissant les instruments, la formation et l'assistance technique nécessaires. La Commission européenne et l'UICN en sont des partenaires. Les activités programmées sur 30 mois aideront le Gouvernement afghan à concrétiser sa détermination à incorporer les priorités environnementales dans son cadre national de développement.

CONFLIT EN ASIE OCCIDENTALE

La double question des dommages à l'environnement découlant de conflits et de la gestion de l'environnement en tant que stratégie de renforcement de la coopération et de réduction de l'insécurité a été traitée dans l'*Etude documentaire sur l'état de l'environnement dans les territoires palestiniens occupés*, publiée par le PNUE en février 2003. Cette étude, qui n'aurait pas pu être menée sans la coopération d'Israël et de l'Autorité palestinienne, met en lumière d'alarmants problèmes environnementaux liés au conflit, qui ne font qu'accentuer les difficultés liées à l'accroissement démographique, à la rareté des terres, à la faiblesse de l'infrastructure environnementale et à la gestion des ressources, auxquelles s'ajoutent les tendances mondiales, comme la désertification et les changements climatiques. Une deuxième phase, pour la mise en oeuvre des recommandations de l'Etude documentaire, a débuté et se poursuivra au moins jusqu'en février 2005.

Plus à l'est, la guerre en Irak a captivé l'attention au niveau mondial en 2003. En avril 2003, le PNUE a publié l'*Etude théorique sur l'environnement en Irak*. Ce rapport met en évidence les atteintes à l'environnement qui se sont accumulées en Irak en raison d'années de conflit et de la faible priorité accordée à l'environnement par l'ancien régime, sans parler des



Les évaluations post-conflit du PNUE mettent en évidence les incidences environnementales des conflits et contribuent aux activités de réhabilitation, notamment l'intégration des préoccupations environnementales dans les plans nationaux de développement.

Environnement et sécurité

effets non voulus des sanctions imposées dans les années 90. L'Etude théorique a été suivie de deux missions d'enquête dans la région en juillet et en août pour collecter des informations supplémentaires et préparer les missions techniques sur le terrain en vue de l'évaluation scientifique. Un rapport d'étape sur la situation environnementale a été publié en octobre 2003. D'autres missions techniques ont été différées en raison de l'insécurité. Un rapport final sur l'état de l'environnement en Irak est envisagé pour 2004. De juillet à septembre 2003, le PNUE a aussi été responsable des problèmes d'environnement pour l'évaluation des besoins de l'Irak établie au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies.

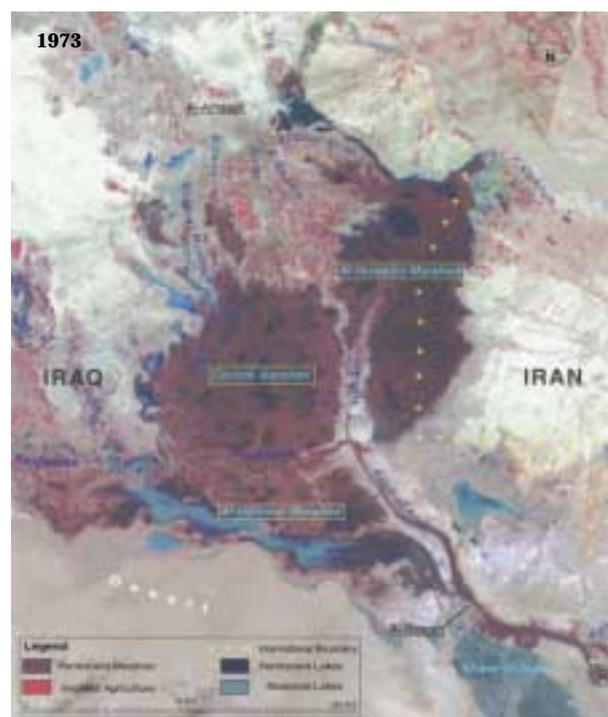
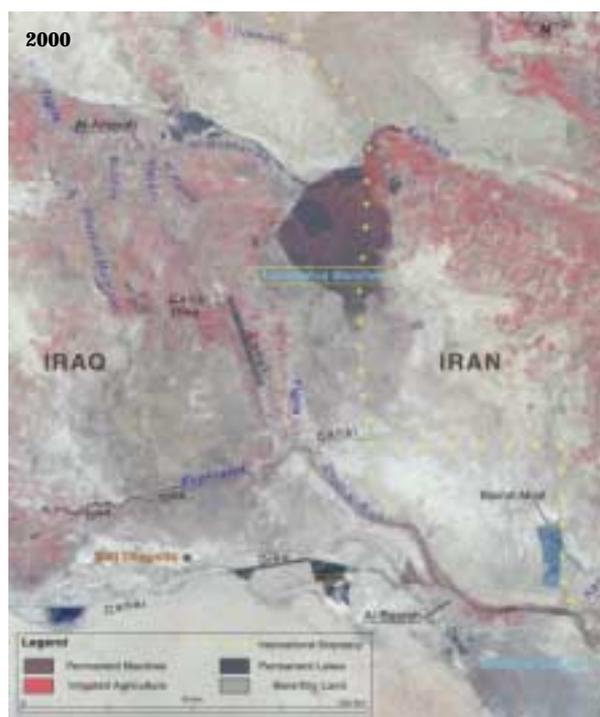
Le rapport d'avril soulignait qu'il fallait prendre d'urgence des mesures pour faire face à la situation

C'est en 2001 que le PNUE a pour la première fois fait part de ses inquiétudes concernant la situation des marais de Mésopotamie. Les images satellite montraient que la destruction des zones humides historiquement, culturellement et écologiquement importantes du delta du Tigre et de l'Euphrate était l'une des pires catastrophes écologiques des temps modernes. Après la chute du régime de Saddam Hussein, de nouvelles images satellite ont fait apparaître des signes de ré-inondation importante des terres autrefois asséchées sous l'effet à la fois d'actions unilatérales des Arabes vivant dans les marais, qui ont rompu les digues, et de fortes pluies en amont. Néanmoins, une réunion d'experts convoquée par le PNUE en mai 2003 pour analyser l'ampleur des dommages subis par les marais au cours des deux dernières décennies a conclu qu'une large collaboration entre les gouvernements de la région et les organisations intéressées demeure essentielle si l'on veut restaurer avec succès ce patrimoine naturel d'une valeur inestimable.

humanitaire, notamment rétablir l'alimentation en eau et les systèmes d'assainissement et assainir les points chauds de pollution, entre autres les décharges publiques, afin de réduire le risque d'épidémies. Il soulignait aussi la nécessité d'intégrer la protection de l'environnement dans le processus plus large de reconstruction et de nettoyage post-conflit, notamment les études d'impact sur l'environnement et le recours à des technologies respectueuses de l'environnement pour les grands projets de reconstruction. Le renforcement de la base des connaissances requises pour remédier aux problèmes d'environnement chroniques a aussi été jugé nécessaire. Parmi les problèmes prioritaires figurent notamment les déchets dangereux, l'uranium appauvri, la gestion des ressources en eau et la restauration des marais de Mésopotamie et d'autres écosystèmes vitaux.

REACTION FACE AUX URGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les catastrophes sont chaque fois plus graves, plus destructrices et plus fréquentes. Elles affectent la vie de millions d'êtres humains chaque année, laissant derrière elles des morts et des blessés et causant d'importantes pertes économiques. Elles ont aussi de graves incidences sur l'environnement et menacent les bases du développement. Le travail du PNUE en matière de gestion des catastrophes vise à assurer que les aspects environnementaux des urgences sont bien compris et que les impératifs en matière de prévention, de préparation, de réaction et d'atténuation sont totalement reconnus. Dans cette optique, le PNUE





© UNEP

Le 27 juillet 2003, le pétrolier MT Tasman Spirit s'est fracturé dans le port de Karachi, au Pakistan. Le PNUE mobilise et coordonne une aide d'urgence aux pays confrontés à des urgences environnementales. Il entreprend des évaluations de l'incidence des catastrophes sur l'environnement et fournit des outils pour la diffusion de l'information et la sensibilisation des gouvernements et de la communauté internationale à la dimension environnementale de la gestion des catastrophes.

évalue les conséquences des catastrophes sur l'environnement et fournit des instruments pour diffuser l'information et sensibiliser les gouvernements et la communauté internationale, y compris les partenaires au sein du système des Nations Unies, à la dimension environnementale de la gestion des catastrophes.

Le PNUE a entrepris plusieurs évaluations environnementales d'urgence en 2003. En mars, il a étudié l'impact de rejets de phénol dans les eaux du Sitnica et de l'Ibar au Kosovo et en Serbie et a formulé des recommandations pour remédier aux problèmes engendrés par cette pollution. Des évaluations du même type ont été réalisées en 2003 suite à des demandes du Maroc concernant un déversement d'hydrocarbures sur des terrains en novembre 2002 ; des Seychelles, concernant l'impact d'une tempête tropicale en septembre 2002 ; et du Pakistan, concernant la rupture, le 27 juillet 2003, dans le port de Karachi du pétrolier MT Tasman Spirit, qui transportait 67 000 tonnes de brut.

En Afrique, le PNUE a organisé au siège un Atelier régional sur les catastrophes écologiques en juillet 2003. Cet Atelier, réuni par le PNUE et le Groupe commun pour l'environnement PNUE/Bureau

des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), devait servir de cadre à un dialogue d'experts sur la gestion des catastrophes et des urgences environnementales. En outre, le PNUE a aidé le Kenya et le Soudan à évaluer l'impact des inondations dont ils ont souffert en 2003. Il a aussi aidé la Tanzanie à évaluer l'incidence des camps de réfugiés sur l'environnement, en se concentrant surtout sur les forêts, les ressources en eau et les ressources foncières, la gestion des déchets et les cadres existants pour la gestion des catastrophes.

En Sierra Leone, le PNUE a participé à une mission conjointe d'évaluation environnementale avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, afin de cerner les problèmes environnementaux et d'établir les bases de l'élaboration de directives environnementales pour les missions de maintien de la paix de l'ONU. Le Groupe de l'évaluation post-conflit du PNUE, qui fait partie du Département de la gestion des catastrophes, prépare aussi une évaluation qui sera réalisée dans cinq pays africains touchés par un conflit. Des activités systématiques de collecte et d'analyse de des informations sont menées dans des pays candidats afin de comprendre les problèmes essentiels et d'étudier les conditions d'une possible intervention.

© Associated Press / Teh Eng Koon





Protection de l'atmosphère

Le Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – administré par le PNUE – est considéré comme l'accord environnemental multilatéral qui a donné les meilleurs résultats dans le monde. La production et la consommation mondiales de la plupart des substances menaçant l'ozone sont en diminution après avoir atteint un niveau record, ce qui conduit les scientifiques à prévoir avec prudence une reconstitution progressive du bouclier d'ozone de la terre d'ici au milieu du siècle. Une grande partie du succès du Protocole de Montréal tient au principe de responsabilité commune mais différenciée qu'il consacre et en vertu duquel les pays développés ont entrepris d'éliminer progressivement les substances appauvrissant la couche d'ozone et ont soutenu le Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal en vue de contribuer à l'élimination progressive de ces substances dans les pays en développement (le Fonds pour l'environnement mondial aide les pays à économie en transition qui n'ont pas accès au Fonds multilatéral). Le PNUE continue de soutenir ce processus, en tant que secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal, trésorier du Fonds multilatéral et, par le biais de son Programme OzonAction, en tant que l'un des organismes de mise en œuvre du Fonds.

Les efforts consentis au niveau international pour obtenir les mêmes résultats en matière de changements climatiques mondiaux – qui représentent une menace encore plus grande pour la santé de l'homme et le développement durable – ont été moins fructueux. Le Protocole de Kyoto, mécanisme destiné à redynamiser la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ne réunit pas encore les ratifications requises pour entrer en vigueur, à savoir celles des 55 pays représentant 55 % des émissions industrielles de gaz à effet de serre. Néanmoins, le nombre croissant d'initiatives et de partenariats partout dans le monde donne à penser que les changements climatiques font l'objet d'une attention accrue. Le PNUE contribue à sensibiliser au problème dans le cadre de son Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) et de partenariats avec les grandes organisations financières, alors que ses initiatives visant à promouvoir une production énergétique de substitution et moins polluante montrent que des solutions sont possibles.

Brume sur la capitale de la Malaisie, Kuala Lumpur, en mai 2003, due dans une large mesure à la fumée des incendies dans l'Indonésie voisine. L'Accord de l'ANASE sur la pollution transfrontière, rédigé avec l'aide du PNUE, est entré en vigueur en novembre 2003. Cet accord entre les 10 pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est devrait pouvoir devenir un modèle mondial pour répondre aux problèmes transfrontières.

RECONSTITUTION DE LA COUCHE D'OZONE

La quinzième réunion des Parties au Protocole de Montréal, qui a eu lieu au siège du PNUE, en novembre 2003, a été dominée par les discussions sur le bromure de méthyle, une puissante substance nocive pour l'ozone largement utilisée comme produit de fumigation et comme pesticide dans l'agriculture. La consommation de bromure de méthyle, l'un des derniers grands produits chimiques devant être retiré

Le PNUE assure le secrétariat de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et du Protocole de Montréal.



de la circulation, a été réduite de 70 % depuis le milieu des années 90. Cependant, certains agriculteurs, essentiellement des producteurs de fraises, de melons, de poivrons et de tomates en Amérique du Nord et en Europe considèrent que les produits de remplacement actuels ne sont ni techniquement ni économiquement viables. Ils ont donc demandé des dérogations représentant 15 000 tonnes pour 2005.

Le droit des pays de demander des dérogations est une disposition importante du Protocole de Montréal. Par exemple, les chlorofluorocarbones (CFC), première série de substances appauvrissant la couche d'ozone visée par le Protocole, sont encore utilisés dans certaines applications, comme les inhalateurs à doseur pour les asthmatiques. Une décision prise à la réunion sur l'ozone de novembre a accordé une dérogation pour les CFC utilisés dans les inhalateurs représentant moins d'un quart des niveaux de 1996. La réunion a aussi décidé d'exempter les pays en développement des mesures de réglementation concernant le commerce d'hydrochlorofluorocarbones (HCFC) appauvrissant la couche d'ozone, entrées en vigueur en 2004, et ce jusqu'en 2016. La réunion n'a toutefois pas été en mesure d'arriver à une décision sur le bromure de méthyle et la question a été renvoyée à une réunion extraordinaire qui sera accueillie par le PNUE à Montréal (Canada), en mars 2004.

OZONACTION

Contribuer au retrait progressif du bromure de méthyle en fournissant des informations sur les produits de remplacement fait partie des diverses formes de soutien que le programme OzonAction du PNUE apporte aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal. Le PNUE a mis en place un site web *Methyl Bromide Alternatives Project: MAP to a Healthy Harvest*, en partenariat avec l'ONUDI; le PNUE accueille en outre le Forum de discussion sur les produits pouvant se substituer au bromure de méthyle et publie *RUMBA*, une mise à jour régulière des produits de substitution du bromure de méthyle. En 2003, OzonAction a aussi publié *Case Studies on Alternatives to Methyl Bromide, Volume 2: Technologies with Low Environmental Impact in Countries with Economies in Transition*.

Une fonction essentielle du programme OzonAction du PNUE est de soutenir les services nationaux de l'ozone. Ces services sont des centres de coordinations gouvernementaux mis en place dans les pays en développement pour élaborer et appliquer les stratégies nationales nécessaires à la mise en œuvre du Protocole de Montréal et en rendre

compte. Le PNUE permet aux services nationaux de l'ozone de prendre des décisions en connaissance de cause en mettant à leur disposition un centre d'échange d'informations, des activités de formation, des réseaux régionaux et une aide à l'élaboration de stratégies, nationales ou sectorielles. Financé essentiellement par le Fonds multilatéral du Protocole de Montréal, le programme reçoit aussi un appui du Fonds pour l'environnement mondial, du Gouvernement suédois et du Gouvernement finlandais.

Face à l'évolution des besoins et des priorités des pays admis à bénéficier de l'aide du Fonds multilatéral durant la période de mise en conformité avec le Protocole de Montréal, le PNUE est passé d'une approche de la gestion des projets à la mise en œuvre directe grâce au Programme d'aide à la conformité. Désormais, le PNUE fait appel à une équipe de professionnels disposant des compétences et de l'expertise appropriées pour aider directement les pays à se conformer au Protocole. Il a aussi régionalisé l'exécution des projets et des services, la majorité des membres de l'équipe du Programme d'aide à la conformité étant basés dans les Bureaux régionaux du PNUE, où ils travaillent en étroite collaboration avec les pays sur une base permanente. Le PNUE estime que cette approche novatrice peut

LE COUT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Une fois l'alarme déclenchée concernant la dégradation de la couche d'ozone, l'action mondiale a été relativement rapide. L'action internationale a été moins décisive en ce qui concerne les changements climatiques – menace qui risque d'être bien plus grave – peut-être parce que le problème est si important et exige des modifications de grande ampleur des politiques et des modes de vie partout dans le monde. Pourtant, malgré l'impuissance des gouvernements à maîtriser collectivement le réchauffement mondial, un grand nombre de pays s'efforcent de réduire les émissions de gaz à effet de serre, encouragent l'efficacité énergétique et favorisent les énergies renouvelables et les technologies moins polluantes. Ces actions doivent beaucoup à l'effort de sensibilisation consenti par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Ce groupe, qui est un partenariat entre le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale, évalue les informations scientifiques, techniques et socio-économiques nécessaires pour comprendre les changements climatiques induits par l'activité humaine. Depuis 1988, il a établi trois rapports d'évaluation fondés sur des ouvrages scientifiques et techniques revus par des pairs, qui ont permis de mieux comprendre au niveau mondial les changements climatiques. Des travaux sont actuellement en cours pour le quatrième Rapport d'évaluation, qui sera publié en 2007.

Le secteur privé, également, joue un rôle de plus en plus important pour mettre en lumière les coûts et conséquences des changements climatiques. Parmi les principaux acteurs figurent les membres de l'Initiative financière du PNUE. Un de ces membres, la Société de réassurance allemande, Munich Re, s'efforce de déterminer les coûts économiques des changements climatiques depuis les années 50. Un rapport publié en décembre 2003 a fait apparaître que les catastrophes naturelles, qui sont pour la plupart liées au climat, ont coûté à la communauté internationale plus de 60 milliards de dollars en 2003, contre 50 milliards de dollars en 2002. Ce chiffre semble refléter la tendance notée par les scientifiques, qui estiment que les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines contribuent à des taux de réchauffement planétaire qui sont plus rapides qu'ils ne l'ont jamais été au cours des 10 000 dernières années. Bien que le Protocole de Kyoto ne soit pas encore entré en vigueur, les mécanismes négociés en vertu de ce traité constituent des instruments utiles pour réduire ces émissions. L'un d'entre eux est l'échange de droits d'émission. Dans un document d'information publié en décembre 2003 à l'intention des responsables des grandes sociétés et organisations du secteur privé et mettant en évidence les possibilités offertes et les problèmes présentés par l'échange de droits d'émission, l'Initiative financière du PNUE a noté que plusieurs systèmes de ce type ont déjà été lancés ou sont envisagés en Europe, au Japon, aux Etats-Unis et au Canada.



Le Programme OzonAction du PNUE aide les pays en développement et les pays à économie en transition à s'acquitter de leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal.

servir d'exemple pour contribuer à la conformité avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement.

Le Programme OzonAction du PNUE soutient aussi les Réseaux régionaux des responsables de l'ozone de 144 pays en développement et contribue à l'élaboration de programmes de pays, de plans nationaux d'élimination, de plans de gestion des réfrigérants et de mesures de renforcement institutionnel en vue d'améliorer l'expertise locale dans la gestion des mesures d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. Les autres exemples d'activité de renforcement de capacités réalisés par le PNUE en

2003 dans le cadre du Protocole de Montréal sont notamment le lancement de l'Initiative « Douanes vertes », qui vise à harmoniser la formation des agents des douanes et à les aider à mettre en œuvre de façon intégrée les multiples accords multilatéraux sur l'environnement. Cette initiative doit contribuer à maîtriser le commerce illicite de produits chimiques, notamment les substances nocives pour l'ozone, ainsi que de déchets dangereux et d'espèces menacées d'extinction. OzonAction attribue aussi le Prix de l'unité nationale de l'ozone la plus performante. Les lauréats en 2003 étaient la Chine, Fidji, la Jamaïque et le Sénégal.

FINANCEMENT DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les investissements dans l'énergie non polluante et renouvelable constituent un autre domaine offrant de larges possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Là encore, le secteur privé relève le défi, en partenariat avec des organisations comme le PNUE. En octobre 2003, l'Initiative pour le financement de l'énergie durable, une co-entreprise du PNUE et de l'Agence de Bâle pour une énergie durable, a été lancée. Cette initiative vise à encourager le secteur financier à investir davantage, et plus volontairement, dans l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Si les technologies de l'énergie renouvelable, comme les cellules solaires et l'énergie éolienne, ont progressé, les coûts de transaction et l'incertitude du marché ont incité les financiers à adopter une approche prudente, que le manque d'information, de données d'expérience et d'instruments pour évaluer les investissements potentiels ne fait qu'accroître. Des projets comme l'Initiative sur le financement de l'énergie durable devraient contribuer à surmonter ces obstacles. Une autre nouvelle initiative du PNUE en 2003 est le Programme méditerranéen pour l'énergie renouvelable (MEDREP). Soutenu par le Gouvernement italien, le MEDREP vise à accroître le financement de l'énergie moins polluante dans la Méditerranée, en axant tout d'abord l'attention sur la Tunisie, le Maroc et l'Égypte.

Le PNUE encourage l'énergie durable dans beaucoup d'autres cas. L'évaluation des ressources énergétiques, solaires et éoliennes réalisée par le PNUE grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial fournit des informations de haute qualité aux investisseurs et aux planificateurs sur les meilleurs sites possibles pour la mise en valeur de l'énergie éolienne et solaire dans 13 pays en développement. Le Fonds pour l'environnement mondial envisage aussi un projet visant à explorer le potentiel largement inexploité de production d'électricité géothermique dans la Vallée du Rift en Afrique de l'Est. Dans le sud de l'Inde, le PNUE a conclu un partenariat sur quatre ans avec deux des grands groupes bancaires de l'Inde—Canara Bank et Syndicate Bank— afin de développer le marché du financement des systèmes d'énergie solaire pour les particuliers. Ce projet de 7,6 millions de dollars, soutenu par la Fondation de l'ONU et par Shell, prévoit une bonification des taux d'intérêt pour diminuer le coût pour les consommateurs du financement de systèmes individuels d'énergie solaire.

Le secteur privé soutient aussi un autre projet en expansion du PNUE sur l'énergie non polluante, qui est appuyé également par la Fondation de l'ONU. Le Programme de développement d'entreprises productrices d'énergie en milieu rural (REED) est une approche novatrice du développement durable qui permet de fournir du capital-risque et une aide aux

entrepreneurs qui ont conçu des solutions viables pour faire face aux besoins énergétiques ruraux, mais n'ont ni les financements ni l'expertise requis pour tirer parti de leurs idées. Des projets REED sont aujourd'hui en cours dans plusieurs pays africains, dans le Nord du Brésil et en Chine. Entretemps, en République tchèque et en République slovaque, le PNUE lance le Programme de gestion de l'énergie et des économies d'énergie liées aux performances (EMPRESS), financé par le Fonds pour l'environnement, qui favorise la création de sociétés spécialisées dans les services énergétiques, susceptibles d'apporter leur aide aux clients industriels et commerciaux.

REDUCTION DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Une plus large utilisation de l'énergie non polluante dans le monde en développement contribuera à améliorer la qualité de l'air. Une récente étude internationale, l'Indian Ocean Experiment, a mis en

Si les technologies de l'énergie renouvelable, comme les cellules solaires et l'énergie éolienne, ont progressé, les coûts de transaction et l'incertitude du marché ont incité les financiers à adopter une approche prudente, que le manque d'informations, de données d'expérience et d'outils d'évaluation des investissements potentiels ne fait qu'accroître. Le PNUE œuvre à la promotion d'investissements dans l'énergie renouvelable grâce à des projets comme l'Initiative pour le financement de l'énergie durable et l'évaluation des ressources énergétiques d'origine solaire et éolienne



© Georgios Angelakis / UNEP

évidence la présence d'une couche saisonnière de 3 kilomètres d'épaisseur de polluants et de particules issus du brûlage de la biomasse et des émissions industrielles dans une grande partie de l'Asie. Ce brouillard est transporté bien au-delà de la région source, montrant que le problème de la pollution atmosphérique n'est pas limité à l'environnement local. Le PNUE a publié en 2002 une évaluation initiale des incidences potentielles de cette brume de pollution – notamment les changements climatiques aux niveaux régionaux et mondial et les incidences sur les écosystèmes, le cycle de l'eau, l'agriculture et la santé de l'homme. Suite à ce rapport, il a réuni une équipe de scientifiques internationaux pour étudier les incidences de la pollution par les aérosols. Le projet relatif au « nuage brun » établit un réseau de stations de contrôle terrestres pour étudier ce phénomène. D'après les résultats initiaux, l'intensité des rayonnements solaires à la surface de la terre pourrait être réduite d'au moins 15 %, ce qui aurait des effets sur le cycle des moussons et entraîne des sécheresses et des inondations exceptionnelles en Asie. Les études montrent aussi que le nuage brun d'Asie n'est qu'un aspect d'un problème mondial et que la pollution par les aérosols existe dans toutes les régions habitées de la planète.

L'Asie est aussi au centre du projet sur la Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie en Asie et dans le Pacifique (GERIAP). La région Asie-Pacifique représente actuellement 40 % de l'économie mondiale et, avec une croissance industrielle dynamique, ces émissions de gaz à effet de serre devraient augmenter fortement. En partenariat avec le Gouvernement suédois, le PNUE met en œuvre un projet sur trois ans d'une valeur de 2,5 millions de dollars en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Mongolie, aux Philippines, au Sri Lanka, en Thaïlande et au Viet Nam. Ce projet vise surtout la sidérurgie, les pâtes et papiers, le ciment et la chaux et le secteur chimique, qui sont les principaux utilisateurs d'énergie et par conséquent les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Le PNUE a aussi contribué à la conclusion d'un accord entre les nations de l'Asie du Sud-Est pour faire face à la pollution atmosphérique transfrontière. L'Accord de l'ANASE sur la pollution transfrontière est entré en vigueur en novembre 2003.

TRANSPORT DURABLE

Certains des pays de la région Asie-Pacifique connaissent des taux de croissance économique parmi les plus forts du monde. Ce sont aussi les plus peuplés. Ces facteurs soulèvent des questions majeures pour le développement durable et le réchauffement mondial. Par exemple, si la propriété automobile atteint en Chine, en Indonésie et en Inde la moyenne mondiale de 90 véhicules pour 1 000 personnes, 200 millions de véhicules seront ajoutés au parc automobile mondial,

soit à peu près le double du nombre d'automobiles aux Etats-Unis aujourd'hui. Le transport absorbe un quart de l'énergie mondiale et représente quelque 25 % des émissions totales de CO₂. Au total, 80 % de ces émissions peuvent être attribués au transport routier. La pollution atmosphérique locale et régionale, les encombrements dans les zones urbaines et le besoin accru de terres pour l'infrastructure routière ne sont que quelques-uns des problèmes associés au transport routier sur lesquels le PNUE travaille.

Le PNUE est membre du Partenariat pour les combustibles et les véhicules propres, qui a été lancé lors du Sommet mondial pour le développement durable afin de soutenir les initiatives visant à réduire la pollution atmosphérique due aux véhicules dans les pays en développement en encourageant le recours à des combustibles moins polluants comme l'essence sans plomb et le diesel à faible teneur en soufre. D'après l'Organisation mondiale de la santé, seulement 15 % des grandes villes des pays en développement ont une qualité de l'air acceptable. Le PNUE sert de centre d'échange permettant aux partenaires de se réunir et de partager les informations dont ils disposent. Jusqu'ici, le partenariat a permis de mobiliser plus de 2,5 millions de dollars.

Un objectif clé du partenariat est l'élimination du plomb dans l'essence. On sait que l'empoisonnement par le plomb entraîne un retard de développement intellectuel et des dommages cérébraux chez les enfants. Le monde développé a éliminé l'essence plombée et l'essence vendue dans la plupart des pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes est sans plomb. En Afrique, cependant, l'utilisation de l'essence au plomb est encore très répandue. Au cours des ateliers organisés sur l'ensemble du continent, un nombre croissant de pays ont proposé que l'on élimine l'essence au plomb; certains pays y sont déjà parvenus. En novembre 2003, les délégués à une réunion du partenariat, tenue à Nairobi, ont appris que l'Éthiopie, le Ghana et l'Érythrée avaient annoncé l'élimination de l'essence plombée, de sorte que l'ensemble du continent ne devrait plus utiliser ce type d'essence d'ici 2006.

Entretemps, le Forum sur la mobilité du PNUE, lancé en 2002, prend de l'essor, avec un total de 13 entreprises manufacturières actuellement membres. Parmi les activités du Forum sur la mobilité figurent une campagne de promotion de pratiques de conduite automobile plus respectueuses de l'environnement ainsi qu'une activité conjointe avec le Forum de la publicité du PNUE visant à faire la démonstration de stratégies de communication et de publicité novatrices ciblées sur la responsabilité des entreprises et les moyens de se ménager ainsi de nouveaux créneaux commerciaux et d'améliorer l'image de l'entreprise.



UNEP

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

联合国环境规划署驻华代表处





La perspective régionale

Une solide perspective régionale et locale est indispensable au succès des stratégies de développement durable. Les activités régionales du PNUE contribuent de façon déterminante à identifier les priorités locales et régionales, qui peuvent ainsi être adéquatement ciblées dans les stratégies, politiques et programmes environnementaux mondiaux. Ces activités favorisent aussi des solutions de développement qui tiennent compte des besoins régionaux, donnent un sentiment de propriété et renforcent les capacités locales.

Au niveau intergouvernemental, les six Bureaux régionaux du PNUE oeuvrent au renforcement de la coopération et du dialogue sur les mesures à prendre, en soutenant les processus régionaux, comme l'Initiative sur l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable, les initiatives et les partenariats au sein de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, l'Initiative arabe pour le développement durable et le Plan d'action de l'Asie centrale. Le PNUE soutient aussi 17 programmes et plans d'action relatifs aux mers régionales.

L'année écoulée a été marquée par une nouvelle étape importante dans le développement de la présence régionale du PNUE, avec l'ouverture, en septembre 2003, d'un bureau du PNUE à Beijing, qui desservira la Chine. Avec 1,3 milliard d'habitants et un objectif public de quadruplement de la croissance économique d'ici à 2020, la Chine, le plus grand pays en développement du monde, est confrontée à des enjeux environnementaux majeurs, dont elle est tout à fait consciente. Le nouveau Bureau du PNUE pour la Chine travaillera en étroite coopération avec l'Agence nationale chinoise pour la protection de l'environnement et d'autres ministères, organismes internationaux et ONG, afin de contribuer aux évaluations environnementales, au renforcement des capacités et aux transferts de technologies. Il participera également à la mise au point et au financement de projets par le biais du Fonds pour l'environnement mondial. Ce développement se poursuivra en 2004 avec l'ouverture d'un bureau du PNUE au Brésil.

Le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable met en évidence l'importance des initiatives, expériences et institutions régionales dans la promotion du développement durable. Le PNUE est actif dans les six régions du monde par l'intermédiaire de ses Bureaux régionaux. Sa stratégie régionale a connu une nouvelle évolution avec l'ouverture d'un Bureau du PNUE à Beijing en septembre 2003, qui desservira la Chine, le pays le plus peuplé du monde, dont la croissance économique spectaculaire à la fois ouvre des perspectives considérables et présente des risques majeurs pour l'environnement.

INITIATIVES REGIONALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PNUE œuvre au renforcement du dialogue intergouvernemental et de la coopération régionale en soutenant les forums ministériels régionaux sur l'environnement. Il contribue aussi au suivi de la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et soutient le respect, au niveau national, des accords multilatéraux sur l'environnement. En Amérique latine et aux Caraïbes, le PNUE assure le secrétariat du Forum des ministres de l'environnement et siège au Comité inter-organisations, qui coordonne la coopération internationale et soutient la mise en œuvre des activités identifiées par le Forum. Ce Forum s'avère être un mécanisme efficace pour travailler sur les programmes environnementaux régionaux et mondiaux et encourager la coopération régionale sur les problèmes d'environnement et de développement durable. Un bon exemple est le développement de l'Initiative de l'Amérique latine et des Caraïbes pour le développement durable. Cette Initiative a été conçue dans le cadre d'un processus novateur et participatif et s'inscrit dans une approche prospective et orientée vers l'action. Elle a été incorporée dans le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et sert désormais de base aux actions prévues pour l'avenir dans la région. Un plan régional d'action pour 2003-2005 a été mis au point et adopté en novembre 2003 par la quatorzième réunion du Forum à Panama.

En Asie occidentale, le Conseil des ministres arabes responsables de l'environnement (CAMRE) est le principal forum ministériel environnemental de la région. Le PNUE aide le CAMRE et son bureau à mettre au point des programmes environnementaux régionaux et à promouvoir des mécanismes régionaux de développement durable. Par l'intermédiaire du CAMRE et d'autres conseils ministériels spécialisés et en coopération avec les organisations internationales, régionales et arabes, la Ligue des Etats arabes a adopté l'Initiative arabe pour le développement durable. Cette initiative identifie les enjeux auxquels sont confrontés les pays arabes sur la voie du développement durable, en donnant la priorité à trois domaines : lutte contre la dégradation des sols et la désertification; gestion intégrée des ressources en eau et gestion intégrée des zones côtières et des ressources marines. Des synthèses de projets ont été établies dans ces domaines en vue de leur présentation à une réunion entre l'ONU et la Ligue des Etats arabes, prévue au Caire en février 2004.



© Mark Edwards / Still Pictures

Incendies de forêts, Indonésie. Les incendies provoqués dans les forêts pluviales pour dégager des terrains pour les plantations de palmiers à huile ou pour l'agriculture sur brûlis contribuent à la pollution au nuage de pollution qui recouvre l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

CROISSANCE DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE

La région Asie-Pacifique abrite plus de la moitié de la population mondiale, soit 3,2 milliards d'habitants sur 6 milliards. Elle représente plus de 40 % de l'économie mondiale et héberge, selon les estimations, 70 % des pauvres du monde. Elle connaît aussi une croissance économique spectaculaire qui ouvre aux pays de la région des perspectives immenses mais les confronte à des défis considérables. Dans le cadre de sa nouvelle stratégie pour l'Asie et le Pacifique, le PNUE a lancé un processus de renforcement du dialogue sur la politique environnementale au niveau sous-régional. La première réunion du Dialogue sur la politique environnementale au niveau sous régional s'est tenue à Beijing (Chine) le 19 septembre 2003. Présidée par le Ministre de l'environnement de la Chine, M. Xie Zhenhua, et par le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Toepfer, cette réunion regroupait des représentants des gouvernements et de la société civile. Le Dialogue sur la politique environnementale au niveau sous-régional a pour fonctions d'assurer un forum pour rapprocher les points de vue dans la région Asie-Pacifique sur les problèmes environnementaux mondiaux, d'apporter des contributions régionales aux accords multilatéraux sur l'environnement et aux événements mondiaux comme le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial

sur l'environnement, de conseiller le PNUE sur les problèmes environnementaux nouveaux et critiques en Asie et dans le Pacifique et de fournir des orientations pour la mise en œuvre efficace des programmes du PNUE en Asie et dans le Pacifique.

L'une des réalisations du PNUE en Asie et dans le Pacifique est l'Accord de l'ANASE sur la pollution transfrontière, qui est entré en vigueur en novembre 2003. Cet accord entre 10 pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a été élaboré avec l'aide du PNUE et pourrait devenir un modèle au niveau mondial pour résoudre les problèmes transfrontières. Destiné à empêcher que ne se reproduisent les incendies de 1997-1998 qui ont détruit environ 10 millions d'hectares de forêts indonésiennes, exposé plus de 20 millions de personnes à des niveaux extrêmement élevés de polluants atmosphériques et entraîné des pertes économiques s'élevant au total pour la région à environ 9,3 milliards de dollars, l'Accord porte sur le suivi, l'évaluation et la prévention, la coopération technique et la recherche scientifique, les mécanismes de coordination, les voies de communication, l'échange d'informations, les procédures douanières et d'immigration simplifiées en cas d'urgence et de catastrophes et l'établissement d'un Centre de coordination de l'ANASE pour les activités relevant de l'Accord. Outre ce cadre juridique, un plan d'action visant à constituer une capacité de lutte contre les incendies dans la région et à mettre en place un système d'alerte rapide utilisant les images à haute résolution par satellite pour détecter les points chauds ont été mis en place. Les gouvernements ont aussi fait part de leur détermination à se montrer très sévères à l'égard des propriétaires de forêts et de plantations qui ne respectent pas les lois anti-incendie.

L'ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE

En mai 2003, les Ministres de l'environnement d'Europe et d'Amérique du Nord se sont rassemblés à Kiev (Ukraine) pour la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe organisée sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE) et de son Comité sur la politique de l'environnement. Le processus Environnement pour l'Europe est une importante plateforme de dialogue et de coopération dans la région, fournissant un cadre pour l'élaboration de stratégies et de politiques environnementales paneuropéennes et la coordination des actions. Le Bureau régional pour l'Europe est co-responsable, avec le Conseil pour l'Europe, du volet biodiversité du processus Environnement pour l'Europe et coopère dans plusieurs autres domaines, y compris la préparation et la mise en œuvre des conventions et protocoles de la CEE (ONU), comme la Convention d'Aarhus, et l'application de la stratégie environnementale des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et de la stratégie européenne pour l'éducation et l'environnement.

Le PNUE a été totalement impliqué dans la Conférence de Kiev, qui avait pour thème la sécurité dans le domaine de l'environnement. Outre la présentation des résultats de la première phase d'une initiative sur l'environnement et la sécurité en Europe, le PNUE a collaboré avec l'Agence européenne pour l'environnement en vue de l'établissement d'un rapport, *Environnement de l'Europe : troisième évaluation*. Par l'intermédiaire de ses réseaux européens, le PNUE a aussi fourni des données environnementales et socio-économiques clés, couvrant la plupart des pays de l'Europe de l'Est, du



A la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement pour l'Europe, en mai 2003, il a été demandé au PNUE de servir de secrétariat intérimaire à la Convention-cadre pour la protection et le développement durable des Carpates. Cet Accord contribuera à la préservation de la plus grande réserve européenne de forêts à l'état naturel et de grands carnivores, tout en bénéficiant aux communautés montagnardes isolées et en encourageant la poursuite de la transition économique de la région.

La perspective régionale

Caucase et de l'Asie centrale, ainsi que des informations pertinentes tirées du *troisième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO-3)*.

L'une des principales réalisations de la Conférence a été l'adoption et la signature de la Convention cadre pour la protection et le développement durable des Carpates, pour laquelle il a été demandé au PNUE de servir de secrétariat intérimaire. Les Carpates représentent l'une des dernières zones sauvages de l'Europe, abritant encore de grandes populations d'ours bruns, de loups, de lynx et d'autres animaux qui sont rares ailleurs en Europe ainsi qu'environ 200 espèces végétales indigènes. Couvrant plus de 200 000 km², la région des Carpates comporte de grands massifs forestiers et joue un rôle vital dans l'approvisionnement de l'Europe en eau douce. La Convention-cadre renforcera la coopération régionale et permettra de soutenir des projets locaux dans les zones de montagne de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République tchèque, de la Serbie-et-Monténégro, de la Slovaquie et de l'Ukraine.

A la Conférence de Kiev, les ministres ont aussi adopté la Résolution de Kiev sur la biodiversité, dans laquelle ils se sont engagés à enrayer l'appauvrissement de la diversité biologique dans la région paneuropéenne à tous les niveaux d'ici à 2010, en oeuvrant dans le cadre d'actions concertées à la réalisation de neuf objectifs clés concernant les forêts, l'agriculture, les zones protégées et les réseaux écologiques, les espèces exotiques envahissantes, les indicateurs et la surveillance de la biodiversité, le financement de la biodiversité, la participation et la sensibilisation du public. Le PNUE prévoit de relever ce défi par le biais du Service de la biodiversité, un projet mis en œuvre en partenariat avec le Centre européen pour la conservation de la nature, l'Alliance mondiale pour la nature (UICN) et le Centre régional sur l'environnement.

L'Europe, en particulier les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, est aussi la cible de la collaboration du PNUE avec la CEE (ONU) en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus. Signée en 1998 par 39 pays européens et la Communauté européenne, la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement vise à répondre à l'esprit du Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992 qui déclare, entre autres, que la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés et que, pour promouvoir cette participation, il faut assurer la large diffusion de l'information. Le PNUE aide les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à faire face à leurs obligations en vertu de la Convention d'Aarhus, qui est entrée en vigueur en

2001. On peut citer en exemple l'Equipe spéciale sur les instruments électroniques, qui entend généraliser les pratiques optimales dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Le Principe 10 est aussi à l'origine de la réunion des représentants gouvernementaux de 20 pays africains, tenue en juin 2003 au siège du PNUE en vue d'une meilleure application de ce principe en Afrique.

AIDE A L'AFRIQUE

Du fait de ses besoins particuliers, l'Afrique demeure une région prioritaire pour le PNUE, qui assure le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) et fournit un soutien de fonds pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

L'objectif de cette initiative est de réduire la pauvreté et freiner la dégradation de l'environnement en Afrique de façon à préparer la voie au développement durable du continent. Comme le note le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable : « Depuis la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement, le développement durable est resté inaccessible pour de nombreux pays africains. La pauvreté reste un problème majeur et la plupart des pays n'ont pas été en mesure de profiter pleinement des possibilités qu'offre la mondialisation, ce qui n'a fait qu'accroître la marginalisation du continent. »

En mars 2003, la PNUE a été invité, dans le cadre du volet environnement du NEPAD, à préciser son approche en matière de pauvreté et d'environnement à l'occasion d'un atelier au Mali. A l'issue de cette réunion, le cadre conceptuel du PNUE a été adopté comme instrument de mise en œuvre des activités du NEPAD relatives à l'environnement, suscitant ultérieurement l'approbation de plusieurs donateurs. Un sous-groupe régional de gouvernements d'Afrique de l'Ouest a aussi demandé au PNUE de les aider à mieux intégrer les priorités et objectifs environnementaux dans leurs plans de développement nationaux et leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Pour rendre le cadre opérationnel, un atelier a été organisé en octobre à Nouakchott (Mauritanie). A l'occasion de cet atelier, cinq pays africains ont été choisis pour une mise en œuvre pilote et il a été convenu d'activités locales, nationales, régionales et mondiales pour 2004.

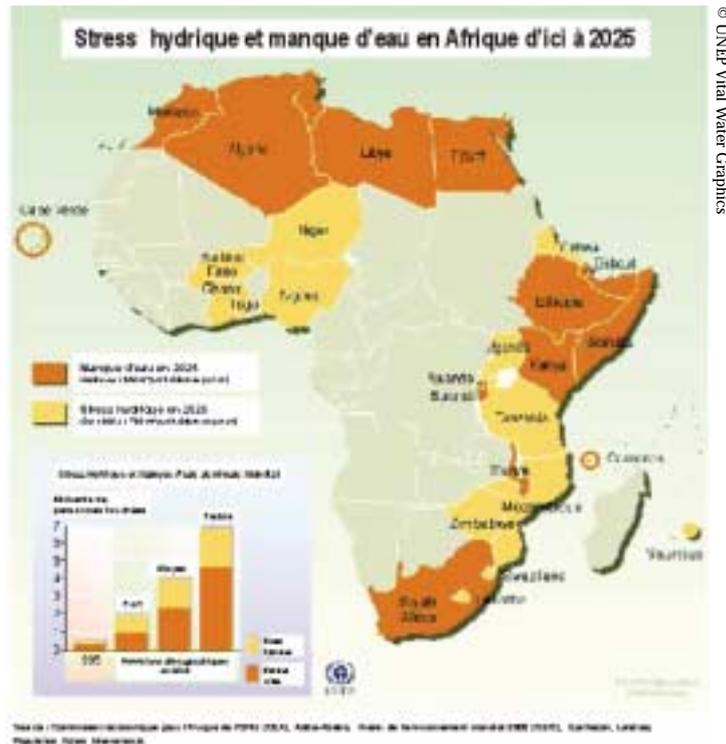
Egalement à la demande des gouvernements des pays africains, le PNUE a contribué à l'élaboration d'un Plan d'action pour le volet environnement du NEPAD. Ce Plan d'action a été élaboré sous les auspices de la CMAE, en étroite collaboration avec le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine. Un

soutien financier a été fourni par le Fonds pour l'environnement mondial. Le Plan d'action a été revu et approuvé par une session extraordinaire de la CMAE, réunie par le PNUE à Maputo (Mozambique) en juin 2003, avant d'être adopté par la suite par l'Union africaine en juillet 2003. Afin de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre le Plan d'action, l'Union africaine a tenu une conférence des partenaires donateurs à Alger (Algérie) en décembre 2003. La conférence a adopté la Déclaration d'Alger pour un partenariat mondial sur l'initiative environnementale du NEPAD, en vertu de laquelle les partenaires en matière de développement se sont engagés à fournir leur appui pour la phase de mise en œuvre du Plan d'action. Durant la phase de mise en œuvre, le PNUE axera son attention sur plusieurs priorités pour lesquelles il jouit d'un avantage comparatif, y compris le renforcement des capacités, qui est une composante majeure du Plan d'action. Le programme relatif au renforcement des capacités a reçu une attention particulière de la Conférence et a été adopté dans son intégralité.

DE L'EAU POUR L'AFRIQUE

Pour une coopération encore plus étroite avec l'Union africaine, le PNUE dispose d'un bureau de liaison à Addis-Abéba. Un exemple de la coopération du PNUE avec l'Union africaine est l'aide fournie en vue de la finalisation de la Convention africaine sur la protection et la gestion de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger), qui a été adoptée lors du Sommet de l'Union africaine, à Maputo en juillet 2003.

L'une des ressources naturelles les plus indispensables à l'Afrique est l'eau. En 2003, il a été demandé au PNUE de prendre l'initiative d'établir le Conseil ministériel africain sur l'eau. En décembre, le Conseil a réuni la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, à Addis-Adeba (Ethiopie). Présidée par le PNUE, la Conférence a réuni 45 ministres responsables de l'eau et de l'environnement de tous les pays d'Afrique, plus environ 1 000 délégués représentant des organisations intergouvernementales, des ONG et d'autres parties prenantes, afin de réfléchir



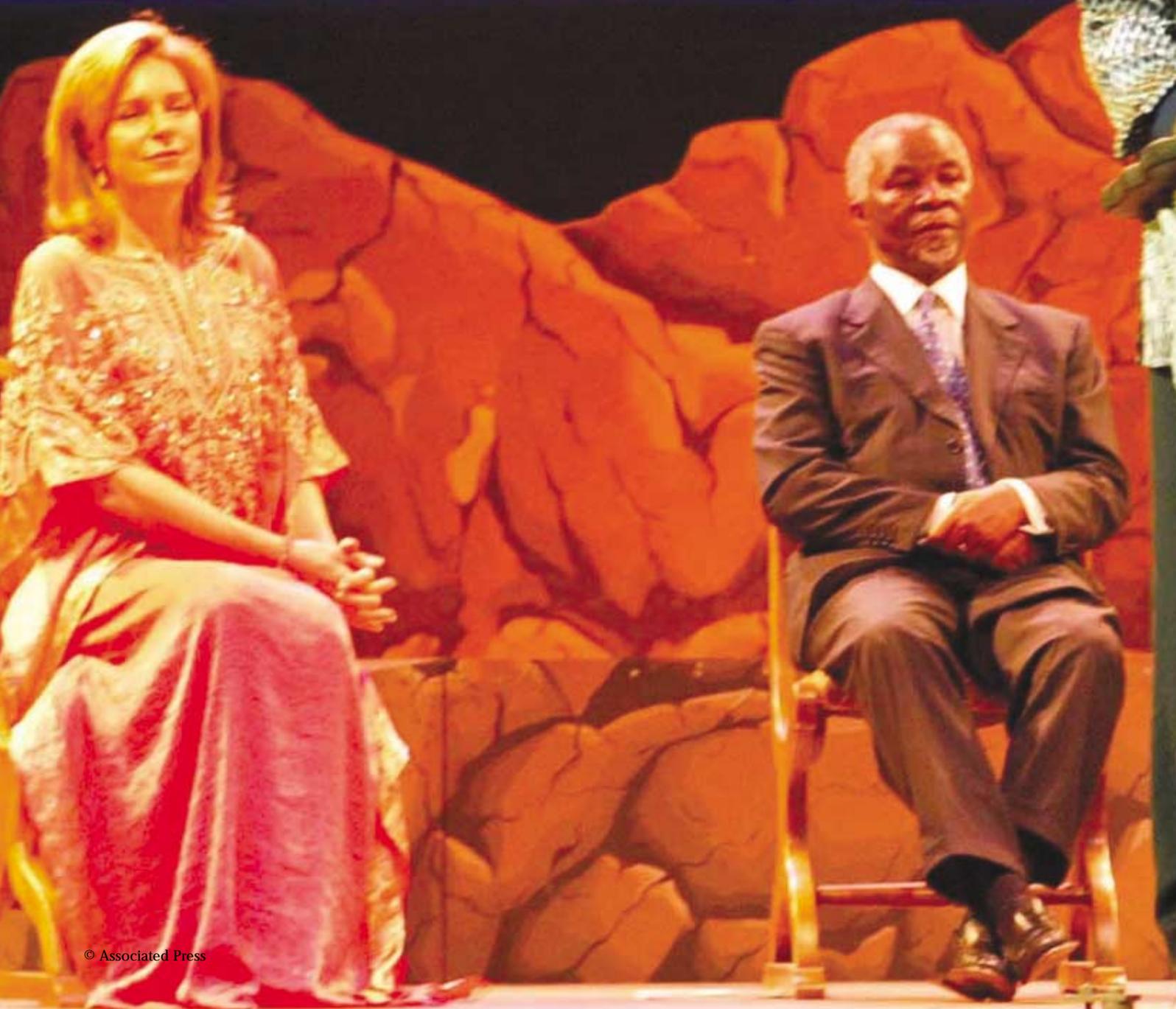
Une région souffre d'un stress hydrique lorsque l'approvisionnement annuel en eau tombe au-dessous de 1 700 m³ par personne. Lorsque l'approvisionnement annuel en eau tombe au-dessous de 1 000 m³ par personne, la population est confrontée à une pénurie d'eau.

L'une des ressources naturelles les plus nécessaires d'Afrique est l'eau. En 2003, il a été demandé au PNUE de prendre l'initiative d'établir le Conseil ministériel africain sur l'eau.

à la façon de mettre en œuvre les actions détaillées dans la Vision africaine sur l'eau, le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, le Programme du NEPAD relatif à l'eau et les objectifs de développement du Millénaire sur l'eau, notamment la réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes n'ayant pas accès durablement à l'eau potable et à des services d'assainissement de base. En Afrique, 300 millions de personnes sont actuellement concernées.

La Conférence a établi un Fonds africain pour les ressources en eau, avec des financements prévus de 600 millions de dollars pour des projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, et a servi de cadre à la signature formelle du Partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement. A aussi été lancée à cette occasion une initiative sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement en zone rurale, soutenue par la Banque africaine de développement, la phase II du projet sur l'eau et l'assainissement pour les villes africaines, soutenue par le Canada, et le Plan d'action du G-8 sur l'eau pour l'Afrique. Il sera rendu compte des résultats de la Conférence au Secrétaire général de l'ONU afin de contribuer aux préparatifs de la douzième session de la Commission du développement durable, en avril 2004.

Montrer la voie vers le développement durable





Le Plan d'application de Johannesburg, convenu lors du Sommet mondial pour le développement durable, expose une série de problèmes interdépendants auxquels la communauté internationale doit faire face pour assurer un avenir durable à l'ensemble de la société. Durant la période qui a suivi le Sommet, la nécessité de renforcer l'application et l'exécution a été nettement mise en évidence. L'expression abrégée pour désigner ce processus complexe est celle de gouvernance internationale en matière d'environnement. Le PNUE est impliqué dans la promotion de la gouvernance internationale en matière d'environnement à tous les niveaux et dans toutes les régions. Par exemple, au fil des années, il a contribué à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement et sert souvent de secrétariat à ces accords.

Ces dernières années, le PNUE a aussi été au centre d'un effort mondial visant à assurer cohérence et synergie entre le nombre croissant d'accords multilatéraux sur l'environnement ainsi qu'entre ces accords et d'autres structures, comme les règles de l'Organisation mondiale du commerce, qui peuvent influencer sur les traités environnementaux ou entrer en conflit avec ceux-ci. Le Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui se réunit chaque année dans le cadre des débats du Conseil d'administration du PNUE, et le Groupe ministériel intergouvernemental à composition non limitée sur la gouvernance internationale en matière d'environnement sont deux exemples de la façon dont le PNUE s'emploie à favoriser une telle cohérence. En outre, le PNUE préside le Groupe de la gestion de l'environnement du système des Nations Unies et en assure les services de secrétariat. En 2003, le secrétariat de ce Groupe, situé à Genève (Suisse), est devenu totalement opérationnel.

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer l'application et l'exécution, le PNUE supervise aussi le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement. Il réalise plusieurs activités de renforcement des capacités à l'intention des responsables gouvernementaux, du pouvoir judiciaire et de la profession juridique afin de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre et l'exécution des lois et règlements destinés à protéger la base environnementale du développement durable.

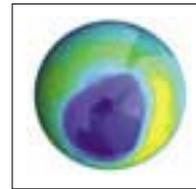
L'ancien Président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, prononçant un discours durant la cérémonie d'ouverture du cinquième Congrès mondial des Parcs, tenu à Durban (Afrique du Sud) en septembre 2003, en présence de la Reine Noor de Jordanie et de M. Thabo Mkeki, Président de l'Afrique du Sud. Le PNUE travaille avec les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour encourager une structure cohérente de gouvernance internationale en matière d'environnement au service du développement durable.

GOVERNANCE INTERNATIONALE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

D'après le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable, « la bonne gouvernance dans chaque pays et au niveau international est essentielle au développement durable ». Le travail réalisé par le PNUE en faveur d'une structure internationale cohérente pour la gouvernance environnementale a été considérablement facilité par le Forum ministériel mondial sur l'environnement, qui se réunit annuellement dans le cadre des sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil d'administration du PNUE.

En 2001, le Forum ministériel mondial sur l'environnement a créé un Groupe ministériel intergouvernemental à composition non limitée ou de leurs représentants sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, afin de rendre compte de l'amélioration de la cohérence dans l'élaboration de la politique internationale, du renforcement de l'efficacité des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'élargissement du rôle du PNUE. Le rapport final de ce Groupe, culminant en une décision adoptée lors de la septième Session ordinaire du Conseil d'administration du PNUE, tenue à Cartagena (Colombie) en 2002, insistait, entre autres choses, sur le rôle clé joué par le Groupe de la gestion de l'environnement de l'ONU, établi par le Secrétaire général en 1999 pour intégrer l'environnement dans les activités centrales du système des Nations Unies et améliorer la coordination des politiques dans les différentes activités environnementales du système des Nations Unies et au-delà, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le PNUE préside le Groupe de la gestion de l'environnement et assure son secrétariat. En 2003, ce groupe a tenu deux réunions, présidées par le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Toepfer. A la première réunion, le Groupe a arrêté l'approche générale de ses travaux, tenant compte des évolutions intervenues récemment lors des grandes réunions intergouvernementales, en particulier le Sommet mondial pour le développement durable. Le Groupe de la gestion de l'environnement a décidé d'axer son attention, en tant que thème de réflexion d'intérêt immédiat, sur les aspects environnementaux de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains, contribuant aux discussions devant se tenir à la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, prévue à Jeju (Corée) en mars 2004 ainsi qu'à la prochaine session de la Commission du développement durable. Le Groupe a établi un document d'information sur les activités des membres dans le domaine de l'eau, en insistant surtout sur les aspects environnementaux et l'approche écosystémique et en recommandant plusieurs domaines en vue d'une action conjointe. Le Groupe de la gestion de l'environnement a aussi organisé un débat auquel ont participé les représentants de plusieurs secrétariats d'accords environnementaux multilatéraux, ainsi que la Banque mondiale, sur les besoins et les problèmes afférents à une approche concertée du renforcement des capacités. Un document de synthèse décrivant les travaux futurs du Groupe dans ce domaine a été préparé pour examen en 2004.



Le projet « Douanes vertes » du PNUE est destiné à aider les agents des douanes à combattre le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de déchets dangereux et d'espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.

RESPECT ET MISE EN ŒUVRE

Le respect du droit international de l'environnement et l'application des textes législatifs correspondants constituent un objectif central du Programme de Montevideo. C'est la raison pour laquelle le PNUE accorde autant d'importance au renforcement des capacités juridiques et institutionnelles. Un domaine où il est particulièrement nécessaire de renforcer les capacités est celui de la criminalité environnementale. Le commerce illicite de substances chimiques qui appauvrissent la couche d'ozone, de déchets dangereux et d'espèces sauvages menacées d'extinction est une activité mondiale qui rapporte plusieurs milliards de dollars et qui continue de se développer. En juin 2003, le PNUE a lancé un projet « Douanes vertes » afin d'aider les agents des douanes partout dans le monde à combattre ce commerce. Les partenaires dans le cadre de ce projet sont notamment le PNUE, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement qui contiennent des dispositions relatives au commerce, notamment le Protocole de Montréal, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Un grand nombre de ces partenaires collaborent déjà à la formation et à l'échange d'informations. L'objectif du projet « Douanes vertes » est d'harmoniser leurs efforts de façon que les agents des douanes bénéficient d'une formation pertinente couvrant tous les accords environnementaux concernés. Les activités envisagées concernent le renforcement de la coordination des opérations de collecte des informations, l'échange d'informations, les codes de bonnes pratiques, la formation interorganisations et la mise en place d'un site web spécifique.

RENFORCEMENT DE LA CAPACITE JURIDIQUE

Les activités de renforcement des capacités représentent une part importante et croissante de l'ensemble du programme de travail du PNUE. Un domaine où le PNUE a une expérience considérable et a obtenu des résultats exceptionnels est celui du renforcement de l'aptitude des institutions et responsables juridiques des pays en développement et des pays à économie en transition à développer, à élaborer et à mettre en œuvre des instruments propres à protéger la base de ressources naturelles du développement durable. Ces travaux reposent sur le Programme de Montevideo pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement. Institué en 1981, ce programme est entré dans sa troisième décennie. Sous ses auspices, le PNUE a contribué à l'élaboration de plusieurs conventions internationales sur l'environnement, couvrant une série de questions depuis l'appauvrissement de la couche d'ozone jusqu'aux déchets dangereux, aux polluants organiques persistants et à la diversité biologique. Il a aussi supervisé la mise au point de plusieurs accords régionaux, y compris 13 conventions et plans d'action sur les mers régionales.

Le Programme de Montevideo concerne aussi la nécessité de renforcer les capacités de façon que les nations puissent prendre les mesures juridiques et institutionnelles requises pour protéger leur environnement et participer pleinement à la négociation et à la mise en œuvre des instruments internationaux du droit de l'environnement. En 2003, le sixième Programme mondial de formation à l'analyse de la politique environnementale et du droit a eu lieu au siège du PNUE. Les programmes de formation ont lieu deux fois par an depuis 1993. Cette année, le PNUE a reçu plus de 250 demandes d'inscription au cours, dont le nombre de participants

est passé de 40 à 70. Des sessions multidisciplinaires ont été organisées pour les juges, les parlementaires, les responsables gouvernementaux, les juristes d'entreprises et d'ONG, alors que 20 professeurs de droit de l'environnement ont participé à un Groupe de contact universitaire sur le droit de l'environnement. Nombre des professeurs collaborent déjà avec le PNUE sur le nouveau Manuel de formation du PNUE concernant le droit de l'environnement.

En Afrique, la région où les besoins de renforcement des capacités sont peut-être les plus grands, le Partenariat pour le développement du droit et des institutions dans le domaine de l'environnement en Afrique (PADELIA) s'inspire d'une collaboration réussie entre le PNUD et les Pays-Bas, qui a permis entre 1995 et 2000 d'élaborer un ensemble de législations sur l'environnement dans sept pays africains. PADELIA – qui est la phase II du projet – continue d'aider les pays à élaborer leurs législations, mais développe aussi ses efforts de renforcement des institutions. En 2003, on a dénombré 13 pays participants. Parmi les activités mises en œuvre dans le cadre de PADELIA figurent notamment la formation de magistrats et de juges en Ouganda, la rédaction de réglementations sur la gestion des déchets et l'assainissement au Malawi, la mise au point de manuels de formation pour les responsables de l'application des lois au Swaziland, l'achèvement de projets de loi et de règlements sur l'inspection environnementale au Mozambique et l'adoption de réglementations sur les études d'impact sur l'environnement au Kenya. La coopération environnementale au niveau sous-régional est aussi un centre d'intérêt, des projets étant mis en œuvre pour les pays de la région du Sahel, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

RENFORCER LE ROLE DU JUDICIAIRE

Le PNUE consacre une énergie considérable au renforcement de la capacité des juges. Cet effort a été encore valorisé par une réunion de 25 présidents de cour suprême et juges de haut rang, organisée au siège du PNUE en janvier 2003. Cette réunion faisait suite au Colloque mondial des juges sur le développement durable et le rôle du droit, qui s'est tenu en 2002, juste avant le Sommet mondial pour le développement durable, et était lui-même le point culminant de six colloques régionaux pour des juges. Lors du Colloque mondial des juges, plus de 120 juges de haut rang et présidents de cour suprême ont adopté des recommandations pour l'amélioration du rôle du judiciaire dans la promotion d'une mise en œuvre plus efficace de la législation nationale en matière d'environnement. La réunion des juges de janvier 2003 a établi un Groupe consultatif ad hoc des juges, représentatif des différentes régions et des différents systèmes juridiques, pour conseiller le PNUE sur la mise au point d'un programme de renforcement des capacités dans les pays en développement et les pays à économie en transition à l'intention des magistrats et des autres personnes concernées par les problèmes juridiques, notamment les procureurs, les responsables de l'application des lois, les avocats, les groupes de défense de l'intérêt public, les groupes de la société civile actifs dans la protection des droits de l'environnement ainsi que, à plus long terme, des étudiants et enseignants du droit de l'environnement. Les sept réunions régionales de présidents de cour suprême tenues durant 2003 ont conduit à un programme structuré et durable de renforcement des capacités du pouvoir judiciaire.

ACTIVITES ECONOMIQUES, COMMERCE ET ENVIRONNEMENT

Le commerce, qu'il soit licite ou illicite, est un aspect de plus en plus important du développement durable en général et de la négociation et de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en particulier. La croissance rapide des échanges et des flux d'investissement associée à la mondialisation comporte de nombreuses conséquences environnementales pour les pays en développement et les pays à économie en transition. Les règles commerciales multilatérales peuvent, par exemple, encourager l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement au niveau national. Ces préoccupations ont conduit le Sommet mondial pour le développement durable à lancer un appel en faveur d'une coopération renforcée entre le PNUE, les autres organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Tout en appuyant les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement, qui est responsable au premier chef de cet objectif, le PNUE facilite la coopération et l'échange d'informations entre les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le secrétariat de l'OMC pour tout ce qui concerne les négociations commerciales en cours. En mai 2003, le PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement se sont vus accorder le statut d'invités ad hoc aux sessions extraordinaires du Comité sur le commerce et l'environnement de l'OMC. Le PNUE travaille aussi en partenariat avec la Conférence des Nations Unies sur le

commerce et le développement (CNUCED) afin de renforcer l'aptitude des pays à faire face aux problèmes liés à l'environnement, au commerce et au développement durable et de leur permettre de contribuer à renforcer les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et l'OMC. En 2003, l'Equipe spéciale PNUE/CNUCED sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce, de l'environnement et du développement a organisé plusieurs réunions internationales et régionales en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique pour évaluer les besoins régionaux et nationaux en matière de renforcement des capacités et développer les activités et les programmes pour répondre à la demande grandissante des gouvernements. Une série de modules de renforcement des capacités a été établie pour permettre aux formateurs de transmettre les connaissances et les compétences tirées du travail du PNUE dans ce domaine.

Le PNUE a aussi établi un groupe de travail international chargé d'élaborer un cadre pour la planification et l'évaluation intégrées du développement durable et il aide les gouvernements à incorporer les considérations environnementales dans les politiques économiques centrales afin de lutter contre la pauvreté et d'assurer la promotion d'un commerce durable. Face aux incidences économiques, environnementales et sociales du commerce et des politiques commerciales, le PNUE s'efforce aussi de promouvoir la prise en compte des dépenses liées à l'environnement et d'améliorer l'utilisation des instruments économiques dans le cadre de la politique



Oiseaux de mer pris dans un filet de pêche dans la mer d'Oman. Une autre menace majeure pour les oiseaux de mer est la pratique de la pêche à la palangre. L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels a été signé par l'Afrique du Sud en novembre 2003 et doit entrer en vigueur en février 2004. L'entrée en vigueur de l'Accord permettra à ses dix membres de mettre en œuvre un plan d'action pour protéger l'habitat critique et introduire des mesures pour réduire la capture accidentelle des oiseaux de mer dans le cadre d'activités de pêche à la palangre.

environnementale. Le PNUE analyse également le problème des subventions, par exemple dans le secteur des pêches et dans celui de l'énergie, qui peuvent contribuer à la surconsommation et à la dégradation de l'environnement.

PROTECTION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Un domaine où il existe un conflit potentiel entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les règles commerciales internationales est celui des organismes génétiquement modifiés. En septembre 2003, 90 jours après le dépôt du 50^{ème} instrument de ratification, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique est entré en vigueur. Ce Protocole sert de cadre à la réglementation de l'utilisation et du transfert d'une série de technologies émergentes qui, tout en offrant de larges possibilités dans la résolution d'un grand nombre des problèmes de sécurité alimentaire du siècle prochain, soulèvent aussi des risques encore inconnus pour la diversité biologique, la santé humaine et l'environnement. Le Protocole de Cartagena facilitera le commerce d'organismes génétiquement modifiés, en le rendant plus transparent et en renforçant l'aptitude des pays à adopter des mesures pour la sécurité des consommateurs, de l'industrie et de l'environnement.

Les questions commerciales présentent un intérêt particulier pour la biodiversité. Un rapport du PNUE de septembre 2003 a révélé l'effet sur les récifs coralliens du commerce international massif de poissons d'aquarium alors qu'en juillet un rapport présenté au sixième Conseil d'administration de l'Accord de Lusaka faisait état d'une forte expansion du commerce illicite de plantes succulentes. L'Accord de Lusaka, appelé « l'Interpol africain pour la vie sauvage » est un accord régional établi dans le cadre de la CITES, l'une des trois conventions sur la diversité biologique dont le PNUE assure les services de secrétariat.

Un autre accord du PNUE sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratrices, a permis une percée dans la protection d'autres espèces menacées par le commerce mondial en 2003. Chaque année, jusqu'à 100 000 albatros et pas moins de 200 000 pétrels et autres oiseaux de mer sont tués lors de la pêche à la palangre de légines de Patagonie et de thons dans l'océan austral. Un traité international, l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels, a été signé par l'Afrique du Sud en novembre 2003, son entrée en vigueur étant prévue en février 2004. L'entrée en vigueur de l'Accord permettra à ses 10 membres de mettre en œuvre un plan d'action pour protéger l'habitat critique et introduire des mesures pour réduire la capture accidentelle d'oiseaux de mer lors de la pêche à la palangre.

PNUE ET FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le PNUE est l'un des trois organismes d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à côté de la Banque mondiale et du PNUD. Le FEM aide les pays en développement et les pays à économie en transition à faire face au surcoût convenu des mesures visant à améliorer l'environnement mondial dans six domaines critiques : diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales, appauvrissement de la couche d'ozone, dégradation des sols et polluants organiques persistants.

Les projets du FEM sont réalisés à l'initiative de diverses organisations, y compris des organismes gouvernementaux, des ONG, des universités et des instituts de recherche. En tant qu'organisme d'exécution du FEM, le PNUE travaille avec ces organismes pour développer leurs idées de projet et suivre la mise en œuvre des travaux une fois qu'ils sont engagés, fournissant aux responsables des projets sur le terrain un soutien dans les domaines de la gestion et de l'administration ainsi qu'un appui technique.

Un élément important de presque tous les projets PNUE/FEM est le renforcement des capacités en vue d'assurer la gestion rationnelle de l'environnement. Dans cette optique, le PNUE soutient aussi la mise en œuvre d'activités habilitantes au niveau national – projets qui renforcent la capacité des pays de faire face aux obligations qu'ils ont contractées dans les conventions internationales sur l'environnement. A titre d'exemple, le Programme mondial sur la sécurité biologique du PNUE/FEM vise à améliorer l'aptitude de 138 pays à mettre en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et à faire des choix en toute connaissance de cause sur l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés.

Le PNUE appuie la mise en œuvre de plus de 400 projets dans 140 pays de toutes les régions du monde. Depuis l'Arctique russe jusqu'aux bassins hydrographiques de l'Amérique du Sud, en passant par les marges désertiques de l'Afrique et les mers d'Asie du Sud-Est, le PNUE aide les peuples à améliorer leurs conditions de vie et leur avenir en gérant l'environnement de manière durable.





Les connaissances nécessaires à la prise de décisions

Depuis la création du PNUE, l'un des principaux éléments de son programme de travail est la surveillance des conditions et tendances environnementales, notamment les facteurs à l'origine des différents phénomènes. Le programme sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO), en particulier, donne lieu à un ensemble de plus en plus important d'évaluations mondiales, régionales et nationales faisant autorité. En 2003, le Conseil d'administration du PNUE a décidé de prolonger l'intervalle entre les évaluations mondiales GEO, GEO-4 devant être publié en 2007, soit cinq années après le Sommet mondial pour le développement durable. Durant la période intermédiaire, GEO établira chaque année un annuaire mettant en évidence et analysant les principaux développements et thèmes environnementaux.

La nouvelle approche adoptée pour le GEO fait partie d'un processus plus large lancé en 2003 par le Conseil d'administration du PNUE et visant à renforcer sa base scientifique et à améliorer la compréhension mondiale des fondements environnementaux du développement durable. Durant l'année, le PNUE a invité les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les institutions scientifiques à contribuer à une analyse du travail mené par le PNUE et d'autres organisations pour évaluer l'état de l'environnement et son évolution au niveau mondial. L'initiative scientifique du PNUE, qui s'est déroulée sur l'année, a mis en lumière plusieurs lacunes et besoins touchant à l'évaluation des enjeux environnementaux existants, l'appréciation des interactions, la crédibilité scientifique, la légitimité et la pertinence des évaluations et l'efficacité de la participation des pays en développement et de la coopération entre les institutions existantes. Les conclusions et les recommandations de l'initiative scientifique du PNUE, y compris les consultations intergouvernementales et les réunions connexes, ont contribué notablement au renforcement de la base scientifique du PNUE.

Les glaciologues français, Bernard Francou, à gauche, et Vincent Jomelli, à droite, en avril 2003, contemplant une marque faite par Francou dix ans auparavant sur un rocher à 5 345 mètres d'altitude sur le glacier de Chacaltaya, à 30 km au Nord de La Paz (Bolivie). La marque se situe à l'endroit où était la glace lorsque Francou a commencé d'étudier les changements climatiques dans les régions tropicales. La fonte du Chacaltaya est représentative du changement climatique dans les zones tropicales des Andes. Le manteau neigeux pourrait disparaître en dix ans. Les évaluations du PNUE, y compris les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) contribuent à mettre en lumière l'ampleur des problèmes environnementaux auxquels le monde est confronté, et l'urgente nécessité d'y faire face.

COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le PNUE collabore avec un large éventail de partenaires dans l'ensemble du système des Nations Unies et en dehors de celui-ci pour fournir des informations sur l'état des ressources naturelles de la planète et leur contribution au développement durable. Le PNUE réalise diverses évaluations mondiales de l'environnement, ou y participe, notamment l'Évaluation mondiale des eaux internationales, le Programme sur la qualité des eaux douces du Système mondial de surveillance de l'environnement et l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire. Cette dernière est une évaluation internationale sur quatre ans (2001-2005) destinée à répondre aux besoins des responsables et du public qui doivent disposer d'informations scientifiques sur les conséquences de l'évolution des écosystèmes, sur le bien-être de l'homme et les options qui s'offrent pour répondre à ces changements. Le PNUE est l'un des principaux partenaires de l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire. Le premier rapport, *Les écosystèmes et le bien être de l'homme*, a été publié en septembre 2003. Le rapport conjoint du PNUE, du PNUD et de la Banque mondiale intitulé *World Resources 2002-2004 : Decisions for the Earth-Balance, Voice and Power*, a aussi été publié en 2003. Les statistiques tirées de cette publication mettent également en évidence la dépendance de l'humanité à l'égard de ressources naturelles se dégradant rapidement, comme les pêcheries mondiales, dont les trois-quarts sont épuisées ou exploitées au-delà de leur limite biologique.

Des informations crédibles sur l'environnement sont indispensables pour l'élaboration des stratégies de développement durable. Le large éventail d'évaluations mondiales, régionales et nationales établies pour le programme du PNUE sur l'Avenir de l'environnement mondial (GEO) répondent peu à peu à ce besoin partout dans le monde. La série de rapports GEO a été lancée en réponse à une décision de 1995 du Conseil d'administration du PNUE demandant un nouveau type de rapport. Trois rapports GEO complets ont été publiés jusqu'ici (en 1997, 1999 et 2002) sur la base des informations fournies par un réseau mondial de centres de collaboration ainsi que par plusieurs experts individuels et institutions spécialisées ayant une expertise dans des disciplines et des régions géographiques variées. Le principal objectif du GEO est de faciliter la gestion de l'environnement et l'élaboration de politiques grâce à une évaluation intégrée de l'état de l'environnement et à l'analyse des tendances environnementales, des facteurs qui les suscitent, des politiques mises en œuvre et des nouveaux problèmes. En février 2003, le Conseil d'administration du PNUE a décidé de prolonger l'intervalle entre les rapports GEO complets

pour le porter à cinq ans, ce qui est un calendrier plus réaliste pour suivre les changements environnementaux et identifier les tendances significatives et les problèmes émergents. GEO-4 sera publié en 2007.

En outre, le Conseil d'administration a demandé au PNUE d'établir des évaluations annuelles dans le cadre du processus GEO pour mettre en lumière les réalisations et événements environnementaux significatifs de l'année, sensibiliser aux problèmes émergents signalés par les recherches scientifiques et présenter des indicateurs des progrès vers la durabilité écologique. L'*Annuaire GEO 2003*, qui sera publié à la réunion du Conseil d'administration du PNUE/FEM, à Jeju (Corée) à la fin de mars 2004, est le premier de la série. Tout en présentant une vue d'ensemble des grands problèmes environnementaux mondiaux et régionaux de l'année, l'*Annuaire GEO 2003* est tout particulièrement axé sur l'eau et son rôle critique dans la réalisation des divers buts et objectifs convenus au niveau international, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable. Une section intitulée *Emerging Challenges – New Findings* passe en revue les dernières connaissances scientifiques qui peuvent aider la société à reconnaître et à mieux comprendre les nouveaux problèmes d'environnement et faciliter la mise en œuvre par les responsables de mesures correctrices appropriées.

Outre son propre programme sur l'Avenir de l'environnement mondial, le PNUE réalise plusieurs évaluations environnementales mondiales ou y participe, notamment l'Évaluation mondiale des eaux internationales, le Programme sur la qualité des eaux douces du Système mondial de surveillance de l'environnement et l'Évaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire.



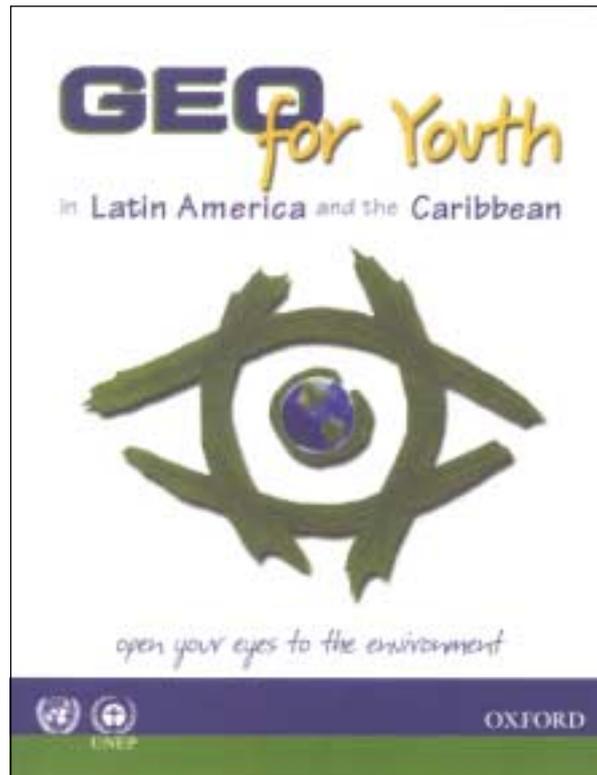
EVALUATION REGIONALE

Le renforcement des capacités est la pierre angulaire du processus GEO, servant de mécanisme pour le transfert aux organisations régionales, sous-régionales et nationales participant à l'évaluation environnementale et à l'établissement de rapports, de données d'expérience et de connaissances accumulées par le PNUE et les partenaires avec qui il collabore dans le cadre du processus mondial. L'adoption plus généralisée de l'approche GEO devrait aussi permettre d'accroître la compatibilité des processus et produits de l'exercice d'évaluation et d'établissement de rapports et, finalement, contribuer à une amélioration des rapports mondiaux GEO.

Grâce à un financement des Gouvernements belge, néerlandais et norvégien, le PNUE s'est efforcé en 2003 de mettre en place des réseaux de formation régionaux pour le renforcement des capacités nécessaires aux évaluations environnementales intégrées dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Nombre des activités réalisées durant l'année ont aussi été axées sur l'amélioration des instruments et méthodologies de l'évaluation environnementale intégrée, grâce notamment à la production d'un manuel GEO Villes, initié par l'équipe d'évaluation du Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Les deux premiers rapports GEO Villes établis par les administrations locales et les parties prenantes avec l'aide du PNUE ont été publiés à la fin de 2003, pour Bogota et Mexico.

En Amérique latine également, le projet GEO pour les jeunes a été lancé au Mexique. Ce projet de sensibilisation donne aux jeunes l'occasion de partager leurs préoccupations et de rechercher des solutions aux problèmes d'environnement décelés dans leur communauté. Le principal produit de la première phase de ce projet a été un ouvrage intitulé *GEO for Youth in Latin America and the Caribbean : Open Your Eyes to the Environment*. Grâce au succès de cette publication, des groupes de jeunes de plusieurs pays ont lancé des projets nationaux GEO pour les jeunes. Les autres produits GEO pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2003 sont notamment la deuxième version de *GEO Latin America and the Caribbean* et un GEO pour les Andes. Des GEO sous-régionaux de ce type sont en cours d'élaboration en Amérique centrale et dans les Caraïbes, alors qu'un flux régulier de publications nationales fondées sur la méthodologie GEO continue d'être produit dans la région.

Le PNUE contribue aussi aux évaluations GEO et à d'autres évaluations dans d'autres régions. En Asie



GEO for Youth in Latin America and the Caribbean : Open Your Eyes to the Environment est le principal produit de la première phase du Projet GEO pour les jeunes, lancé à Mexico en 2003. Grâce au succès de cette publication, des groupes de jeunes de plusieurs pays ont lancé des projets nationaux GEO pour les jeunes. Les autres produits GEO pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2003 sont notamment la deuxième version de *GEO Latin America and the Caribbean* et un GEO pour les Andes.

occidentale, il a travaillé sur le rapport sur l'état de l'environnement dans la région arabe à la demande du Conseil des ministres arabes de l'environnement (CAMRE), en plus des évaluations entreprises par son Groupe de l'évaluation post-conflit en Irak et dans les Territoires palestiniens occupés. Le PNUE et le secrétariat de l'Evaluation des écosystèmes pour le nouveau millénaire collaborent aussi à la réalisation d'une évaluation de l'écosystème dans la région arabe. Entretemps, en Afrique, les travaux continuent sur la mise au point d'un cadre pour un deuxième rapport sur l'*Avenir de l'environnement en Afrique* (le premier a été publié en 2002), en établissant un réseau d'informations sur l'environnement, grâce à des financements des Gouvernements norvégien et irlandais, et en renforçant la capacité des pays africains de procéder à des évaluations environnementales intégrées, qui seront incorporées dans le processus mondial GEO.

GESTION DES TERRES ARIDES

Le PNUE apporte un soutien de plus en plus important à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification grâce à la mise au point d'une approche écosystémique de la gestion de l'environnement des terres arides. La gestion de l'environnement des terres arides est peut être un des problèmes les plus difficiles et les plus pressants actuellement. Les terres arides, qui assurent la survie d'un milliard de pauvres des zones rurales dans 110 pays, représentent les extrêmes – c'est-à-dire les endroits où les écosystèmes mondiaux sont les plus sensibles et les populations sont les plus vulnérables face à l'évolution environnementale et mondiale. En partenariat avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), le PNUE a lancé un nouvel effort de collaboration sur la gestion durable des terres arides et l'environnement. Des activités de recherche-développement agricoles respectueuses de l'environnement devront former la pierre angulaire de toute stratégie de développement visant à répondre aux objectifs du Millénaire. Par exemple, pour réaliser les objectifs de réduction de la pauvreté, un grand nombre des pays d'Afrique subsaharienne devront atteindre des taux de croissance d'au moins 6 % dans le secteur agricole. Il est impératif, cependant, que la croissance de la productivité agricole inverse les atteintes à l'environnement et ne les accentue pas.

En 2003, le Gouvernement norvégien est convenu de soutenir le projet du PNUE sur trois ans intitulé « Une approche écosystémique de la régénération des terres arides d'Afrique de l'Ouest et de l'amélioration des conditions de vie en zone rurale grâce à des actions de gestion des terres fondées sur l'agroforesterie ». En collaboration avec le Centre international de recherche en agroforesterie (ICRAF), le PNUE envisage de renforcer les capacités régionales nécessaires à l'application d'approches écosystémiques de la gestion de l'environnement des terres arides et de doter les communautés rurales pauvres des moyens de mettre en œuvre des pratiques agricoles de conservation fondées sur l'agroforesterie, qui accroîtront les revenus et amélioreront les niveaux de vie. Le PNUE travaille aussi avec le GCRAI sur un nouveau programme concernant la désertification, la sécheresse, la pauvreté et l'agriculture ainsi que sur une amélioration des interactions entre la science et les politiques suivies. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, un nouveau projet a été lancé en janvier 2003 pour atténuer les tempêtes de poussière et de sable qui, ces cinquante dernières années, ont spectaculairement augmenté en nombre, portée et intensité dans le Nord-Est asiatique. Financé par le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque asiatique de développement, le projet commencera par établir un système d'alerte rapide et de surveillance des tempêtes de poussière et de sable, qui sera géré par le PNUE.

EVALUATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

En septembre 2003 a été publiée, lors du cinquième Congrès mondial sur les parcs, tenu à Durban (Afrique du Sud), la « *Liste des zones protégées de l'ONU* », établie conjointement avec le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN. Ce rapport, le plus complet jamais établi, dresse la liste des sites du patrimoine mondial, des réserves de la biosphère et des autres aires protégées, depuis le vaste Greenland National Park, le plus vaste du monde, jusqu'à des milliers de sites de moins de 10 km², dont beaucoup sont gérés par des acteurs privés.

Il ressort de la *Liste de l'ONU* que 17 million de km² de la surface du globe – 11,5 % – sont des aires protégées d'une manière ou d'une autre. Le rapport énumère aussi 14 biomes terrestres, définis comme « les grandes communautés mondiales, classées en fonction de la végétation prédominante et caractérisées par l'adaptation des organismes à cet environnement particulier ». Il y a dix ans, lors du quatrième Congrès mondial sur les parcs, l'objectif a été fixé de protéger au moins 10 % de chaque biome. La liste de l'ONU de 2003 montre que cet objectif a été réalisé pour 9 de ces 14 biomes. Elle fait aussi apparaître, toutefois, que moins de 0,5 % du milieu marin est protégé, ce qui est une préoccupation majeure compte tenu de l'importance des pêcheries et des habitats comme les récifs coralliens et les lits d'algues pour la conservation marine, les moyens d'existence humains et le développement durable.

Lors de la même Conférence a aussi été publié le premier projet d'une publication parallèle, *L'état des aires protégées du monde*. Cette publication, qui a été communiquée au Congrès pour commentaires avant la publication finale à la septième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en février 2004, montre qu'une grande partie de la croissance des aires protégées est intervenue au cours des cinquante dernières années, y compris dans le monde en développement, où se trouvent 40 % des aires protégées.

Une fois qu'il aura été publié, le rapport sur *L'état des aires protégées du monde* devrait permettre d'axer l'attention sur la question peut-être la plus pressante concernant les aires protégées, à savoir comment être aussi efficace dans la gestion de ces aires qu'on l'a été indiscutablement dans leur établissement. Diverses théories de gestion des aires protégées ont été formulées, depuis un strict protectionnisme jusqu'à des stratégies d'utilisation durable, qui ont toutes leurs défenseurs et leurs détracteurs. Un autre rapport publié lors du cinquième Congrès sur les parcs a mis en évidence l'incidence du tourisme sur la diversité biologique. Le rapport *Tourisme et biodiversité* :

Tracer les empreintes mondiales de l'écotourisme, co-produit par le PNUE et Conservation International, indique que la présence touristique dans les points chauds pour la diversité biologique s'est accrue de plus de 100 % entre 1990 et 2000.

PROTECTION DES DERNIERS DES GRANDS SINGES

L'écotourisme est considéré par beaucoup comme indispensable à la protection des derniers des grands singes du monde, comme les gorilles des montagnes qui vivent dans les forêts montagneuses humides aux confins du Rwanda, de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo. Le PNUE, conjointement avec l'UNESCO, administre le Projet pour la survie des grands singes (GRASP), un large partenariat d'Etats de l'aire de répartition, d'Etats donateurs, d'organismes de conservation bénévoles et de cinq conventions relatives à la biodiversité dont l'objectif est la protection des populations de grands singes d'Afrique et d'Asie du Sud-Est. GRASP vise aussi à soutenir les écosystèmes où vivent les singes ainsi que les personnes dépendantes de ces écosystèmes pour leur propre survie. Lors d'une réunion tenue à Paris en novembre 2003 pour mettre au point une stratégie mondiale de conservation des grands singes, les partenaires du GRASP ont lancé un appel pour mobiliser des contributions d'un montant de 25 millions de dollars, soit le minimum requis pour financer les initiatives de conservation nécessaires pour sauver les plus proches parents de l'humanité.

Toutes les espèces de grands singes sont menacées d'extinction. GRASP finance actuellement des

activités de conservation dans 16 des 23 Etats où vivent des grands singes. On peut citer comme exemple son plan régional pour la préservation des chimpanzés en Afrique de l'Ouest, qui a été lancé en 2003. GRASP a aussi surveillé le premier rapatriement jamais effectué de gorilles exportés en contrebande vers un Etat de l'aire de répartition, cette opération ayant été acceptée et exécutée par les gouvernements africains. Deux gorilles de la sphère occidentale ont ainsi été transportés au Centre de la vie sauvage de Limbe au Cameroun, en provenance du Nigéria où ils avaient été illégalement importés. Mais cela n'a pas été le seul cas de coopération entre le Cameroun et le Nigéria dans le domaine de la protection des gorilles des Basses Terres en 2003. Ainsi, un accord ayant une incidence potentielle considérablement plus grande a été conclu entre les deux pays pour protéger l'habitat du gorille de Cross River, qui chevauche les deux pays.

La coopération et le partenariat sont indispensables au succès de GRASP. Dans les mois à venir, GRASP continuera d'intégrer des Etats de l'aire de répartition et des Etats donateurs parmi ses partenaires, de mettre au point des plans de préservation et de forger des relations avec les principaux secteurs d'activité qui interviennent dans les écosystèmes forestiers des singes, comme l'exploitation forestière, l'extraction minière et les sociétés pétrolières, de façon que leurs activités puissent contribuer à la préservation des grands singes au lieu d'y nuire. Le PNUE travaillera aussi avec l'UNESCO et d'autres partenaires de GRASP pour organiser une réunion ministérielle sur les grands singes, qui se tiendra en Afrique en 2005.



Mélanie Virtue, Responsable de programme pour le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) et Sam Ubi de la Fondation Pandrillus, ONG s'occupant de la conservation des primates, à l'aéroport de Kano (Nigéria). En mai 2003, GRASP a financé le rapatriement depuis Kano jusqu'au Cameroun de deux gorilles des Basses Terres. Les gorilles des Basses Terres sont parmi les espèces les plus rares et les plus menacées d'extinction dans le monde.



Consommation et production durables

L'accroissement continu de la population humaine et le rythme rapide de la croissance industrielle et économique dans une grande partie du monde font peser une charge de plus en plus lourde sur la base de ressources naturelles de la planète. L'enjeu des politiques de consommation et de production durables est de trouver les moyens de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources terrestres. Par exemple, la région Asie Pacifique est à la fois celle où interviennent les deux-tiers de l'accroissement démographique actuel et celle où se trouvent les économies connaissant l'expansion la plus rapide du monde. En mai 2003, le Gouvernement indonésien a invité le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU à organiser une réunion d'experts pour permettre aux gouvernements de la région d'identifier leurs priorités dans la promotion de modes de consommation et de production durables.

Des réunions du même type organisées en Corée, en Argentine et au Nicaragua ont culminé en une réunion mondiale, tenue à Marrakech (Maroc) en juin 2003. Les conclusions de ces réunions font partie intégrante du processus, demandé par le Sommet mondial pour le développement durable, d'établissement d'un cadre sur dix ans pour la consommation et la production durables, pour lequel le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales sont les organismes chefs de file des Nations Unies. Le PNUE, en partenariat avec d'autres organes de l'ONU, les gouvernements et le secteur privé, contribue à ce processus par une diversité d'initiatives qui encouragent la consommation durable et la production non polluante, avec pour principe fédérateur l'optique du cycle de vie. Le PNUE agit aussi en faveur de la gestion sûre des produits chimiques et des autres substances toxiques. Une des trois conventions relatives aux produits chimiques administrées par le PNUE, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, a enregistré sa 50^{ème} ratification en novembre 2003, déclenchant un compte à rebours de 90 jours avant l'entrée en vigueur du traité le 24 février 2004.

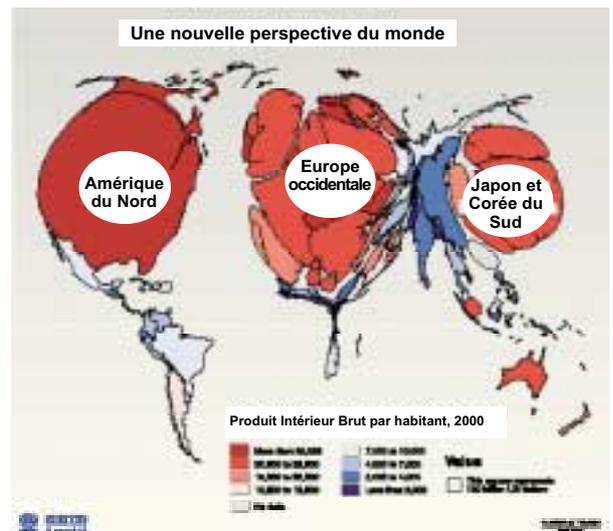
Seoun Siap, une agricultrice cambodgienne de 50 ans, répand un cocktail de pesticides sur ses cultures. Siap n'est pas tout à fait certaine de la façon dont fonctionne son propre mélange de trois pesticides, dont deux très toxiques, car elle ne peut pas lire les instructions en langue étrangère figurant sur les conteneurs. Le PNUE est, au sein du système des Nations Unies, le principal catalyseur d'une action mondiale sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dangereux. Il contribue à la mise en place de la capacité nationale nécessaire à la production, à l'utilisation et à l'élimination sûres des produits chimiques et facilite, le cas échéant, une action mondiale pour réduire ou éliminer les risques liés aux produits chimiques et déchets dangereux.

CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

La réunion de Marrakech sur la consommation et la production durables a mis en évidence les priorités régionales pour un ensemble de programmes et d'activités et a prôné une approche intégrée de la consommation et de la production. Parmi les priorités figuraient des pratiques durables en matière de marchés publics et le renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques de consommation durable. Un exemple de l'action du PNUE est son travail auprès des gouvernements, de l'industrie, de la société civile et des universités dans les pays à économie en transition en vue d'établir des initiatives nationales et sous-régionales pour passer à des modes de consommation et de production durables.

A mesure que les niveaux de vie augmentent dans un grand nombre de parties du monde, la nécessité de produits et de services qui sont plus rationnels du point de vue environnemental et social sur l'ensemble de leur cycle de vie s'accroît également. Des produits comme les automobiles économes en essence, les appareils de chauffage alimentés à l'énergie solaire, les réfrigérateurs sans danger pour l'ozone et le bois d'œuvre produit de façon durable doivent devenir des éléments courants, demandés par les consommateurs, encouragés par les gouvernements et commercialisés efficacement par les différents secteurs. L'Initiative du cycle de vie du PNUE favorise une amélioration des données et des méthodes nécessaires pour concevoir des produits et des services plus durables et faire connaître leurs performances aux autres acteurs de la chaîne de production, y compris le public. En 2003, l'Initiative du cycle de vie a établi 12 équipes de travail composées de plus de 100 experts, a organisé plusieurs ateliers sur la conception des produits et des services et a lancé un bulletin d'informations électronique, *LC.net*.

Le PNUE a engagé plusieurs initiatives de partenariat avec le secteur privé pour encourager la consommation durable. Le Forum de la publicité du PNUE est ciblé sur les organismes de publicité – avec la publication en 2003 du manuel *Opportunity Space* – ainsi que sur le public en général. Il fait appel aux compétences d'agences de communication spécialisées pour améliorer les campagnes en faveur de l'environnement. On peut citer en exemple le projet « Marketing Cool Lifestyles to Better Sell Clean and Green Products ». Un autre projet "Shopping for Better World" vise à mobiliser la puissance de l'industrie mondiale de la grande distribution, qui représente 700 milliards de dollars, pour commercialiser des produits durables, alors qu'une initiative appuyée par la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux encourage la gestion écologiquement rationnelle des téléphones portables en fin de vie.



Les modes de consommation et de production sont très inégaux dans les pays développés et les pays en développement. L'enjeu du développement durable est de trouver les moyens de réduire la pauvreté mondiale et d'améliorer les niveaux de vie sans épuiser les ressources naturelles de la planète.

TOURISME DURABLE

Le tourisme est aujourd'hui l'un des plus grands secteurs d'activité du monde. Le PNUE travaille étroitement avec plusieurs partenaires pour encourager le tourisme durable dans le cadre du rôle qui lui est imparti par la Commission du développement durable de coordonner la mise en œuvre interinstitutionnelle des aspects d'Action 21 intéressant le tourisme. La stratégie du PNUE en faveur du tourisme durable consiste en des efforts de promotion auprès des organismes gouvernementaux et des secteurs d'activité, la mise au point d'instruments de tourisme durable pour la gestion des aires protégées ou sensibles et la promotion de l'application des accords multilatéraux sur l'environnement intéressant le tourisme.

Parmi les activités liées au tourisme en 2003 figurent notamment de nouvelles publications intéressant la durabilité à l'intention du secteur des voyageurs, l'intégration de la gestion écologiquement rationnelle des installations touristiques et l'élaboration d'un programme Action 21 local pour les destinations touristiques. Le PNUE a aussi contribué à la publication *Tourisme et biodiversité : Tracer l'empreinte mondiale de l'écotourisme*, produit en partenariat avec Conservation International. L'Initiative concernant les voyageurs, réseau d'agences de voyages coordonné par le PNUE et mis en place avec le soutien du PNUE, de l'UNESCO et de l'Organisation mondiale du tourisme, a étudié les possibilités d'intégrer la durabilité dans la gestion de la chaîne de l'offre des tour-opérateurs, grâce notamment à la rédaction d'un manuel et d'un guide pour les gérants des installations et à l'établissement d'indicateurs d'achat pour les prestataires de services de loisirs en mer.

PRODUCTION MOINS POLLUANTE

La réunion de Marrakech sur la consommation et la production durables a souligné l'importance de l'élaboration de stratégies nationales de production moins polluante et de substitution technologique, qui doivent faire partie intégrante des programmes de développement durable. Elle s'est félicité des travaux du PNUE sur la production moins polluante et a souhaité que soient créés davantage de Centres nationaux de production propre. En 2003, le nombre de signataires de la Déclaration internationale sur une production plus propre est passé à 400, avec des cérémonies de signature dans six pays. Le renforcement des capacités en faveur de la production moins polluante a consisté notamment en 2003 en deux programmes de formation intensive, bénéficiant à plus de 20 Centres de production propre établis de longue date. Les participants ont réalisé des programmes de formation de suivi dans leurs pays respectifs avec un soutien spécialisé fourni par le PNUE. Vingt-cinq cours de formation à l'intention de formateurs ont été organisés dans 12 pays, pour former plus de 800 personnes, et un nouveau manuel intitulé *Comment établir et gérer un centre de production propre* a été élaboré. Le PNUE a aussi achevé un projet de financement de la production propre, appuyé par la Norvège, qui a permis l'établissement d'une brochure, de listes de pointage, d'exposés à l'intention des cadres et d'une pochette de ressources de formation. La version web de cette pochette a attiré plus de 300 utilisateurs au cours des deux premiers mois de sa mise en ligne et des traductions sont en cours en russe et en chinois.

Le PNUE met aussi en œuvre un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial sur l'intégration de l'efficacité énergétique avec la production propre. Un manuel technique a été élaboré et un programme de formation intensif de deux semaines a été mené à l'intention du personnel de six centres nationaux de production propre. Les centres participants mettent maintenant en œuvre des projets de démonstration pour illustrer les possibilités d'intégration de l'efficacité énergétique et de la production propre. Quarante-cinq projets ont déjà été réalisés, qui ont permis une réduction annuelle de 200 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre. Quarante-cinq autres projets sont en cours.



© Ernst Tobisch / UNEP / Still Pictures

Des femmes regardent des eaux usées teintées de bleu provenant d'une fabrique de jeans au Lesotho. Le PNUE encourage des activités manufacturières respectueuses de l'environnement et socialement responsables dans le cadre de projets comme l'Initiative sur le cycle de vie. Le PNUE soutient aussi des centres de production propre dans l'ensemble du monde en développement et il est un partenaire de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance et du Pacte mondial de l'ONU.

PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Ces initiatives font partie de l'effort global réalisé par le PNUE pour impliquer les principales parties prenantes, en particulier le secteur privé, dans la promotion de modes de consommation et de production durables. Un autre exemple est l'Initiative financière du PNUE. Les grandes institutions financières mondiales s'intéressent de plus en plus aux questions de durabilité, comme en témoigne l'attention qu'elles portent aux coûts et conséquences des changements climatiques. Outre un Groupe de travail sur les changements climatiques, l'Initiative financière du PNUE coiffe des équipes de travail régionales et réunit une table ronde mondiale annuelle où plus de 300 institutions financières et compagnies d'assurance travaillant en partenariat avec le PNUE ont la possibilité d'étudier la façon dont les institutions financières et les marchés des capitaux peuvent encourager la durabilité. En septembre 2003, l'Initiative financière du PNUE a lancé deux nouveaux domaines de travail. L'un permettra de finaliser un document sur la gestion environnementale et l'établissement de rapports pour les institutions financières des pays en développement et des économies en transition. L'autre est le groupe de travail de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance/Initiative financière du PNUE, qui vise à mettre en place un volet sectoriel supplémentaire de ces initiatives couvrant les indicateurs d'environnement pour le secteur financier.

L'objectif de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, centre de collaboration avec le PNUE, est de mettre au point un format de rapports convenu au niveau international à l'intention des sociétés de façon à permettre à celles-ci de rendre compte publiquement de leurs performances environnementales, sociales et économiques. En juillet 2003, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance a lancé sa deuxième opération structurée de retour d'informations sur la version 2002 de ses Lignes directrices, première étape du processus d'examen en vue de la préparation d'une nouvelle version 2005. Le PNUE contribue aussi à l'élément environnemental du Pacte mondial de l'ONU. Les activités menées par le PNUE pour soutenir le Pacte en 2003 ont consisté notamment en des travaux réalisés avec l'Organisation mondiale du travail et d'autres organismes clés pour mettre au point un CD-ROM *Global Compact Resources Packet* et aider à la mise au point du *Global Compact Performance Model Source Book* pour 2004.

GESTION SURE DES PRODUITS CHIMIQUES

Le PNUE est, dans le système des Nations Unies, le principal catalyseur d'une action mondiale en faveur de la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques dangereux. Le service « Produits chimiques » du PNUE travaille directement avec les pays pour renforcer la capacité nationale de production, d'utilisation et d'élimination en toute sécurité des produits chimiques et pour promouvoir et diffuser les dernières informations disponibles sur la sécurité des produits chimiques. Il facilite aussi, le cas échéant, une action mondiale pour réduire ou éliminer les risques venant des produits chimiques. Ce programme reflète les priorités mondiales identifiées par les gouvernements et vise notamment à soutenir la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international ainsi que de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

Le PNUE appuie aussi un nouvel effort majeur visant à améliorer la gestion des produits chimiques dans le monde. L'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) a été lancée en 2002 par le PNUE et approuvée lors du Sommet mondial pour le développement durable. La première réunion du Comité préparatoire de l'Approche stratégique, tenue à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2003 a attiré plus de 400 délégués de 150 gouvernements. Pour superviser la planification de l'élaboration de l'Approche stratégique, dont le PNUE assure le secrétariat, celui-ci a réuni un large éventail de partenaires, y compris les membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, le PNUD et la Banque mondiale.

CONVENTION DE ROTTERDAM

En novembre 2003, l'Arménie est devenue le 50^{ème} pays à ratifier la Convention de Rotterdam, déclenchant le compte à rebours de 90 jours pour l'entrée en vigueur de la Convention. La procédure de consentement préalable en connaissance de cause exige que les exportateurs expédiant des produits chimiques inscrits sur une liste de substances dangereuses obtiennent le consentement préalable en connaissance de cause des importateurs. A la dixième réunion du Comité de négociation intergouvernemental, tenue à Genève (Suisse) en novembre 2003, il a été décidé d'ajouter le produit chimique DNOC et quatre types d'amiante à la procédure provisoire de consentement préalable en connaissance de cause. Le Comité a aussi transmis plusieurs recommandations à la première Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam, prévue en septembre 2004 à Genève.

CONVENTION DE STOCKHOLM

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants entrera en vigueur le 17 mai 2004. Le PNUE, qui assure le secrétariat de la Convention, a beaucoup travaillé en 2003 pour appuyer son entrée en vigueur sans tarder, en axant son attention sur les questions prioritaires pour la première réunion de la Conférence des Parties prévue pour le début 2005 à Punta del Este (Uruguay). Les préparatifs juridiques et administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la Convention et au fonctionnement de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires et du secrétariat ont été dans une large mesure achevés et un groupe d'experts a établi un projet de meilleures pratiques pour réduire ou éliminer les rejets non intentionnels de polluants organiques persistants pour la majeure partie des grandes catégories de sources énumérées dans la Convention. En outre, plus de 70 experts internationaux de 40 pays ont fourni des orientations pour l'établissement d'un Programme mondial de surveillance des polluants organiques persistants afin d'améliorer l'aptitude des pays en développement à suivre et analyser ces produits. Au moins deux régions en développement seront couvertes par un projet du Fonds pour l'environnement mondial, mis en œuvre par le PNUE et qui commencera en 2004 en vue d'évaluer les capacités et les besoins en matière de renforcement des capacités. Le PNUE a aussi mis au point des directives pour aider les gouvernements et d'autres à évaluer la rémanence des produits chimiques et leur potentiel de transport sur de longues distances.

EVALUATION DES PRODUITS CHIMIQUES

Deux grandes évaluations de produits chimiques d'intérêt mondial ont été achevées en 2003. L'Évaluation régionale des substances toxiques persistantes, financée par le Fonds pour l'environnement mondial, a permis de déterminer, pour 28 substances sélectionnées, y compris 12 produits chimiques visés par la Convention de Stockholm, les sources, les concentrations environnementales, les effets et les modes de gestion. Le rapport mondial a souligné les principales lacunes en matière de données qui existent dans les régions en développement et a mis en évidence les principaux réservoirs et sources de substances toxiques persistantes, y compris les sédiments et les sols contaminés et les stocks de pesticides périmés. Il a aussi souligné les contributions probables aux substances toxiques persistantes de la combustion à l'air libre et du brûlage de la biomasse. Cette évaluation est un début prometteur vers une meilleure compréhension de l'ampleur et de la nature des problèmes et elle devrait avoir un effet positif sur la recherche, le renforcement des capacités, la planification des interventions et la confiance du public.

Il a été rendu compte de l'évaluation mondiale du mercure au Conseil d'administration du PNUE, en février 2003. Cette évaluation a montré que la menace environnementale mondiale pesant sur l'homme et la vie sauvage, en particulier dans les pays développés, n'a pas reculé malgré les réductions de l'utilisation du mercure. Dans certains cas, elle s'accroît à mesure que la demande

d'énergie, la plus importante source d'émissions de mercure dues aux activités humaines, s'accroît. Suite à l'évaluation, les gouvernements ont décidé que des actions nationales, régionales et mondiales devaient être lancées dès que possible. Il a été demandé instamment à tous les pays d'adopter des objectifs et de prendre des mesures nationales pour identifier les populations et les écosystèmes exposés et réduire les rejets de mercure d'origine humaine qui ont une incidence sur la santé et l'environnement. Un programme sur le mercure a été établi au PNUE afin d'appuyer les efforts faits par les pays pour prendre les mesures nécessaires pour remédier à la pollution par le mercure.

RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR LES PRODUITS CHIMIQUES

Les services de documentation « Produits chimiques » du PNUE rassemblent les informations juridiques, techniques, scientifiques et politiques concernant la mise en œuvre des Conventions de Stockholm et de Rotterdam. L'accès aux informations et aux instruments est indispensable aux pays souhaitant mettre en place la capacité nécessaire pour évaluer et gérer les risques chimiques. En 2003, le service « Produits chimiques » du PNUE a continué de produire un large éventail de matériels d'information, souvent avec des partenaires, comme le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment des guides sur les déchets, les stocks de dioxine et de furanne, le plomb dans l'essence, l'évaluation des risques chimiques et la mise au point de plans nationaux de mise en œuvre.

Le service « Produits chimiques » du PNUE a aussi continué de travailler directement avec les pays. Le PNUE aide plus de 60 pays à accéder au mécanisme financier de la Convention de Stockholm et à développer des plans nationaux de mise en œuvre. Plus de 50 pays ont été formés à l'établissement d'inventaires des rejets de dioxine et de furanne et 13 ont déjà dressé de tels inventaires. Plusieurs grands projets sur l'établissement d'inventaires des

polychlorobiphényles (PCB) et la gestion de ces substances ont été réalisés dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, en Ukraine et en Thaïlande, et un autre projet a démarré en Amérique centrale. L'identification, la gestion et l'élimination des produits chimiques périmés sont autant d'aspects qui sont examinés pour les Caraïbes et l'Afrique grâce au Projet multi-organisations sur les stocks en Afrique. Le PNUE appuie aussi le lancement d'un projet régional dans le Pacifique Sud en vue d'éliminer les déchets de pesticides et les PCB.

SANTE ET ENVIRONNEMENT

Les produits chimiques tels que les polluants organiques persistants, les déchets dangereux et les métaux lourds comme le mercure représentent une menace majeure pour la santé humaine, en particulier pour les populations des pays en développement. Le PNUE développe donc ses travaux sur la santé et l'environnement. En coopération avec l'OMS, Santé Canada, et Environnement Canada, le PNUE est un élément clé de l'Initiative sur les interactions entre la santé et l'environnement qui vise à rassembler des informations scientifiques, techniques et socio-économiques sur l'environnement et la santé et à rassembler ces connaissances sous forme de recueil pour informer les responsables et améliorer la capacité des pays en développement aux niveaux local, national et régional. L'initiative a commencé d'être mise en œuvre en 2003, avec un secrétariat basé au siège de l'OMS à Genève et avec l'appui du Canada et du personnel du PNUE et de l'OMS. Le PNUE a aussi coparrainé le premier Forum mondial Eco Santé à Montréal (Canada) en mai 2003.

SENSIBILISATION ET PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE AU NIVEAU LOCAL (APELL)

Le programme APELL du PNUE a été élaboré conjointement avec les gouvernements et l'industrie après plusieurs gros accidents industriels survenus dans les années 80. Le concept APELL a été introduit avec succès dans plus de 30 pays et dans plus de 80 communautés industrielles partout dans le monde et il fait son chemin dans un nombre croissant d'industries et de secteurs, par exemple les transports, les zones portuaires et l'extraction minière. Le Conseil international de l'exploitation minière et des métaux a axé son programme de travail de 2003 sur la promotion de l'APELL parmi ses membres opérant dans le secteur minier et la métallurgie et a collaboré avec le PNUE sur une brochure intitulée *Explaining APELL for Mining*.

En 2003, les membres plus anciens de la communauté de l'APELL partout dans le monde ont approuvé l'action engagée par des organisations telles que le Conseil international des initiatives locales sur l'environnement, l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques pour faire mieux connaître l'APELL et ont recommandé de nouvelles activités de sensibilisation. Des ateliers et séminaires de l'APELL ont eu lieu en Pologne, en Russie, en République tchèque, en Suède, aux Etats-Unis, en Turquie, en France et en Inde.





Participation et inspiration

La stratégie suivie par le PNUE pour améliorer la participation de la société civile à la définition et à la mise en œuvre du programme mondial en matière d'environnement repose sur l'éducation à l'environnement, l'information du public et diverses initiatives mondiales impliquant de grands groupes comme les populations autochtones, les femmes et les jeunes. Au niveau opérationnel, le PNUE soutient des forums régionaux de la société civile et un Forum mondial annuel de la société civile. Ce Forum se réunit immédiatement avant le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, donnant aux organisations de la société civile l'occasion d'examiner les questions de durabilité et de transmettre leurs recommandations aux gouvernements.

Le PNUE met en œuvre un programme bien structuré et dynamique pour les enfants et les jeunes. En février 2003, la nouvelle stratégie pour les enfants et les jeunes, intitulée Tunza, a été adoptée par le Conseil d'administration du PNUE. Tunza signifie « traiter avec soin et affection » dans la langue Kiswahili du Kenya, où le PNUE a son siège. A la même réunion, le Conseil d'administration du PNUE a approuvé une nouvelle stratégie sur le sport et l'environnement, qui tire parti des travaux existants du PNUE et d'organisations comme le Comité international olympique.

Les travaux du PNUE en matière d'information du public visent aussi à améliorer la participation de la société civile à l'amélioration de l'environnement. Les articles paraissant régulièrement dans les médias font connaître les rapports et les initiatives du PNUE ainsi que les problèmes environnementaux qui les motivent, alors que des événements spéciaux, comme la Journée mondiale de l'environnement, la campagne Nettoyer le monde et les bourses du PNUE sur l'environnement génèrent de la publicité et sont une source d'inspiration.

© Reuters

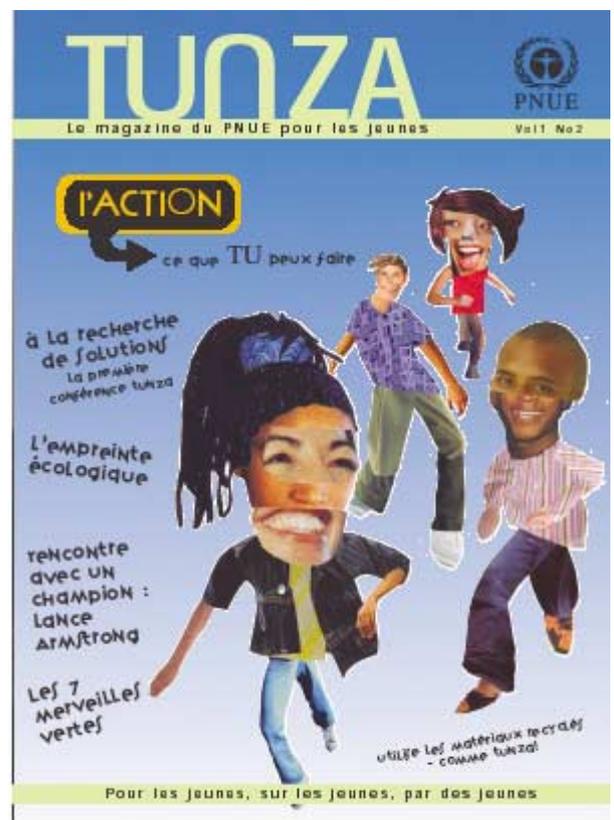
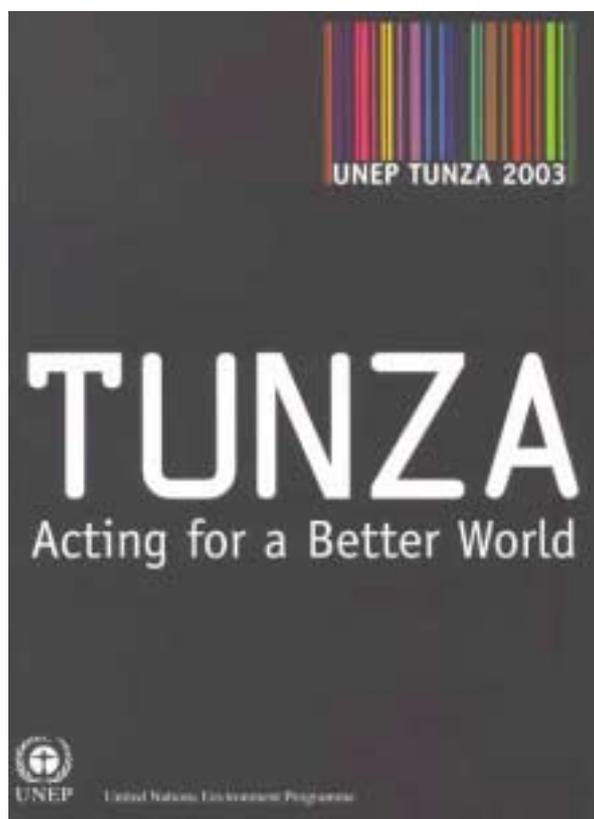
Indiens Huaorani protestant devant la Cour suprême de la ville amazonienne de Lago Agrio (Equateur), en octobre 2003, au début d'un procès historique opposant les populations indigènes des forêts denses humides à ChevronTexaco pour obliger cette entreprise à nettoyer les zones contaminées par leurs opérations de forage pétrolier dans l'Amazonie équatorienne. Habilitier la société civile à bien apprécier les liens existants entre la croissance économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement est une priorité du PNUE.

JEUNES ET ENFANTS

Un autre grand groupe avec lequel le PNUE a une relation de longue date est celui des enfants et des jeunes. La nouvelle stratégie Tunza pour les jeunes et les enfants, lancée en 2003 et approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration du PNUE, vise à développer les activités du PNUE destinées à permettre à ce grand groupe de consommateurs – dont les décisions en matière de style de vie influenceront sur le développement durable dans les années à venir

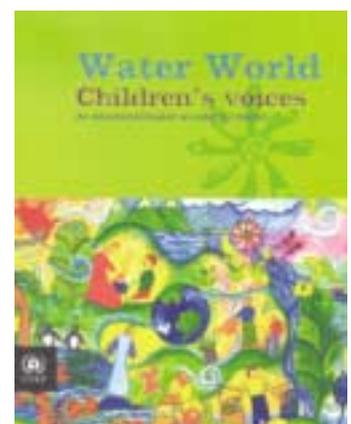
– de faire connaître leurs points de vue en matière d'élaboration des décisions et à les doter des instruments pouvant les aider ainsi que leurs

communautés à améliorer l'environnement mondial. Parmi ces outils figure un magazine trimestriel Tunza, dont l'objectif est d'appeler l'attention des jeunes sur les grands problèmes de développement durable. Le PNUE a aussi publié un nouveau livre, *Tunza : Agir pour un monde meilleur*. Cet ouvrage contient des informations sur les problèmes environnementaux et donne des indications sur la façon de réaliser des projets environnementaux au niveau communautaire, depuis l'établissement d'un système de recyclage jusqu'à l'intervention auprès des autorités locales et des gouvernements en vue d'un changement environnemental significatif et durable. Il présente aussi les données d'expérience et les avis de jeunes dont l'action fait déjà la différence.



Le PNUE dispose d'un nombre croissant de produits et d'activités Tunza destinés à éduquer les enfants et à les faire participer au processus décisionnel sur l'environnement. Tunza, nom de la stratégie du PNUE pour les jeunes et les enfants, signifie « traiter avec soin et affection » dans la langue Kiswahili du Kenya, où le PNUE a son siège. Parmi les publications du PNUE pour les jeunes et les enfants on peut citer *TUNZA : Agir pour un monde meilleur*; *Pachamama, Notre terre, Notre avenir*; et *TUNZA*, le magazine du PNUE pour les jeunes.

Le PNUE publie plus de 100 ouvrages par an, couvrant tous les aspects de l'information, de la gestion et de l'élaboration des politiques dans le domaine de l'environnement. Les publications du PNUE, y compris le magazine trimestriel *Notre Planète*, peuvent être consultés sur le site www.earthprint.com.



Tunza : Acting For a Better World a été lancé en août 2003 à Dubna (Russie) lors de la première Conférence internationale de la jeunesse. Cette Conférence, à laquelle ont participé 150 jeunes environnementalistes de 60 pays, a débouché sur l'élaboration d'une série de plans d'action régionaux, la formulation de dix engagements en faveur du développement durable et l'établissement d'une base de données en ligne et d'instruments d'action. Les délégués ont aussi examiné la mise en œuvre à long terme de la stratégie Tunza pour les jeunes et les enfants et ont élu les membres du Conseil consultatif des jeunes Tunza, qui conseillera le PNUE sur les meilleurs moyens d'impliquer les jeunes dans son programme de travail.

La Conférence internationale de la jeunesse a été le deuxième événement Tunza de 2003, le premier étant Eco-Innovation, une conférence régionale tenue à Sydney (Australie) à l'intention des jeunes entrepreneurs de la région Asie Pacifique. Une autre activité Tunza notable en 2003 a été l'annonce du troisième concours de peinture pour les jeunes parrainé chaque année par le PNUE et la Foundation for Global Peace. Le concours précédent avait réuni 12 000 participants de 60 pays. Le PNUE a aussi lancé Planter pour la Planète, une campagne mondiale de plantation d'arbres.

SPORT ET ENVIRONNEMENT

Outre l'adoption de la stratégie Tunza du PNUE pour les jeunes et les enfants en février 2003, le Conseil d'administration a aussi approuvé la nouvelle stratégie élargie à long terme pour le sport et l'environnement. Cette stratégie a débuté en début d'année, avec le lancement par 4 000 enfants kényans de Jouer pour la Planète, une initiative internationale visant à faire prendre conscience par le sport des problèmes d'environnement. Le PNUE travaille dans le domaine du sport et de l'environnement depuis 1994, année où il a signé un accord de coopération avec le Comité international olympique (CIO). La même année, le CIO a fait de l'environnement le troisième pilier de l'olympisme, à côté du sport et de la culture. Depuis lors, la viabilité environnementale a gagné en importance en tant qu'objectif central de tout pays candidat à l'accueil d'événements olympiques.

En décembre 2003, le PNUE a coparrainé, avec le CIO, la Conférence mondiale sur le sport et l'environnement, qui s'est tenue à Turin (Italie) et à l'occasion de laquelle les délégués ont examiné, entre autres, le rôle des sportifs en tant qu'ambassadeurs de l'environnement et les questions liées à l'organisation et à la tenue de manifestations sportives dans le respect de l'environnement. Le PNUE travaille en étroite collaboration sur les questions d'environnement avec Turin, qui accueillera les Jeux Olympiques d'hiver de 2006. Il a aussi passé un accord stratégique avec Athènes, qui accueille les Jeux Olympiques et para-olympiques de 2004, afin de financer des activités de sensibilisation à l'environnement. En outre, le PNUE est un membre de l'Equipe spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée du sport pour le développement et la paix.

L'un des principaux partenaires du PNUE dans la promotion du respect de l'environnement dans le sport est la Global Sports Alliance, qui est basée au Japon et qui coparraine le Forum mondial pour le sport et l'environnement. Au deuxième Forum mondial pour le sport et l'environnement, tenu à Tokyo (Japon) en novembre 2003, plus de 200 participants, y compris des athlètes, des fédérations sportives, des fabricants d'articles de sport et des ONG, ont examiné les questions relatives à la viabilité de l'environnement. Le Forum a été l'occasion de la publication d'une étude mondiale indiquant que les athlètes professionnels et les sportifs amateurs sont de plus en plus concernés par l'effet de la dégradation des conditions environnementales sur leur santé et leurs performances sportives. La Global Sports Alliance et le PNUE ont aussi collaboré à la publication de *Vital Messages*, un ouvrage de citations d'athlètes destiné à faire davantage prendre conscience des liens entre le sport et l'environnement.

Le PNUE travaille avec des athlètes masculins et féminins, des organisations sportives et des fabricants d'articles de sport pour encourager la viabilité de l'environnement par le sport.



IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Ces dernières années ont été marquées par une accélération des consultations et des réflexions collectives sur la façon dont le PNUE peut travailler plus étroitement avec la société civile pour faire face aux enjeux de l'environnement et du développement durable au XXI^e siècle. En février 2003, le PNUE a présenté son nouveau document de stratégie *Renforcer la participation de la société civile aux travaux du PNUE* au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Cette stratégie est fondée sur trois piliers interdépendants : échange d'informations, implication au niveau programmatique et implication au niveau opérationnel. Le PNUE encourage la participation de la société civile à l'élaboration des politiques, notamment la gouvernance nationale de l'environnement, dans le cadre de forums régionaux et du Forum annuel mondial de la société civile. La nouvelle Branche du PNUE chargée des grands groupes et des parties prenantes permettra d'élargir l'éventail des acteurs intervenant auprès du PNUE pour l'élaboration des politiques afin de couvrir tous les principaux groupes définis dans Action 21.

Le PNUE a aussi œuvré en 2003 en faveur d'une plus grande implication des femmes dans le développement durable grâce à un manuel et à des ateliers ciblés. L'autonomisation des femmes en leur donnant accès aux ressources naturelles vitales et en leur permettant de contrôler ces ressources constitue un élément indispensable de l'effort d'élimination de la pauvreté et de développement durable. Deux ateliers tenus en juin et juillet 2003, en Côte d'Ivoire et au Tchad, ont attiré plus de 150 participants chacun. Ils ont permis d'examiner le rôle des femmes dans la gestion de la biodiversité en tant que moyen de réduction de la pauvreté. Les deux ateliers ont été ouverts par des ministres des gouvernements et ont réuni des responsables gouvernementaux de haut niveau, témoignant de l'engagement de ces pays à inclure les femmes et l'environnement dans leurs programmes d'action nationaux. Un résultat important des ateliers a été la création de réseaux sous-régionaux de femmes traitant des problèmes de pauvreté et d'environnement en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

L'année 2003 a aussi vu le renforcement des relations du PNUE avec le programme Nettoyer le monde — l'une des activités du PNUE avec la société civile parmi les plus performantes. Mis en place en 1993 avec des capitaux d'amorçage du PNUE et avec pour mission d'encourager et de faciliter une action environnementale positive au niveau mondial, Nettoyer le monde est aujourd'hui l'un des plus grands projets environnementaux communautaires au niveau mondial,

mobilisant chaque année 40 millions de participants de plus de 100 pays pour le nettoyage et la préservation de l'environnement local. Le PNUE est le premier partenaire de Nettoyer le monde, l'aidant dans ses activités opérationnelles, de sensibilisation et de publicité, alors que Nettoyer le monde s'occupe essentiellement des actions pratiques au niveau communautaire. En vertu du partenariat renforcé du PNUE avec Nettoyer le monde, les deux organisations collaboreront afin de promouvoir leurs objectifs et activités respectives, notamment en mettant au point ensemble des matériels visuels et audio. Nettoyer le monde forgera aussi des liens plus étroits avec les Bureaux régionaux du PNUE pour élargir le champ de son action.

PLUS GRANDE SENSIBILISATION AUX PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT

Le PNUE contribue à sensibiliser davantage aux problèmes d'environnement grâce à diverses actions. On trouvera des informations détaillées sur le programme de travail du PNUE sur son site web www.unep.org ainsi que sur les sites web régionaux qui lui sont reliés et sur ceux de ses partenaires. Au cours de l'année écoulée, le PNUE a réformé énergiquement son service web, renforçant son contenu et fournissant un service en français et en anglais. L'introduction, en juillet 2003, d'un site miroir basé en Europe a accru la vitesse d'accès de 400 %. Le site compte aujourd'hui plus de 6 millions de visiteurs par mois, soit une augmentation d'environ 50 % par an. Les visiteurs passent aussi deux fois plus de temps sur le site une fois qu'ils y arrivent, examinant les pages et chargeant des informations.

Le PNUE maintient des normes élevées de qualité pour la visibilité dans les médias de l'organisation et des questions environnementales qui motivent son programme. Les communiqués de presse du PNUE font l'objet d'une large couverture mondiale et contribuent à susciter un grand intérêt dans les principaux médias pour les questions d'environnement. Le PNUE est aussi un partenaire de Television Trust for the Environment, télévision indépendante dont les bulletins réguliers *Earth Report* sont diffusés sur la BBC World Television à des millions de personnes de par le monde. Juin 2003 a aussi marqué le début d'une exposition à l'aéroport d'Heathrow à Londres de certaines des images les plus fortes du PNUE puisées dans sa très grande bibliothèque de photographies d'environnement, en collaboration avec Still Pictures.

La manifestation phare du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement est la Journée mondiale de l'environnement, célébrée chaque année le 5 juin. Placée sous l'égide du PNUE, la Journée mondiale de l'environnement donne lieu à des défilés

dans les rues, des concerts extérieurs, des concours d'essais et de photographies dans les écoles et des campagnes de nettoyage de par le monde. Dans nombre de pays, la Journée mondiale de l'environnement est un catalyseur pour renforcer l'attention et l'action au niveau politique. Le thème de la Journée mondiale pour l'environnement de 2003, qui a été accueillie pour la première fois dans le monde arabe à Beyrouth (Liban), était *L'eau : deux milliards de personnes en meurent d'envie !*. La journée a aussi marqué la remise du prix du Palmarès mondial des 500. Les huit personnes et organisations choisies en 2003 pour figurer au Palmarès mondial des 500, qui récompense une réalisation notable dans le domaine de l'environnement, ont rejoint une liste prestigieuse de lauréats établie pour la première fois en 1987 lorsque le prix du Palmarès mondial des 500 a été institué. Initialement conçu comme un programme sur cinq ans, le succès de ce prix a encouragé son maintien pendant 15 ans, pour un total de 735 lauréats. Le PNUE continuera à soutenir les réseaux mondiaux et régionaux des lauréats du prix du Palmarès mondial des 500 de façon qu'ils puissent continuer d'être une source d'inspiration inédite pour les environnementalistes partout dans le monde. Cependant, à compter de 2004, le PNUE attribuera un nouveau prix annuel sur l'environnement international, Champions of the Earth, à six environnementalistes et responsables de renom, un de chaque région du monde.

L'autre concours annuel du PNUE, le Prix Sasakawa sur l'environnement, continue de susciter une très grande attention partout dans le monde. Le Prix Sasakawa 2003 du PNUE a été décerné à deux lauréats : Xie Zhenhua, Directeur de l'Agence nationale chinoise pour la protection de l'environnement, et Dener Giovanini, promoteur de campagnes sur l'environnement au Brésil. Les deux bénéficiaires viennent de pays ayant une influence majeure au niveau mondial sur la réalisation du développement durable. Les deux ont fait preuve de courage, d'innovation et de volonté pour forger des partenariats au-delà des frontières sectorielles et méritent tout à fait de recevoir le plus prestigieux prix sur l'environnement au niveau mondial.

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEDIAS

Afin d'améliorer qualitativement et quantitativement la couverture des problèmes d'environnement par les médias, le PNUE réalise des activités de renforcement des capacités à l'intention des journalistes du monde en développement. En décembre 2003, un atelier a été organisé à Addis-Abeba (Ethiopie) parallèlement à la Conférence panafricaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine des ressources en eau, à l'intention de 30 journalistes de 19 pays africains. Le programme prévoyait des sessions interactives, des

conférences de presse, des visites sur le terrain et la rédaction d'articles sous la surveillance de journalistes internationaux expérimentés. Dans le cadre de l'atelier, une pochette de matériel pour les médias, *Communicating Africa's Environment*, a été constituée afin de donner une idée initiale des principaux aspects du développement durable en Afrique.

Des ateliers du même type ont eu lieu dans les autres régions. On citera notamment un atelier régional au Guatemala sur l'eau et l'environnement, à l'intention des journalistes mésoaméricains, et trois ateliers dans la région Asie-Pacifique, qui ont associé des exposés fondés sur l'Avenir de l'environnement mondial du PNUE à des activités de terrain, des analyses des produits médias et des débats sur le rôle des médias. A Tirana (Albanie), un atelier a été consacré à l'environnement et au tourisme. Outre les enquêtes conjointes par des journalistes locaux et internationaux, une table ronde a été organisée à l'intention des rédacteurs en chef des grands médias, au cours de laquelle ont été examinés les avantages de consacrer de l'espace aux questions environnementales.

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Le PNUE revitalise actuellement son programme d'éducation et de formation dans le domaine de l'environnement en vue de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, 2005-2014. Il finalise sa stratégie de façon qu'elle puisse effectivement contribuer aux activités de la Décennie qui concerneront l'environnement. Le PNUE s'occupe de l'éducation à l'environnement depuis sa création. L'une de ses initiatives les plus remarquables est l'aide qu'il apporte à l'enseignement universitaire dans le monde en développement. En 2003, le PNUE a renforcé son soutien technique et de fond au programme qu'il réalise conjointement avec Watson International Scholar of the Environment ainsi qu'au programme international de formation de niveau universitaire sur la gestion de l'environnement parrainé par le PNUE/l'UNESCO/le BMU, qui s'adresse aux responsables des gouvernements et des ONG des pays en développement et existe depuis 26 ans. L'année a aussi été marquée par la phase préparatoire de l'une des dernières initiatives du PNUE dans le domaine de l'éducation à l'environnement, un cours en ligne de l'Université virtuelle mondiale intitulé Global Environment and Development Studies. Les premiers étudiants inscrits devraient commencer à travailler en septembre 2004.

Amélioration de la situation financière

La situation financière du PNUE a continué de s'améliorer en 2003. Suite à une décision du Conseil d'administration/ Forum ministériel mondial sur l'environnement, prise à Cartagena en 2002, le PNUE a mis au point un barème indicatif volontaire des contributions et a invité tous les Etats Membres de l'ONU à se joindre à une phase pilote de l'application de ce barème en 2003. La méthodologie utilisée pour l'établissement et l'application du barème indicatif des contributions est fondée sur les considérations suivantes :

- Maintenir le caractère volontaire des contributions au Fonds pour l'environnement;
- Porter le niveau des contributions annuelles à 60 millions de dollars, soit la moitié du budget du Fonds pour l'environnement approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2002-2003;
- Elargir la base des donateurs et inviter tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à envisager de verser des contributions régulières et adéquates au Fonds pour l'environnement;
- Assurer le maintien des contributions élevées et adéquates des principaux donateurs traditionnels;
- Inviter les principaux pays donateurs, dont la contribution est encore inférieure au barème de l'ONU et à leurs contributions précédentes, à augmenter peu à peu leur contribution.

Elargissement de la base des donateurs

Le principal résultat obtenu durant la phase pilote a été un élargissement significatif de la base des contributions volontaires. En janvier 2004, au total 134 pays avaient répondu à l'appel et 123 avaient annoncé ou versé des contributions au Fonds pour l'environnement pour 2003. C'est là un chiffre supérieur de 65 % environ au nombre

moyen de 74 pays versant annuellement des contributions au Fonds pour l'environnement depuis 1973 et supérieur de plus de 30 % au record précédent, soit 92 pays donateurs, enregistré en 2002.

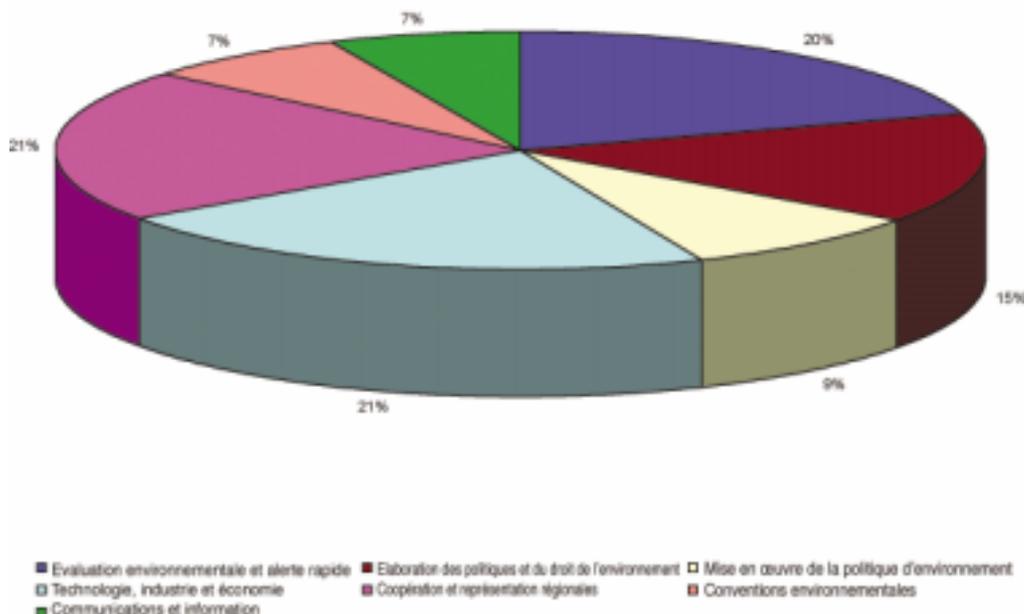
Augmentation des contributions

Un autre résultat important obtenu durant la phase pilote est l'augmentation des versements par les pays au Fonds pour l'environnement. Plus de 70 gouvernements ont annoncé ou versé des contributions plus élevées en dollars qu'en 2002. Plus de 50 pays ont accru leurs allocations budgétaires pour les contributions au PNUE, 36 d'entre eux faisant leur première annonce de contribution ou reprenant leur paiement au Fonds pour l'environnement. Pour d'autres pays (20 environ), l'augmentation des contributions a été due à un taux de change plus favorable. Les contributions totales au Fonds pour l'environnement 2003 se sont aussi accrues, pour représenter environ 52,6 millions de dollars, soit environ 4,3 millions de dollars de plus qu'en 2002.

Progression de l'aide ciblée

La mobilisation de ressources préaffectées à l'appui du programme de travail du PNUE pour 2002-2003 a été un autre exemple de la réussite des efforts d'amélioration de la situation financière du PNUE, ajoutant stabilité et prévisibilité aux ressources financières de l'organisation. Il s'est agi essentiellement de la négociation et du renforcement des accords de partenariat de différents types avec la Norvège, la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, le Luxembourg et quelques autres pays. Ces accords garantissent un appui stratégique à long terme aux domaines d'action prioritaires du PNUE sur les deux à quatre prochaines années, améliorant ainsi son aptitude à mettre en œuvre son programme de travail.

Activités du Fonds pour l'environnement – Programme de travail



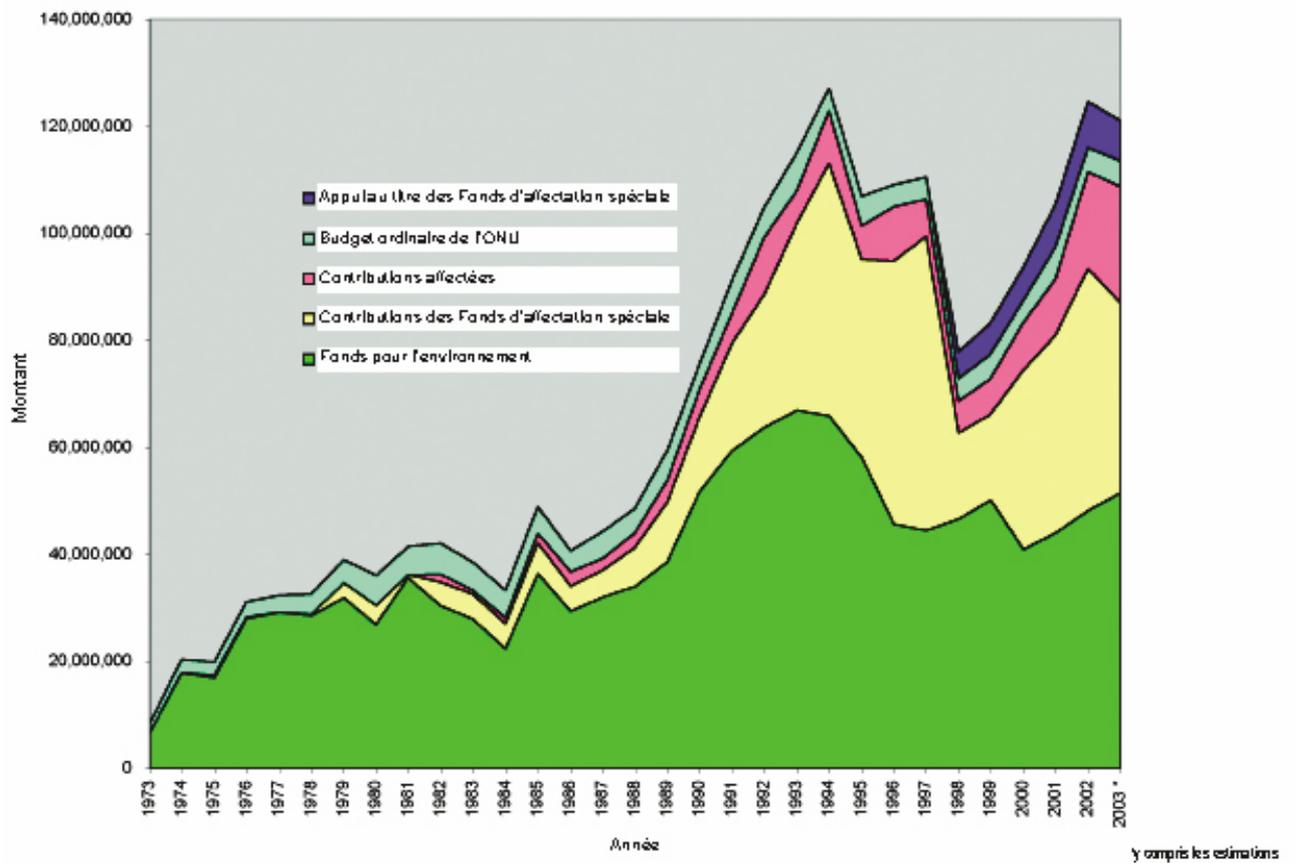
**Contributions au Fonds pour l'environnement (en dollars) en 2001-2003
Vingt principaux donateurs**

Pays*	2001*	2002*	2003*	TOTAL
1 Royaume-Uni	5 995 600,0	6 514 234,0	6 867 000,0	19 336 834
2 Etats-Unis d'Amérique	6 500 000,0	6 500 000,0	5 475 000,0	18 475 000
3 Allemagne	4 828 884,0	5 009 716,0	5 865 872,0	15 704 472
4 Pays-Bas	4 485 436,0	4 682 104,0	4 661 858,0	13 829 398
5 Japon	4 545 867,0	4 100 000,0	3 500 000,0	12 145 867
6 Finlande	2 520 385,0	2 820 689,4	3 085 147,0	8 426 221
7 Suisse	2 259 866,0	2 161 538,0	2 582 205,0	7 003 609
8 Suède	2 093 079,0	2 210 311,1	2 503 128,9	6 806 519
9 Italie	1 664 978,0	2 074 600,0	2 807 240,0	6 546 818
10 Danemark	1 758 666,0	2 055 566,6	2 565 382,0	6 379 615
11 France	885 000,0	2 006 800,0	3 200 000,0	6 091 800
12 Norvège	1 712 720,0	1 983 339,9	2 145 923,0	5 841 983
13 Canada	711 514,0	1 725 626,0	1 693 284,0	4 130 424
14 Espagne	535 021,0	596 625,0	678 830,0	1 810 476
15 Belgique	505 000,0	505 000,0	775 281,0	1 785 281
16 Fédération de Russie	500 000,0	500 000,0	500 000,0	1 500 000
17 Autriche	298 576,0	316 677,0	376 740,0	991 993
18 Australie	309 300,0	345 280,0	328 845,0	983 425
19 Irlande	231 000,0	271 986,0	359 003,0	861 989
20 Koweït	200 000,0	200 000,0	200 000,0	600 000
TOTAL	42 500 892,0	46 580 093,1	50 170 738,9	139 251 724
TOTAL MONDIAL	43 980 260,0	48 324 356,1	48 871 034,7	141 175 651

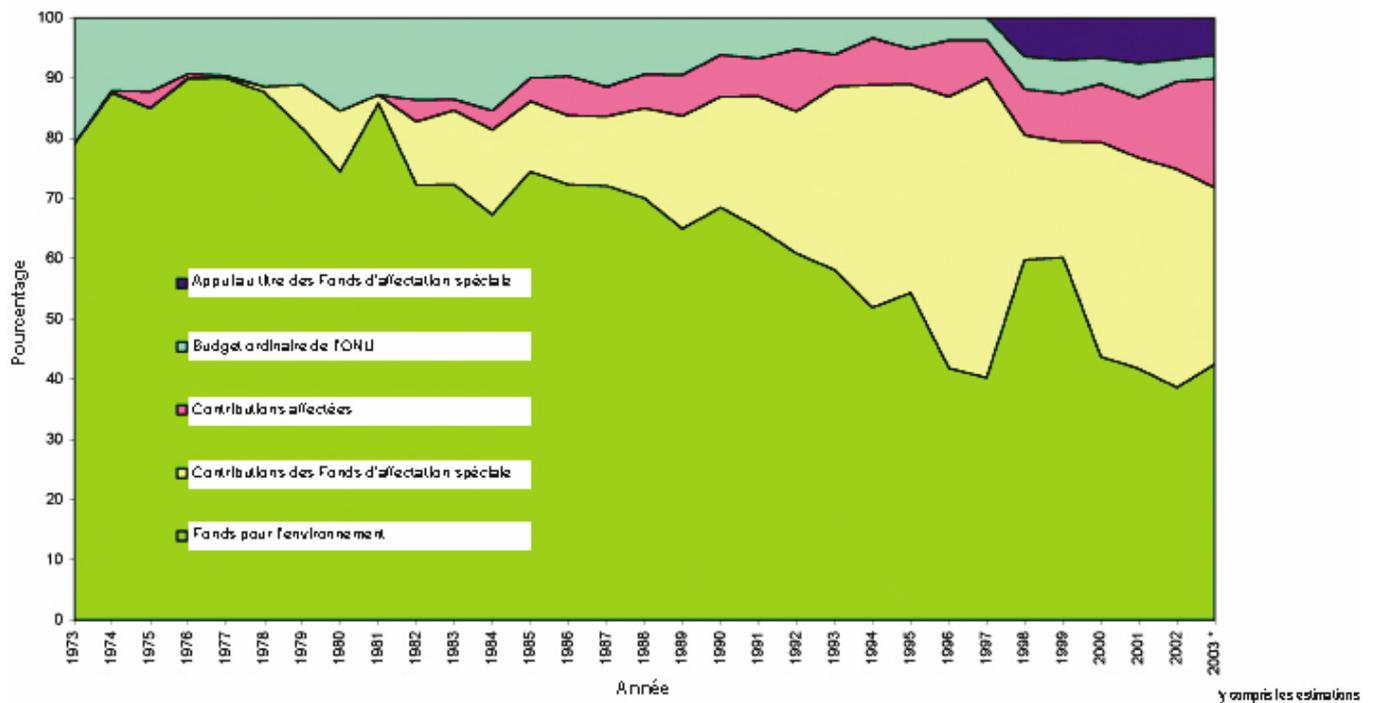
Fonds pour l'environnement : Pays ayant augmenté leurs contributions et annonces de contribution en 2003 par rapport à 2002 (en dollars)

Pays	Contributions et annonces de contribution en 2002 (A)	Contributions et annonces de contribution en 2003(B)	Augmentation (B-A)
1. Afrique du Sud	10 000	54 000	44 000
2. Albanie	-	1 200	1 200
3. Algérie	10 000	100 000	90 000
4. Allemagne	5 009 716	5 865 872	856 156
5. Andorre	7 810	11 952	4 142
6. Antigua-et-Barbuda	-	1 200	1 200
7. Autriche	316 677	376 740	60 063
8. Bahamas	-	600	600
9. Bahreïn	-	2 730	2 730
10. Bélarus	3 720	11 300	7 580
11. Belgique	505 000	775 281	270 281
12. Bhoutan	1 235	1 350	115
13. Bulgarie	-	6 000	6 000
14. Burkina Faso	-	1 200	1 200
15. Cameroun	5 400	7 000	1 600
16. Chine	187 274	200 000	12 726
17. Comores	-	400	400
18. Costa Rica	-	10 890	10 890
19. Chypre	-	2 000	2 000

Origine des fonds 1973-2003 (en dollars)



Origine des fonds 1973-2003 (en pourcentage)



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

SIEGE DU PNUE

P.O. Box 30552¹
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 621 234
Télécopieur : (254 20) 623 927/692
Télex: 22068/22173
Courriel : cpiinfo@unep.org
Web : www.unep.org²

DIVISIONS ET ANTENNES DU PNUE³

DIVISION DE L'ALERTE RAPIDE ET DE L'EVALUATION (DEWA)

Alerte rapide; Evaluation environnementale

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 624 028
Télécopieur : (254 20) 623 943
Courriel : dewa.director@unep.org
Web : www.unep.org/dewa

Evaluation mondiale des ressources en eaux internationales (GIWA)

SE - 391 82 Kalmar (Suède)
Tél : (46) 480 44 73 53
Télécopieur : (46) 480 44 73 55
Courriel : info@giwa.net
Web : www.giwa.net

PNUE/DEWA/GRID-Genève

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 82 94/95
Télécopieur : (41 22) 917 80 29
Courriel : services@grid.unep.ch
Web : www.grid.unep.ch

¹ Toutes les Divisions du PNUE sont situées au siège, à l'exception de la DTIE.

² L'accès Internet à toutes les Divisions du PNUE, ainsi que les adresses électroniques supplémentaires, sont disponibles sur le site web du PNUE : www.unep.org.

³ La liste des Divisions a été établie d'après le Manuel des opérations du PNUE (disponible auprès du PNUE, Chef de l'Unité pour la gestion et la coordination des programmes, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya). Les antennes et services situés en-dehors du siège du PNUE sont indiqués dans la liste des Bureaux extérieurs et des Centres de collaboration du PNUE.

UNEP/GRID-Sioux Falls

USGS EROS Data Center
47914 252nd Street, Sioux Falls, SD 57198-0001
Etats-Unis
Tél : (1 605) 594 6117
Télécopieur : (1 605) 594 6119
Courriel : info@www.na.unep.net
Web : www.na.unep.net/index.php3

GRID-Arendal

Longum Park, Service Box 706
N-4808 Arendal (Norvège)
Tél : (47) 3703 5650
Télécopieur : (47) 3703 5050
Courriel : grid@grida.no
Web : www.grida.no

DIVISION DE L'ELABORATION DES POLITIQUES ET DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (DPDL)

Analyse, élaboration des politiques et partenariats; droit de l'environnement; principaux groupes et parties prenantes; coordination des politiques et affaires interinstitutionnelles; Groupe de la gestion de l'environnement

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 62 3835
Télécopieur : (254 20) 62 4324
Courriel : dpdl@unep.org
Web : www.unep.org/dpdl

Bureau du PNUE à New York

Two United Nations Plaza, Room DC2-803
New York, NY 10017 (Etats-Unis)
Tél : (1 212) 963 8210
Télécopieur : (1 212) 963 7341
Courriel : info@nyo.unep.org
Web : www.nyo.unep.org

Secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 86 93
Télécopieur : (41 22) 797 34 20
Courriel : emg@unep.ch

Centre de collaboration du PNUE pour l'eau et l'environnement (UCC-Water)

Agern Alle 5
2970 Hoersholm (Danemark)
Tél : (45 45) 16 92 00
Télécopieur : (45 45) 16 92 92
Courriel : ucc-water@dhi.dk
Web : www.ucc-water.org

DIVISION DE LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES (DEPI)

Renforcement des capacités; Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin; gestion des catastrophes; mise en œuvre du droit de l'environnement; Projet Barrages et Développement

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 623 508
Télécopieur : (254 20) 624 249
Courriel : depi@unep.org
Web : www.unep.org/depi

Programme d'action mondial

P.O. Box 16227, 2500 BE
La Haye (Pays-Bas)
Tél : (31 70) 311 4460/1
Télécopieur : (31 70) 345 6648
Courriel : gpa@unep.nl
Web : www.gpa.unep.org

Unité d'évaluation post-conflit

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 85 30
Télécopieur : (41 22) 917 80 64
Courriel : postconflict@unep.ch
Web : www.postconflict.unep.ch

PNUE/OCHA Section des urgences environnementales

OCHA-Genève
Palais des Nations
CH-1211 Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 11 42
Télécopieur : (41 22) 907 02 57
Courriel : ochaunep@un.org
Web : www.reliefweb.int/ochaunep

DIVISION TECHNOLOGIE, INDUSTRIE ET ECONOMIE (DTIE)

Centre international d'écotechnologie; production et consommation; produits chimiques; énergie et OzoneAction; économie et commerce

Siège de la Division

39-43 Quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15 (France)
Tél : (33 1) 4437 1450
Télécopieur : (33 1) 4437 1474
Courriel : unep.tie@unep.fr
Web : www.uneptie.org

Centre international d'écotechnologie

2-110 Ryokuchi Koen
Tsurumi-ku, Osaka 538-0036 (Japon)
Tél : (81 6) 6915 4581
Télécopieur : (81 6) 6915 0304
Courriel : ietc@unep.or.jp

Produits chimiques

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 81 92
Télécopieur : (41 22) 797 34 60
Courriel : chemicals@unep.ch
Web : www.chem.unep.ch

Economie et commerce

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 82 43
Télécopie : (41 22) 917 80 76
Courriel : etu@unep.ch
Web: www.unep.ch/etu

PNUE/CNUCED Equipe spéciale sur le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 82 98
Télécopieur : (41 22) 917 80 76
Courriel : cbtf@unep.ch
Web: www.unep-unctad.org/cbtf

Centre de collaboration du PNUE pour l'énergie et l'environnement

Risoe National Laboratory, Bldg. 142
Frederiksborgvej 399
P.O. Box 49 DK 4000 Roskilde (Danemark)
Tél : (45 46) 32 22 88
Télécopieur : (45 46) 32 19 99
Courriel : John.Christensen@risoe.dk
Web: www.uccee.org

DIVISION DE LA COOPERATION REGIONALE

Coordination des activités régionales. Bureau régionaux : Afrique; Europe; Asie et Pacifique; Asie occidentale; Amérique latine et Caraïbes; Amérique du Nord.

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 623 727
Télécopieur : (254 20) 624 270
Courriel : cristina.boelcke@unep.org
Web: www.unep.org/drc

Bureau régional pour l'Afrique (ROA)

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 624 284
Télécopieur : (254 20) 623 928
Courriel : sekou.toure@unep.org
Web: www.unep.org/roa

Bureau de liaison avec l'Union africaine

ECA New Building
4th floor, No. 4NC4-4N13
P.O. Box 3001, Addis Ababa (Ethiopie)
Tél : (251 1) 443 431
Télécopieur : (251 1) 521 633
Courriel : unepoffice@uneca.org

Le PNUE dans le monde

Bureau régional pour l'Europe (ROE)

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 82 79
Télécopieur : (41 22) 917 80 24
Courriel : roe@unep.ch
Web: www.unep.ch/roe

Bureau de liaison avec l'Union européenne

14 rue Montoyer
B-1000 Bruxelles (Belgique)
Tél : (32 2) 213 30 50
Télécopieur : (32 2) 213 30 51
Courriel : info@unep.be

Bureau du PNUE à Moscou

28, Ostozhenka str.
119034 Moscou (Russie)
Tél : (7 95) 787 2156
Télécopieur : (7 95) 787 7763
Courriel : gudyma.unep@undp.ru

Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP)

United Nations Building
Rajdamnern Nok Avenue
Bangkok 10200 (Thaïlande)
Tél : (66 2) 281 6101 ou (66 2) 288 1870
Télécopieur : (66 2) 280 3829
Courriel : asvathitanonta@un.org
Web: www.roap.unep.org

Bureau du PNUE en Chine

2 Liangmahe Nanlu (Road)
Beijing 100600
(République populaire de Chine)
Tél : (86 10) 826 600
Courriel : xiak@un.org

Bureau régional pour l'Asie occidentale (ROWA)

P.O. Box 10880
Manama (Etat du Bahreïn)
Tél : (973) 826 600
Télécopieur : (973) 825 110/825 111
Courriel : uneprowa@unep.org.bh
Web: www.unep.org.bh

Bureau de liaison avec la Ligue arabe

P.O. Box 22
Le Caire (Egypte)
Tél : (20 2) 70 60 44
Télécopieur : (20 2) 70 06 58
Courriel : unep-allo@link.net

Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC)

Boulevard de los Virreyes No. 155
Col. Lomas Virreyes, AP 10793
11000 Mexico, D.F. (Mexique)
Tél : (52 55) 55 20 75 29 / 74 93 / 40 00
Télécopieur : (52 55) 55 20 09 50
Courriel : ricardo.sanchez@rolac.unep.mx
Web: www.rolac.unep.mx

Bureau du PNUE au Brésil

SCN Q.2 Bloco A 11 andar
Brasília D.F. (Brésil)
Tél : (55 61) 32 92 113
Courriel : unep.brazil@undp.org.br

Bureau régional pour l'Amérique du Nord (RONA)

UNEP, 1707 H St. NW, Suite 300
Washington D.C. 20006 (Etats-Unis)
Tél : (1 202) 785 0465
Télécopieur : (1 202) 785 2096
Courriel : brennan.vandyke@rona.unep.org
Web: www.rona.unep.org

DIVISION DES CONVENTIONS

Conventions internationales sur l'environnement; conventions et plans d'action sur les mers régionales

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 623 494
Télécopieur : (254 20) 624 300
Courriel : dec@unep.org
Web: www.unep.org/dec

PNUE-Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (UNEP-WCMC)

219 Huntingdon Road, Cambridge CB3 0DL
Royaume-Uni
Tél : (44 1223) 277 314
Télécopieur : (44 1223) 277 136
Courriel : info@unep-wcmc.org
Web: www.unep-wcmc.org

Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) Secrétariat Royaume-Uni et Seychelles, c/o UNEP WCMC

219 Huntingdon Road
Cambridge CB3 0DL (Royaume-Uni)
Tél : (44 1223) 277 314
Télécopieur : (44 1223) 277 136
Courriel : icri_secretariat@unep.wcmc.org
Web: www.icriforum.org

Bureau d'information pour les conventions (Genève)

Maison internationale de l'environnement
11 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 82 44
Télécopieur : (41 22) 797 34 64
Courriel : michael.williams@unep.ch

Bureau de coordination pour les mers régionales

Programmes pour les mers régionales administrés par le PNUE :
Méditerranée (Convention de Barcelone); Afrique occidentale et centrale (Convention d'Abidjan); Grande Caraïbe (Convention de Cartagena); Afrique orientale (Convention de Nairobi); Pacifique du Nord-Ouest; Mers d'Asie; Pacifique du Nord-Est (administration intérimaire/partielle par le PNUE); Mer Caspienne (Convention de Téhéran—administration intérimaire par le PNUE)
P.O. Box 30552
Nairobi (Kenya)
Tél : (254 20) 624 544 / 624 033
Télécopieur : (254 20) 624 618
Courriel : Ellik.Adler@unep.org
Web: www.unep.ch/seas

Secrétariat du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)

C/o WMO 7bis, Avenue de la Paix
C.P. No 2300, 1211
Genève 2 (Suisse)
Tél : (41 22) 739 8208 / 8254
Télécopieur : (41 22) 739 8025 / 8013
Courriel : ipcc_sec@gateway.wmo.ch
Web: www.ipcc.ch

SECRETARIAT DES CONVENTIONS ADMINISTREES PAR LE PNUE

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD)

393 St Jacques Street, Bureau 300
Montréal, Québec
Canada H2Y 1N9
Tél : (1 514) 288 2220
Télécopieur : (1 514) 288 6588
Courriel : secretariat@biodiv.org
Web: www.biodiv.org

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 81 39/40
Télécopieur : (41 22) 797 34 17
Courriel : cites@unep.ch
Web: www.cites.org

Secrétariat du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal

1800 McGill College Avenue, 27ème étage
Montréal, Québec
Canada H3A 3J6
Tél : (1 514) 282 1122
Télécopieur : (1 514) 282 0068
Courriel : secretariat@unmfs.org

Secrétariat de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (Secrétariat de l'ozone)

Situé au siège du PNUE
Tél : (254 20) 623 851
Télécopieur : (254 20) 623 601/623 913
Courriel : ozoneinfo@unep.org
Web: www.unep.org/ozone

Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux appartenant à la faune sauvage (CMS)

Locaux des Nations Unies à Bonn
Martin-Luther-King-Str. 8
53175 Bonn (Allemagne)
Tél : (49 228) 815 2401/2
Télécopieur : (49 228) 815 2449
Courriel : cms@unep.de
Web: www.wcmc.org.uk/cms

Secrétariat provisoire de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 81 83
Télécopieur : (41 22) 797 34 60
Courriel : pic@unep.ch
Web: www.pic.int

Secrétariat de la Convention de Bâle

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 82 18
Télécopieur : (41 22) 797 34 54
Courriel : sbc@unep.ch
Web: www.basel.int

Secrétariat provisoire de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (4 22) 917 81 91
Télécopieur : (41 22) 797 34 60
Courriel : pops@unep.ch
Web: www.pops.int

DIVISION DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION (DCPI)

*Services relatifs aux médias; services audio-visuels et graphiques; sensibilisation et manifestations spéciales; enfants et jeunes sports et environnement.
Bibliothèque et documentation; édition.*

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 623 293
Télécopieur : (254 20) 623 927/692
Courriel : cpiifo@unep.org
Web: www.unep.org

Publications du PNUE

SMI (Distribution Service) Ltd
P.O. Box 119
Stevenage
Herts SG1 4TP (Royaume-Uni)
Tél: 44 1438 748111
Télécopieur : 44 1438 748844
Courriel : orders@earthprint.com
Web: www.earthprint.com

DIVISION DE LA COORDINATION DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (DGEF)

Diversité biologique/Prévention des risques biotechnologiques; eaux internationales; polluants organiques persistants; changements climatiques/appauvrissement de la couche d'ozone; dégradation des terres; projets de moyenne envergure; secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

Siège de la Division

P.O. Box 30552
Nairobi 00100 (Kenya)
Tél : (254 20) 624 165
Télécopieur : (254 20) 6240 41
Courriel : ahmed.djoghla@unep.org
Web: www.unep.org/gef

Projet PNUE/FEM sur le développement de cadres nationaux pour la gestion de la diversité biologique

Maison internationale de l'environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Genève (Suisse)
Tél : (41 22) 917 84 10
Télécopieur : (41 22) 917 80 70
Courriel : biosafety@unep.ch

Secrétariat du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) du FEM

UNEP, 1707 H St. NW, Suite 300
Washington D.C. 20006 (Etats-Unis)
Tél : (1 202) 974-1311
Télécopieur : (1 202) 223-2004
Courriel : guadalupe.duron@rona.unep.org
Web : http://stapgef.unep.org

ANNEXE I
POSTES D'ADMINISTRATEURS AU PNUE, PAR SOURCE DE FINANCEMENT
 Nombre de postes au 31.12.03

	Approuvés	Pourvus	Pourcentage de postes vacants
Fonds pour l'environnement			
a) Budget d'appui au Fonds pour l'environnement	9	8	11,1
b) Projets	186	154	17,2
Sous-total – Fonds pour l'environnement	195	162	16,9
Budget ordinaire	28	27	4
Projets financés par les Fonds d'affectation spéciale			
-Conventions	109	89	18,3
-Fonds d'affectation spéciale du FEM	73	59	19,2
-Autres	63	62	1,6
Sous-total – Projets financés par les Fonds d'affectation spéciale	245	210	14,3
Contrats d'administrateurs auxiliaires (Fonds d'affectation spéciale)			
	17	17	0,0
Administrateurs (financés par les gouvernements)			
	8	8	0
Compte spécial pour l'appui aux Fonds d'affectation spéciale			
	19	16	15,8
Activités financées par des contributions de contrepartie			
	16	16	0
TOTAL GENERAL	528	456	13,6

ANNEXE II
POSTES D'AGENTS DES SERVICES GENERAUX AU PNUE, PAR SOURCE DE FINANCEMENT
 Nombre de postes au 31.12.03

	Approuvés	Pourvus	Pourcentage de postes vacants
Fonds pour l'environnement			
c) Budget d'appui au Fonds pour l'environnement	24	23	4,2
d) Projets	183	183	0
Sous-total – Fonds pour l'environnement	207	206	0
Budget ordinaire			
Projets financés par les Fonds d'affectation spéciale			
-Conventions	17	16	6
-Fonds d'affectation spéciale du FEM	95	90	5,3
-Autres	34	32	5,9
	42	29	31
Sous-total – Projets financés par les Fonds d'affectation spéciale	171	151	11,7
Compte spécial pour l'appui aux Fonds d'affectation spéciale			
	38	27	28,9
Activités financées par des contributions de contrepartie			
	5	5	0
TOTAL GENERAL	438	405	7,5